



**Conseil du 18^e arrondissement
Séance du mardi 11 septembre 2017**

COMMUNICATION.....	3
MAIRIE.....	4
AFFAIRES GENERALES.....	5.
CULTURE.....	7
AFFAIRES SCOLAIRES & RYTHMES EDUCATIFS	12
CAISSE DES ECOLES.....	22
PETITE ENFNACE & FAMILLE	23
VIE ASSOCIATIVE & ANIMATION LOCALE.....	27
LOGEMENT, ARCHITECTURE & URBANISME.....	29
COMMERCE.....	38
ENTREPRISES CULTURELLES	42
TOURISME	43
PREVENTION & DE LA TRANQUILITE PUBLIQUE	44
ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE & DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	45
VOIRIE & DEPLACEMENTS.....	49
ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE.....	52
EGALITÉ HOMME, FEMME & L'INTEGRATION	54
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	55
SPORT	55
JEUNESSE	57
DEMOCRATIE LOCALE & LA PARTICIPATION CITOYENNE	58
POLITIQUE DE LA VILLE	59
QUESTION ORALE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT	60
VŒUX.....	64

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18^{ème} arrondissement mardi 5 septembre 2017, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 11 septembre 2017 en la salle des mariages du XVIII^{ème} arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Étaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, M. LORENZINI, Mme MARKOVIC, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, Adjointes au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BELEM, Mme BOYER, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. QUEINNEC, M. SAHIN, M. TOUZET, conseillers d'arrondissements.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme EL KHOMRI à M. VAILLANT
Mme NEYRON à Mme ROLLAND
M. MENEDE à M. DAVIAUD
Mme MOUZANUIK à M. HONORE
M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL
Mme MEHAL à M. BOURNAZEL
M. BROSSAT à M. BRIANT
Mme MEES à Mme MARKOVIC
Mme BOUYGUES à Mme GABELOTAUD

Délibération 18.2017.228:
Départ Mme MEHAL

Délibération 18.2017.236.:
Départ Mme MEES

Délibération 18.2017.249:
Arrivée M. LISCIA

Délibération 18.2017.286:

Départ Mme BOUYGUES

Délibération 18.2017.288:
Départ M. VAILLANT

Délibération 18.2017.289:
Départ M. BROSSAT

Délibération 18.2017.291:
Départ M. GUILLOT

Mme Carine ROLLAND, est désignée secrétaire de séance.

COMMUNICATION

Eric LEJOINDRE : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis très heureux de vous retrouver pour ce premier Conseil d'arrondissement après les vacances. J'espère que vous avez eu l'occasion d'en prendre et de revenir reposés.

Vous aurez constaté que le périmètre de notre réunion a un peu changé puisque nous accueillons un nouvel élu. Je souhaite la bienvenue à Poyraz SAHIN qui était le suivant de liste, qui occupe le siège qu'occupait jusqu'à maintenant Ana VERISSIMO pour qui on a une pensée aujourd'hui encore. Je voulais vous informer que, en accord avec lui, il suivra les délégations que suivait Ana VERISSIMO avant lui, notamment tout ce qui a trait aux solidarités internationales. On est très heureux de commencer à travailler avec lui à partir de maintenant.

Avant de commencer notre ordre du jour, je voulais vous faire part d'un certain nombre de départs :

- celui de Vincent DE VATHAIRE, le directeur général des services de la Mairie, que les conseillers de Paris autour de la table auront le plaisir de retrouver au Conseil de Paris à partir de la prochaine séance ;
- Véronique GILLIES-REYBURN qui est à la Mairie du 18ème depuis treize ans et qui va prendre les fonctions de DGS du 13ème arrondissement ;
- Laure BARBARIN qui était cadre technique, elle a réussi un concours et a repris le chemin de l'école. On lui souhaite beaucoup de chances.

Je suis triste de voir toutes ces personnes avec qui on a si bien travaillé partir mais je suis très heureux d'accueillir Juliette EON qui occupe la fonction de directrice générale des services. Merci d'avoir accepté ce poste, une fonction de terrain. Ce n'est pas si évident qu'il n'y paraît quand on a réussi comme elle a réussi un concours, après déjà une assez belle carrière quand on sort d'une très grande école, de venir sur un poste de terrain comme celui-ci. Je suis sûr que nous travaillerons bien avec elle.

Je voudrais qu'on ait une pensée pour l'ensemble des victimes de l'ouragan Irma qui a touché une partie du territoire français et qui a continué sa route vers d'autres pays. Le Conseil de Paris prévoira le soutien nécessaire ou utile en tout cas que la Ville de Paris peut apporter aux victimes de cet

ouragan. Mais il me paraît utile qu'on ait ici aussi une pensée pour les victimes et pour tous ceux qui se retrouvent aujourd'hui dans le dénuement le plus total et qui ont besoin de la solidarité nationale que représente l'Etat mais aussi celle de tous les citoyens, donc aussi de nos collectivités. Le Conseil de Paris aura l'occasion, je n'en doute pas, d'y revenir et de prendre un certain nombre de décisions que nous ne pouvons pas prendre ici.

Mme MEZENCE tenait à dire un mot plus particulier sur ces sujets.

Nadine MEZENCE : Les Antilles ont été touchées ce 6 septembre par l'ouragan Irma qui a été le plus dévastateur depuis 1999. Le groupe communiste front de gauche exprime toute sa solidarité aux victimes et aux habitants des deux îles. Face au paysage apocalyptique laissé par l'ouragan, la solidarité doit être plus forte que jamais. Nous nous associons à toutes les actions qui seront mises en place pour aider les victimes et entamer la longue reconstruction. A titre plus personnel, la bonne nouvelle c'est que la famille là-bas n'a rien eu mais va repartir à zéro. Merci beaucoup.

Eric LEJOINDRE : On aura tout à fait l'occasion d'y revenir sans doute.

Je vais vous donner la liste des pouvoirs :

Mme EL KHOMRI va nous rejoindre mais en attendant, à M. VAILLANT ;

Mme NEYRON à Mme ROLLAND ;

M. MENEDE à M. DAVIAUD ;

Mme MOUZANUIK à M. HONORE ;

M. BROSSAT à M. BRIANT.

Il nous faut désigner un ou une secrétaire de séance. Si vous en êtes d'accord, je vais demander à Mme ROLLAND de prendre son stylo et surtout de prêter attention à l'ensemble de notre séance. Toutes mes félicitations, Mme ROLLAND.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2017. 210 : Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 20 juin 2017

Eric LEJOINDRE : La première délibération consiste à adopter le compte rendu du dernier Conseil. Appelle-t-il des commentaires ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.210 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.211 : Élection d'un nouvel adjoint au maire du 18e

Eric LEJOINDRE : La deuxième délibération consiste à élire un nouvel adjoint puisque Mme VERISSIMO l'était. Nous allons procéder comme nous l'avons fait il y a quelques semaines à un vote secret puisque le CGCT l'exige. Vous avez reçu un petit papier sur lequel je vous invitais à inscrire le nom de la personne que je vous proposerais, si vous le souhaitez comme adjoint. Je vous propose que nous élisions M. LORENZINI comme adjoint au Maire. On va procéder au vote. Je vous propose de poursuivre l'étude des délibérations pendant qu'on organise le vote et qu'on s'arrête au moment où nous pourrions donner le résultat.

Article unique : M. Loïc LORENZINI est élu comme adjoint au maire du 18e arrondissement.

DELIBERATION : 18.2017.293 Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

Eric LEJOINDRE : Il nous faut approuver l'inscription d'un ordre du jour complémentaire qui vous a été envoyé qui consiste en une délibération sur l'Arc de l'innovation. J'imagine que cela n'appelle pas de commentaires particuliers ? Non.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.293 à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION : 18.2017.212 : Inventaire des équipements de proximité du 18ème pour l'année 2018

DELIBERATION : 18.2017.213 : Inventaire des équipements de proximité du 18ème pour l'année 2018

DELIBERATION : 18.2017.214 : États spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2018

DELIBERATION : 18.2017.215 : États spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2018

Carine ROLLAND : L'inventaire des équipements de proximité regroupe les lieux municipaux ayant trait à l'éducation, au social, à la culture, au sport et aux espaces verts et qui sont destinés aux

habitants de l'arrondissement. Cela va des écoles maternelles et élémentaires au conservatoire municipal et à la Mairie ou à la maison des associations, en passant par les crèches mais aussi les jardinières et les terrains de pétanque. Vous en avez eu la liste exhaustive dans l'ordre du jour de ce Conseil ; la catégorie est assez large. Sachez que pour le 18^{ème} arrondissement, l'inventaire que nous vous proposons comporte actuellement 233 équipements de proximité avec une hausse de deux équipements du fait d'une nouvelle jardinière sur le parcours du tramway et une annexe au centre Paris Anim' Binet.

A noter au titre des évolutions notoires sur les équipements de proximité du 18^{ème}, même s'il ne s'agit pas de nouveautés à part entière, des réfections de grande ampleur, notamment celle du centre sportif Poissonniers dont Mme DAMS nous dira quelques mots et qui a été réalisé avec le concours des budgets participatifs et puis dans quelques semaines et cela concerne de nouveau les sports la réouverture de la piscine des Amiraux, joyau de l'art nouveau et équipement sportif particulièrement attendu. Ce sera dans le courant de l'automne.

Les deux délibérations suivantes concernent la détermination de cadre de référence, donc c'est uniquement la manière dont sont calculés les montants des dotations qui composent l'état spécial de l'arrondissement. Il ne s'agit pas de voter des montants mais bien la manière dont ils seront calculés, nous concernant pour 2018.

La dotation d'animation locale, il est proposé qu'elle soit calculée comme suit et comme habituellement sur la base d'une dotation forfaitaire, identique pour tous les arrondissements, plus une part proportionnelle au nombre de foyers fiscaux issus de la première tranche de revenus et une part proportionnelle calculée sur le nombre d'élèves et de collégiens en éducation prioritaire auxquelles viennent s'ajouter 3 300 € par Conseil de quartier. Pour mémoire, la dotation d'animation locale dans le 18^{ème} arrondissement en 2017, c'est 1,2 million d'euros.

Pour ce qui est de la dotation de gestion locale qui sert principalement à assurer les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont nous venons de parler, son montant est fixé en fonction du nombre d'équipements de proximité et tient compte de la démographie de l'arrondissement. Pour mémoire, son montant dans le 18^{ème} est actuellement de 1,6 million d'euros.

La deuxième délibération détermine la manière dont sera calculé le montant d'investissement disponible sur l'état spécial d'arrondissement. Le montant pour le 18^{ème} cette année était de 407 000 €. Donc deux délibérations cadres qui expliquent uniquement la manière de procéder pour arriver aux montants évoqués.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.212 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.213/2017.DDCT.77 à la majorité et 9 voix ne participant pas au vote (LR/CI-NI)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.214/2017.DDCT.75 à la majorité et 9 voix ne participant pas au vote (LR/CI-NI)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.215/2017.DDCT.76 à la majorité et 9 voix ne participant pas au vote (LR/CI-NI)

DELIBERATION : 18.2017.216 : Avenant n°2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005

Carine ROLLAND : La délibération porte sur 1 200 supports d'affichage réservés à l'annonce de manifestations parisiennes culturelles et à l'annonce de manifestations économiques, sociales ou sportives. Ces supports d'affichage font l'objet d'une convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et la société JC Decaux depuis 2005 contre paiement d'une redevance annuelle de 10,5 millions d'euros.

L'objet de la délibération qui vous est proposée est de prolonger de dix-huit mois cette convention du fait simplement du renouvellement concomitant de plusieurs contrats de mobiliers urbains, vous avez entendu parler de Vélib' mais c'est aussi le cas des kiosques à journaux, des mobiliers urbains d'information qu'on appelle plus communément les MUPI.

Tous ces contrats arrivant à échéance, la Ville de Paris propose de proroger, donc de prolonger la convention d'occupation domaniale de ces supports d'affichage de dix-huit mois avec de nouvelles conditions tarifaires.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.216/2017.DFA.70 à l'unanimité

CULTURE

DELIBERATION : 18.2017.217 : Subvention (150.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Ville dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

DELIBERATION : 18.2017.218 : Subvention d'équipement (25.000 euros) et convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

DELIBERATION : 18.2017.219 : Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des écoles de musique associatives

DELIBERATION : 18.2017.220: Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Art Exprim 18 (18e)

DELIBERATION : 18.2017.221 : Subvention (3.000 euros) à l'association Chœur et Orchestre Sorbonne Universités (18e)

DELIBERATION : 18.2017.222 : Subventions (31.000 euros) aux associations Atelier Musical des Trois Tambours, Atelier Musical Paris Seine, et Tjad Cie (18e).

DELIBERATION : 18.2017.223 : Subventions (22.300 euros) à trois associations et une convention. (2e, 11e, 18e)

DELIBERATION : 18.2017.224 : Subventions (8.500 euros) à cinq associations au titre de la Politique de la ville (18e)

DELIBERATION : 18.2017.225 : Subventions (8.000 euros) à 2 associations dans le cadre de l'action culturelle locale (18e)

DELIBERATION : 18.2017.226 : Subvention (5.000 euros) l'association Graines de soleil au titre de la Politique de la ville (18e)

DELIBERATION : 18.2017.227: Convention avec l'Académie de Paris et le conservatoire municipal d'arrondissement du 18e relative à la classe à horaires aménagés musique.

Carine ROLLAND : Une longue série de délibérations. Tout d'abord, deux lieux qui nous tiennent particulièrement à cœur, l'institut des cultures d'Islam pour lequel il vous est proposé une subvention d'investissement afin de réaliser une fresque calligraphiée dans la cour intérieure de l'ICI LEON qui viendra en résonance avec la programmation lettre ouverte, programmation qui démarrera le 21 septembre. Il est à prévoir que ce soit une très belle réalisation du même ordre que celle à l'angle Stephenson Doudeauville.

Autre lieu concerné par les délibérations, le Théâtre de la ville. Il s'agit du financement des activités proposées sur le temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2017-2018 avec du côté du Théâtre de la ville la création et la diffusion de spectacles jeunes publics. Le Théâtre de la ville est particulièrement engagé sur le temps d'activités périscolaires, travaille avec de nombreuses écoles du 18^{ème} et d'ailleurs avec de nombreux établissements culturels dont nous concernant le Grand parquet mais aussi Le Montfort, le Théâtre Paris-Villette et bien d'autres. Il s'agit cette année de poursuivre cet effort dont on sait que concernant le Théâtre de la Ville depuis des années, il a donné de très beaux résultats avec de jeunes écoliers qui peuvent aller dans l'ensemble des lieux que j'ai cités par leur intermédiaire.

Les délibérations porteront aussi sur onze associations qui contribuent à faire vivre au quotidien les pratiques artistiques et culturelles dans le 18^{ème}. Mentionnons le COSU, Chœur et orchestre de Sorbonne Universités, composé et animé par des étudiants du pôle universitaire de musicologie Paris-Sorbonne situé rue Francis-de-Croisset à la porte de Clignancourt qui compte pas moins de 56 musiciens, 46 choristes, je le mentionne parce qu'il est encore trop méconnu et qui donne chaque année plus de 30 représentations à la fois à destination de musiciens amateurs mais aussi à destination du grand public, l'ensemble mis au service de la transmission dans la plus grande qualité.

Art Exprim dont l'objectif bien connu est de promouvoir les arts et la création artistique autour des arts plastiques, des ateliers pour les enfants, les adultes qui prennent place dans les locaux d'Art Exprim mais aussi très souvent hors les murs, notamment dans les squares. Art Exprim est un des partenaires de la Nuit blanche des enfants, à laquelle tous les Parisiens seront conviés dans le 18^{ème} le 7 octobre.

Viendront ensuite neuf associations qui œuvrent dans les quartiers Politique de la Ville :

- Le Petit Ney, bien connu dans l'action en faveur de l'action culturelle très généraliste de proximité, se déploie à la porte Montmartre.

- Dans le cadre des commissions locales d'appel à projets qui associent les équipes de développement local et dont nous discutons systématiquement avec Mme AKKARI, un soutien à proposer à l'Écomusée, lieu bien connu de la Goutte-d'Or dont un des objectifs est d'ailleurs de faire connaître la Goutte-d'Or.
- La compagnie Gaby sourire qui poursuit son projet quand une compagnie théâtrale s'invite dans votre immeuble, c'est du théâtre dans les immeubles de Paris Habitat inspiré d'histoire d'habitants.
- Les Serruriers magiques qui travaillent à rendre de jeunes participants acteurs de leurs projets culturels de bout en bout, de la conception à l'administration et la diffusion notamment autour de la comédie musicale.
- Ma Goutte d'Or, le Collectif café culture cuisine avec son projet les pépites de la Goutte-d'Or qui fait découvrir les métiers du théâtre et du cinéma.
- Graines de soleil pour son Festival au féminin, qui travaille beaucoup sur le rapport des femmes éloignées de la culture à la culture et aussi sur le rapport à l'espace public pour ces femmes.

Citons enfin deux projets soutenus dans le cadre d'une enveloppe destinée exclusivement aux structures qui animent la vie culturelle des quartiers dite enveloppe **blush**. La Sierra Prod qui fait photographier et filmer les transformations urbaines et humaines de la porte de Clignancourt désormais après s'être attachée à le faire avec talent à la porte Montmartre et la Salle Saint-Bruno pour laquelle une subvention de soutien à la Fête de la Goutte-d'Or vous sera proposée.

Troisième série de délibérations, elles concernent le conservatoire du 18^{ème} arrondissement et ses partenaires. Nous avons souvent eu ici l'occasion d'évoquer la vaste et ambitieuse réforme des conservatoires initiée par Mme HIDALGO et pilotée par Bruno JULLIARD depuis 2015. Notamment nous avons pu mentionner le rôle pilote du conservatoire du 18^{ème} porté par sa directrice Isabelle RAMONA que je salue très sincèrement. Un rôle pilote dans le volet présence à l'école puisque le conservatoire du 18^{ème} est présent dans les classes de CP de notre arrondissement depuis l'année scolaire passée et que cette année, le mouvement est amplifié à d'autres arrondissements parisiens.

Le conservatoire du 18^{ème} anime déjà des classes à horaires aménagés à l'école élémentaire 7, Championnet et au collège Gérard-Philippe depuis 2012. C'est l'objet d'une convention entre l'Éducation nationale et la Ville qui va être soumise au vote ce soir.

Autre volet important de la réforme en dehors du conservatoire hors les murs, les partenariats avec des écoles de musique subventionnées par la Ville de Paris. De tels partenariats visent à mieux travailler l'offre d'enseignement de la musique, à la rendre plus complète, plus lisible afin que chacun puisse choisir au mieux la structure d'enseignement qui lui convient ou convient à ses enfants, aux jeunes élèves. Cela passe par des échanges initiés l'année dernière en termes de pédagogie, entre des écoles de musique et le conservatoire, les uns ayant évidemment à apprendre des autres, tant les pédagogies peuvent être parfois différentes, mais aussi des cours partagés, voire des orchestres composés conjointement. Le 18^{ème} démarre sur cet axe-là et le conservatoire a souhaité travailler sur ce type de synergie avec deux structures : l'Atelier musical des Trois tambours et l'Atelier musical Paris Seine, l'un comme l'autre proposant d'ores et déjà des cours d'apprentissage d'instruments, des cours individuels et de plus en plus de pratiques collectives. Ces deux structures sont connues, reconnues, soutenues par la Ville. L'une, les Trois tambours, rassemble près de 300 élèves chaque année et pour l'Atelier musical Paris Seine, on va friser les 600 élèves cette année. Comparés aux 1 200 élèves accueillis au conservatoire, ce sont des structures qui comptent en termes d'effectifs.

Dès cette année ont lieu des débuts de travaux très prometteurs, nous avons pu y assister, M. le Maire et moi, lors de comités de pilotage locaux de la réforme. C'est l'occasion pour moi de saluer encore une fois Isabelle RAMONA, directrice de conservatoire des plus inventives, innovante, courageuse aussi. Mais aussi Louise et Patrick MARTY qui dirigent les Trois tambours, Sylvain COUDENE, directeur de l'Atelier musical Paris Seine, ces deux structures étant très allantes pour s'associer à cette réforme tout à fait essentielle à la pratique artistique amateur à Paris et dans le 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation de l'ensemble des délibérations qui portent sur la culture qui font la démonstration à nouveau de l'engagement de la Mairie du 18^{ème} et de la Ville dans ce secteur essentiel pour nous.

Je voulais insister sur cette nuit blanche des enfants puisque c'est une spécificité du 18^{ème}, inventée dans le 18^{ème} par Mme ROLLAND et vous savez que cette année encore, la Nuit blanche officielle revient dans le 18^{ème} et nous avons souhaité accoler notre programmation spécifique pour les enfants. C'est autour du gymnase Ostermeyer de l'école de la rue de l'Évangile et de la halle Pajol en général que se cumuleront Nuit blanche officielle et Nuit blanche des enfants. J'insiste sur cette programmation parce que cela a beaucoup de sens de faire en sorte d'utiliser ces politiques municipales d'accès à la culture pour les élargir. La proposition faite par Mme ROLLAND mérite qu'on y aille et qu'on y participe. Cela permettra aussi aux parents qui viennent à la Nuit blanche d'avoir une programmation pour leurs enfants et de pouvoir faire cela en famille.

Je voulais ajouter un deuxième élément concernant le conservatoire. Mme ROLLAND a montré à quel point la politique du conservatoire était là encore avancée dans le 18^{ème} et nous permettait de prendre un temps d'avance sur la réforme du conservatoire. Je laisserais les annonces officielles se faire au moment opportun, mais je pense que nous prendrons aussi un temps d'avance dans les semaines qui viennent sur le projet d'un nouveau bâtiment qui accueillera notamment ce conservatoire comme nous nous y étions engagés. Les arbitrages officiels pourront être pris bientôt mais je voulais vous en informer comme cela, chacun aura bien compris. Je suis très content qu'on ait pu faire ce travail de conviction, Mme ROLLAND et moi, qu'on ait pu faire ce travail d'intérêt général. Je pense que nous allons aboutir, ce qui est essentiel.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je partage avec vous la nécessité d'agir sur le conservatoire. Cela fait des années que j'ai déposé des vœux en ce sens et je me réjouis qu'il y ait un aboutissement parce que c'est une urgence, une priorité absolue. Des centaines d'enfants sont malheureusement recalés chaque année faute de places. Il est vraiment urgent, c'est une priorité de l'action municipale que d'avoir ce conservatoire digne de ce nom pour notre arrondissement.

Je voudrais vous interroger sur la DAC 238 concernant l'association Institut des cultures d'Islam parce qu'on parle d'une fresque. Sauf erreur de ma part, on n'a pas accès à cette fresque, on ne peut pas avoir le visuel. La délibération parlait d'une fresque ; ce ne serait pas mal qu'on puisse avoir accès à un document visuel pour se rendre compte de ce qu'est cette fresque d'autant que je note qu'elle phosphorescente. Pour des raisons esthétiques, j'aurais aimé si ce n'est pas en conseil, en tout cas avoir un moment donné la possibilité de regarder cela et voir l'impact que cela peut avoir, notamment si elle est phosphorescente, sur l'ensemble de l'environnement.

Quant au dernier point que vous avez évoqué sur Nuit blanche, je m'en réjouis, c'était une très bonne initiative – il faut savoir reconnaître – lancée M. DELANOE en 2001 et qui a été suivie d'effet dans de nombreuses capitales européennes.

Eric LEJOINDRE : Mme ROLLAND, pouvez-vous nous dire un mot de plus sur la fresque ?

Carine ROLLAND : Je vais vous faire un aveu, je ne l'ai pas vue mais je ne suis pas sûre qu'elle soit terminée d'ailleurs. A mon sens, c'est une fresque qui associe des habitants. Donc je ne suis pas certaine qu'elle ait encore été dévoilée. Ce sera l'occasion la semaine prochaine au moment du vernissage de lettre ouverte d'y aller. Vous avez bien compris qu'elle est au 25, rue Léon, la cour intérieure de l'ICI Léon. Mais je vais m'enquérir de savoir si elle est visible et on vous fera passer les éléments, sans faute.

Eric LEJOINDRE : En tout cas, jeudi dernier, elle n'était pas encore visible.

Philippe DURAND : Je ne participerai pas au vote pour la DAC 390.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.217/2017.DAC.37 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.218/2017.DAC.238 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.219/2017.DAC.343 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.220/2017.DAC.350 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.221/2017.DAC.354 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.222/2017.DAC.356 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.223/2017.DAC.390 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. DURAND)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.224/2017.DAC.789 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.225/2017.DAC.814 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.226/2017.DAC.818 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.227/2017.DAC.823 à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES ET RYTHMES EDUCATIFS

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à M. DARRIULAT de bien vouloir nous présenter les questions scolaires. Un point rapide plus global sur la rentrée puisqu'il est encore tôt pour faire des bilans, on pourra faire des bilans plus ajustés le mois prochain. Ensuite, la présentation des délibérations.

Philippe DARRIULAT : La rentrée s'est effectuée réellement jeudi-vendredi dernier, puisqu'il y a eu d'abord les prérentrées, puis les accueils des élèves et des collégiens. Cette rentrée s'est bien passée sur l'ensemble des points de vue, d'abord parce que la situation de maintien des postes, y compris des postes d'enseignants. La non-fermeture de classe – même s'il y a eu quelques fermetures à Marcadet, à Orsel notamment, décidées au mois de juin, mais dans une baisse d'effectifs permettant d'avoir des taux d'encadrement acceptables et d'enseigner dans les meilleures conditions dans nos écoles – a fait que cette rentrée s'est bien passée du point de vue de l'Education nationale.

Nous avons même eu la discussion avec le directeur académique de l'Education nationale jusqu'à la rentrée pour permettre le rétablissement d'un poste supprimé à la maternelle Goutte-d'Or qui avait d'ailleurs sensibilisé fortement. Beaucoup d'entre nous ont été sollicités par les parents, je les avais reçus à plusieurs reprises et le poste a été rétabli à la rentrée. J'ai vu que nous avons tous reçu un mail de remerciement des parents concernés de cette maternelle Goutte-d'Or.

Rentrée, un petit bilan quantitatif parce que si on ne donne pas de chiffres, on pourrait donner l'impression qu'on cache des choses mais en sachant que les chiffres qu'on donne sont très incertains toujours en septembre vu que, par exemple l'an dernier, je vous annonçais qu'il y avait 7 796 enfants au Conseil de septembre en élémentaire et finalement en janvier, il n'y en avait plus que 7 348. C'est pour vous dire que les chiffres qu'on donne en septembre sont des chiffres réajustés et ne sont en aucun cas des chiffres définitifs.

Nous avons pour le moment admis dans les écoles du 18^{ème} un total de 12 773 enfants à la rentrée 2017, 7 624 en élémentaire contre 7 796 à la même époque, légère baisse mais cela peut se transformer en légère hausse ou en stabilité, on le saura début novembre. 5 149 en maternelle contre 5 372 à la même époque l'an dernier ; là aussi, une baisse plus importante. 1 736 enfants en petite section et 1 611 en cours préparatoire. C'est important parce que ce sont les nouveaux arrivants de chaque cycle d'étude et c'est à partir de ces chiffres qu'on peut faire décaler et voir ensuite sur cinq ans ; quand il y a une baisse en petite section, on va avoir une baisse qui va se retrouver pendant huit ans sur les effectifs globaux et on arrive à une baisse globale des effectifs.

Donc, on est plutôt dans une tendance qui confirme la baisse des effectifs que l'on connaît, sans l'accentuer. Plutôt en disant ralentissement de la baisse mais ces chiffres mériteront d'être confirmés.

La rentrée, elle s'était bien passée l'an dernier mais – je ne sais pas si l'expression est digne d'un conseil municipal – on avait senti le vent du boulet, je parle des travaux. Il avait fallu que l'on finisse deux, trois chantiers dans des écoles la veille de la rentrée, en catastrophe, en faisant venir des entreprises pour que la rentrée se fasse dans des bonnes conditions. Aucun problème de ce type

cette année, tous les travaux ont été faits ; on a réussi à faire que les entreprises soient efficaces. 58 opérations ont été programmées dans 39 écoles sur 67 dans l'arrondissement. Je vais vous épargner les 58 opérations, de la menuiserie, de la peinture. Je voulais quand même en signaler quelques opérations qui paraissent significatives et qui correspondent à quelque chose qui change dans certain nombre d'écoles, la vie des personnels qui y travaillent et des enfants qui y étudient.

D'abord, des réfections de cour. C'est le prolongement d'un des budgets participatifs initié par la Fédération des conseils des parents d'élèves, pas le précédent, celui d'avant, qui s'est terminé avec réfection complète de la cour du 65 de la rue Damrémont, de la cour du fond de la maternelle de la rue du Ruisseau et enfin tout est fini maintenant de la seconde cour, c'est-à-dire de Dorléac A ; Dorléac est l'ancienne école Binet qui a changé de nom depuis que la place d'entrée est devenue la place Françoise-Dorléac et l'entrée ne se faisait plus par la mail Binet.

Il y a aussi la fin des travaux importants aux Amiraux où nous avons récupéré des locaux de l'Inspection académique pour gagner près de 200 m² aménagés, c'était assez compliqué parce que c'est au 21, Amiraux, donc il a fallu faire un passage entre l'école du 19, Amiraux et les locaux du 21, Amiraux. Ces locaux sont finis et vont nous permettre d'accueillir de nouvelles classes et permettent à l'école maternelle des Amiraux qui n'en avait pas de bénéficier d'une salle de motricité.

Je voulais aussi mentionner des travaux importants de peinture. J'en prends une école parce qu'elle est spéciale, celle du 142, Poissonniers puisque ce ne sont pas des travaux de peinture faits dans le cadre du budget de fonctionnement comme toutes les autres mais dans le cadre du projet lancé par la Maire de Paris « Tous mobilisés » où les travaux effectués l'ont été à partir d'un travail de concertation auquel on a participé pendant plusieurs réunions, l'année qui a mobilisé les parents, les enseignants. Nous avons eu des restitutions, des choses qui ont été faites. Les travaux ont été effectués au 142, Poissonniers.

Notons enfin, dernier budget participatif, celui voté à la rentrée, en octobre dernier, le fameux budget participatif pour aménager les écoles en informatique avec – je l'avais déjà expliqué – plusieurs options, soit des ordinateurs, soit des portables, soit ce qu'on appelle des VPI, c'est-à-dire des vidéoprojecteurs interactifs, ce qui remplace les tableaux interactifs précédemment, ce sont des vidéoprojecteurs ; l'avantage c'est que sur n'importe quel tableau blanc, le vidéoprojecteur interactif, c'est-à-dire avec un crayon spécial, on peut intervenir sur ce qui est projeté.

Là-dessus, c'est aussi tout un travail important, je vous passe les détails mais il faut démonter et remonter les tableaux, installer les VPI, tirer des câbles etc. On a pris un peu de retard sur l'ensemble de ces travaux. Ceci dit, après avoir réuni et discuté avec l'ensemble des services, l'objectif de l'ensemble des travaux finis, c'est-à-dire l'ensemble de ce matériel informatique installé dans les écoles, touche toutes les écoles de l'arrondissement, soit vidéoprojecteur interactif, soit des mallettes d'ordinateurs portables. Toutes les écoles de l'arrondissement bénéficiaient de ce budget participatif qui devrait être effectif dans toutes les écoles fin septembre. Nous maintenons l'objectif de la fin de ces travaux pour la fin septembre, ce qui permettrait aux enfants d'en profiter pendant toute l'année scolaire.

Dernier point, même si à cette étape, il serait malhonnête de faire des grands projets sur la comète mais on ne peut pas pour cette rentrée ne rien dire sur les bissecteurs et sur la réforme qui a eu lieu sur – là aussi je n'ai pas besoin d'y revenir – Coysevox, Berlioz, Curie, Gérard-Philipe.

Là aussi, la rentrée s'est bien passée. Ce serait malhonnête de ma part de prétendre que le fait que la rentrée se soit bien passée veut dire que la réforme est aboutie et réussie. L'aboutissement et la réussite de la réforme seront faits et jugés à l'aune d'un bilan qui sera fait par deux groupes de

scientifiques, un **doyen** du CNRS qui va travailler sur notre expérience pour en tirer l'ensemble du bilan. Mais elle s'est bien passée au moins du point de vue du fait que nous avons une rentrée dépassionnée, calme, de parents d'élèves qui ont amené leurs enfants dans des collèges. Tous les sixièmes, toutes les troisièmes à Berlioz d'un côté et une répartition par algorithme entre Marie-Curie et Gérard-Philippe dans l'autre bissecteur, il n'y a pas eu de tension, l'ambiance a été bonne le jour de la rentrée dans les deux collèges, sans aucune tension particulière. Il y a même eu l'accueil des collégiens de Berlioz qui s'est faite en Mairie, à la demande du principal, pour donner un peu de solennité.

Deuxième aspect, est-ce que ce bissecteur a abouti à une fuite vers le privé. Oui, il y a eu une augmentation de la fuite des collèges. Non, il n'y a pas eu l'hémorragie prédite. Nous sommes exactement à 28 enfants qui ont quitté, qui étaient en quatrième et qu'on ne retrouve plus en troisième, une fuite normale comme il y en a toujours, on est à 22, 23 enfants à peu près, c'est-à-dire un peu moins de 20 % des effectifs que l'on ne retrouve pas par rapport à une année normale. C'est quelque chose qui existe, sensible, ce n'est pas l'hémorragie qu'on nous avait dit où on nous parlait de 80 % la totalité etc. 80 % des enfants se retrouvent dans le bissecteur. En même temps, c'est vrai qu'il y a eu ces 20 %, à qui il faudra continuer à s'adresser, savoir convaincre, savoir mener ce combat pour comprendre qu'on peut à l'école et dans la ville vivre ensemble, étudier ensemble, travailler ensemble. C'est l'intérêt de la ville, c'est l'intérêt de la scolarité, c'est l'intérêt des enfants, mais c'est un autre débat. Je voulais, dans le cadre de la transparence, donner tous les éléments à chacun pour que l'on sache exactement où l'on en est sur ces éléments.

DELIBERATION : 18.2017.228 : Lycées municipaux - Subventions (67.044 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

DELIBERATION : 18.2017.229 : Groupe hospitalier universitaire (GHU) Saint-Louis-Lariboisière-Fernand Widal (10ème) - Convention relative à l'accueil pendant les vacances scolaires d'enfants du personnel du GHU au sein d'un centre de loisirs de la Ville de Paris.

DELIBERATION : 18.2017.230 : Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Écoute Interculturelle dans un dispositif Inter Psy (EIDIP) pour une action Politique de la Ville (18e).

DELIBERATION : 18.2017.231 : Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (56 472 euros) et subventions d'équipement (84 894 euros)

DELIBERATION : 18.2017.232 : Lycées municipaux – Dotations de fonctionnement 2018 (1 000 183 euros)

DELIBERATION : 18.2017.233 : Projet d'amélioration de la performance énergétique dans les écoles parisiennes– Contrat relatif à 60 écoles – Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives et de solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions.

DELIBERATION : 18.2017.234 : Subvention (30.000 euros) et convention triennale avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

Philippe DARRIULAT : Un certain nombre de délibérations ne posent pas de problèmes, j'ai peut-être un peu tort de m'engager au nom des conseillers d'arrondissement mais j'imagine par exemple que la convention proposée de façon à ce que les enfants des personnels de Lariboisière qui avaient un centre de loisirs au sein de l'hôpital Lariboisière puissent être accueillis dans l'école du 49, bis de la Goutte-d'Or et plus exactement dans le cadre de son centre de loisirs, d'ailleurs exemplaire, le centre de loisirs et les activités de cette école.

Trois délibérations concernant les lycées municipaux. La DASCO 74 propose une liste de subventions pour le soutien aux projets éducatifs. Je vais en dire deux mots puisqu'il y a l'extension aujourd'hui aux lycées municipaux de l'excellente réforme faite à l'initiative de la Maire de Paris pour les collèges. Plutôt que de donner des subventions au projet, c'est-à-dire que les collèges étaient obligés de monter des projets subventionnés par la Ville, la Ville attribuait selon la réalité sociale, vous savez que les collèges sont classés sociologiquement, une subvention globale dont disposait l'établissement pour organiser lui-même ses projets, plus de souplesse, plus de liberté pour les établissements, moins de lourdeur administrative, plus d'efficacité et aussi une capacité à mieux répondre à cette situation sociologique particulière, faire que la dotation d'un collège REP+ n'est pas du tout la dotation d'un collège du 16^{ème} arrondissement. Je trouve que c'est totalement légitime qu'un enfant de Clémenceau a moins de chance d'aller passer un weekend à Londres par exemple qu'un enfant d'autres collèges. Il est donc normal que l'école là-dessus ait cette politique. Il y a sur ces subventions les lycées municipaux, eux aussi s'adaptent sur la question, je parle uniquement des subventions à projets pédagogiques. Projets pédagogiques, c'est essentiellement les sorties, voyages à l'étranger, etc. Les lycées municipaux ainsi pourront bénéficier d'une dotation avec laquelle ils pourront financer leurs projets.

Après, il y a les dotations fonctionnelles de fonctionnement et d'équipement, de fonctionnement, elles ne nous concernent pas en fait puisqu'il s'agit du balayage ; nos lycées municipaux étant intégrés avec des écoles, on n'est pas concerné. En revanche, la subvention d'équipements concerne tout ce qu'on appelle les fluides et les fournitures scolaires. Ce sont des subventions traditionnelles que je vous appelle à entériner pour le bon fonctionnement de ces établissements, ainsi que la dotation de fonctionnement proposée par la DASCO 127 ; là il s'agit du fonctionnement des établissements. Tout à l'heure, c'était l'équipement numérique, c'est ici qu'il y a les fournitures et les autres... Avec les établissements du 18^{ème} arrondissement qui sont bien pourvus puisque le lycée Jenatzy a une subvention de 144 680 €, la plus forte dotation de lycées municipaux de Paris, et celui de Valadon de 44 175 €.

Maintenant, deux subventions à deux associations qui font un travail remarquable qu'il faut saluer ici. La DASCO 121 propose une subvention à l'association EIDIP qui travaille sur l'aide psychologique aux enfants mais aussi à la parentalité, qui a eu un rôle extrêmement positif dans un collège où nous avons eu de vraies difficultés, le collège Daniel-Mayer. Il s'agit de renouveler une subvention de 3 000 € à cette association, je vous appelle à soutenir et à voter cette subvention ainsi qu'une subvention de 30 000 € aux PEP 75. Il s'agit de ce qu'on appelait encore il y a quelques temps l'accueil Torcy, là aussi équipements et association d'une très grande efficacité, cette association accueille les lycéens et collégiens exclus une semaine de leur établissement, les encadre par petits groupes avec des animateurs, les faire travailler et permettre qu'ils ne soient pas dans la rue, etc. On

a tout ce travail qui est fait, qui concerne en priorité les collèges du 18^{ème} mais aussi des exclus temporaires de collèges avoisinants au 18^{ème}, très belle activité qui était avant rue de Torcy, c'est pour cela qu'on disait accueil Torcy, maintenant elle est rue du Pré, on ne dit plus accueil Pré mais on le nomme par rapport à l'association qui le porte, les PEP 75.

Je profite de cette délibération pour faire remarquer que cette association, qui fait ce travail remarquable, mérite d'avoir des locaux et que s'il y a des prévisions de transfert de locaux, rien ne doit être fait du point de vue de la Mairie du 18^{ème} arrondissement sans qu'il soit prévu un des locaux d'accueil de qualité pour cette activité essentielle à la vie de notre Arrondissement, qui concentre un nombre important de collèges en réseau d'éducation prioritaire et qui a besoin de cet accueil pour les élèves exclus temporairement.

Dernière délibération, la DPA 49, il s'agit du prolongement, on a eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises, c'est le troisième volet du projet de performance énergétique dans les écoles où 60 écoles sur tout Paris, cinq dans notre arrondissement, sont concernées, ce qui permet de mettre les écoles aux meilleures normes de qualité environnementale et énergétique.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette information précise. On aura l'occasion de refaire un bilan de la rentrée scolaire de façon peut-être plus détaillée parce que là, on est encore un peu tôt mais il aurait été absurde de reporter ce point au conseil suivant qui pour le coup sera un peu tard.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Profitons de cette séance pour souhaiter une bonne rentrée à tous les élèves, enseignants, personnels et parents, qui s'est plutôt bien passée dans le 18^{ème} et à Paris. J'ai lu d'ailleurs votre interview donné le 19 août 2017 au Dix-huitième du mois et il y a des choses très intéressantes. J'ai juste une remarque tout à fait formelle et je vous taquine un peu mais vous avez dit : « notre arrondissement est un peu le verrou de Paris ». J'aurais préféré, un exemple, une passerelle, bref.

Philippe DARRIULAT : Pour être franc, j'avais dit charnière.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Voilà, c'est mieux.

Je voulais aborder quatre points. La rentrée scolaire, c'est d'abord des bonnes nouvelles aussi pour le 18^{ème}. La première, c'est que dans neuf écoles, nous avons le dédoublement des classes pour le cours préparatoire et cela est absolument essentiel, c'est une idée absolument importante pour permettre à des enfants qui, au départ, ont peut-être moins de capital social et moins de capital culturel, d'avoir plus de moyens d'acquérir les fondamentaux, savoir lire, écrire et compter. Pour m'être rendu sur place dans plusieurs écoles, pour l'instant ce n'est que le début, une semaine, en tout cas les enseignants, les élèves et les parents sont très satisfaits parce que cela peut permettre un suivi individuel au moment où les enfants en ont le plus besoin. Prenons le temps évidemment dans les semaines et mois qui viennent d'évaluer ce dispositif. Pour la rentrée 2018, l'ensemble de ce dispositif va être étendu à l'ensemble du réseau éducation prioritaire pour le cours préparatoire mais aussi pour le cours élémentaire première année.

Le deuxième point, c'est aussi se réjouir de l'ouverture d'une sixième classe à la maternelle de l'école polyvalente de la Goutte-d'Or, c'était une demande des parents que d'ailleurs j'avais soutenue comme d'autres élus, c'est une bonne nouvelle, il faut maintenant se battre pour la pérennité de cette classe pour l'année prochaine mais je ne doute pas que nous serons nombreux à défendre cette idée-là.

Le troisième point, vous avez parlé de 20 % d'élèves ayant quitté l'établissement. Je trouve que c'est trop important et je pense qu'au-delà des points de vue des uns et des autres sur la réforme, on aurait dû prendre le temps d'approfondir et peut-être ce temps de la concertation, de l'écoute de chacun, de tous les enseignants, de tous les parents auraient pu permettre peut-être pour la rentrée suivante d'avoir une participation plus élevée d'un certain nombre d'élèves. Je le regrette parce que je trouve que 20 %, contrairement à ce que vous avez dit, c'est beaucoup trop, cela veut dire qu'au fond, cette réforme n'a pas été comprise, elle n'est pas bien passée auprès d'un certain nombre de parents qui ont décidé de mettre leurs enfants dans le privé ou ont peut-être déménagé. Quand on cherche les voies du rassemblement et de l'apaisement, il faut aussi être en capacité de convaincre et parfois, il faut se donner du temps surtout pour des réformes aussi importantes et aussi justifiées soient-elles.

Puis, quatrième point, c'est un sujet qui touche 2, 3 %, c'est très léger mais j'ai eu quelques remontées et je voudrais qu'on en parle, c'est un rappel à la loi tout simplement, c'est l'obligation d'aller à l'école. Certains parents pour souvent convenance personnelle font partir leurs enfants quinze jours avant la fin de l'école et certains ne font rentrer leur enfant qu'aujourd'hui ou certains ne sont pas encore rentrés. C'est un phénomène encore marginal, de 3 %. Il faudrait rappeler des évidences, c'est qu'on ne choisit pas le calendrier scolaire. L'obligation de mettre son enfant à l'école à partir du premier jour de la rentrée, surtout quand on commence par le cours préparatoire. Il y a un exemple à Dorléac, j'ai un parent d'élève qui m'a appelé pour me dire « soyez indulgent, essayez de faire passer un message pour moi à la directrice », non vous avez l'obligation d'inscrire votre enfant et de le mettre à l'école dès le premier jour et on ne peut pas avoir dérogation comme cela et mettre son enfant quinze jours après parce que, par convenance personnelle, pour des raisons de vacances prolongées, etc.

Ce sont des petites choses marginales mais c'est important d'être assez ferme sur cette question pour éviter que cela se diffuse plus largement parce que cela va très vite. On dit, tiens dans mon école, il y a en qui sont rentrés une semaine après. Pourquoi moi je ne rentrerai pas une semaine plus tard. Donc c'est important de faire ce rappel, l'école n'est pas une option, c'est une obligation et c'est la loi qui le prévoit.

Eric LEJOINDRE : Je partage la nécessité qu'il y a à faire en sorte que l'ensemble des parents mettent leurs enfants à l'école tous les jours d'école, à la rentrée comme c'est le cas d'ailleurs quelques jours avant les vacances au ski ou quelques jours après les vacances au ski. C'est une obligation qui concerne tout le monde, tout le temps et indépendamment de l'été ou des petites vacances parce que ce n'est pas forcément la même sociologie mais beaucoup d'élèves du 18^{ème} malheureusement perdent quelques jours pour convenance personnelle.

Un mot sur le dédoublement des classes de CP. M. DARRIULAT n'a pas eu l'occasion d'en parler mais je vais moi aussi me réjouir de ce dédoublement. Il faudra en tirer des leçons. Mais je m'en réjouis à deux conditions. D'abord parce que les postes créés par la majorité qui a préparé cette rentrée permettaient de faire ces classes à douze sans nuire au plus de maîtres que de classes à Paris et sans nuire aux brigades de remplacement. Je ne suis pas un spécialiste de l'éducation mais je ne peux être que favorable à l'extension l'année prochaine au REP et aux classes de CE1 de cette réforme si elle donne ses résultats. Pour peu que cela ne se fasse pas au détriment des autres élèves du 18^{ème} qui ont besoin de ne pas avoir des classes surchargées et que cela ne se fasse pas au détriment d'un dispositif qui pour le coup a fait absolument ses preuves du CP au CM2 qui est le plus de maîtres que de classes. Ce qui veut dire qu'il faut s'engager à continuer à embaucher des instituteurs parce qu'on ne peut pas avoir cette ambition pour nos classes et imaginer le faire à périmètre contraint parce qu'on doit continuer. Cela fera partie des combats que je pense nous mènerons tous ici, à faire en sorte que les brigades de remplacement soient suffisamment dotées. Cela ne sert à rien d'être dans

une classe à douze si on n'a pas de professeur pendant une semaine, cela ne sert à rien d'être dans une classe à douze si on n'est pas aidé quand on est aujourd'hui en CE2, en CM1, en CM2, avec un instituteur supplémentaire quand on en a besoin. C'est dans cette globalité qu'il faudra regarder cette question. Cette année, la rentrée s'est bien passée parce que nous avons eu des moyens conséquents à la disposition, d'ailleurs pas que du 18^{ème}, en réalité à Paris. Nous avons enfin rattrapé le retard que nous avons puisque longtemps, on a considéré que l'Académie de Paris était riche et que donc, on pouvait se passer d'instituteur et heureusement que ce rattrapage a été fait. Il faut absolument qu'il continue parce que sinon, ces réformes qui doivent encore être jugées, beaucoup d'instituteurs trouvent super, d'autres disent qu'il vaudrait mieux avoir une classe de 24 et deux instituteurs. Bref, tout cela peut encore être évalué. Mais la réalité c'est que cela ne peut pas se faire au détriment de ce qui fonctionne déjà. Puis, ce travail s'est fait aussi parce que la Ville de Paris a investi depuis longtemps, dans le 18^{ème} cela fait 10, 15 ans, dans les locaux scolaires. Donc nous n'avons pas à Paris, en tout cas dans le 18^{ème}, les difficultés que nous pouvons avoir ailleurs. Heureusement que qu'en son temps, nous avons décidé de refaire les trois écoles Françoise-Dorléac, heureusement que nous avons reconstitué des classes à Torcy parce que sans quoi, on pourrait toujours avoir les professeurs, ils n'auraient aucune place pour se mettre. Cet investissement très important de notre majorité, de notre municipalité sur les questions scolaires, il est ce qui permet la réussite.

Je le dis sur le bâtimentaire, on peut en discuter longuement mais c'est aussi ce que je pense sur la réforme des rythmes éducatifs et ce qui doit nous permettre de poursuivre dans cette voie parce que là encore, l'investissement d'une collectivité dans l'éducation, ce n'est pas rien ; au contraire, c'est ce qui permet de réussir. C'est quand l'Etat et les collectivités travaillent ensemble qu'on avance mais quand on affiche des ambitions aussi importantes et elles sont belles ces ambitions, en termes de réduction du nombre d'élèves, cela ne passe pas par une réduction du nombre des instituteurs. Je ne parle pas à périmètre constant, M. DARRIULAT l'a dit, il y a dans tout Paris et y compris dans le 18^{ème} moins de petits enfants. Donc, s'il faut fermer un certain nombre de classes, il faut regarder mais en tout cas si ce sont des classes à douze au détriment de tous les autres élèves du 18^{ème}, alors nous ne serons évidemment pas d'accord pour cette réforme. Je ne reviendrais pas sur les grands débats sur les précepteurs, je crois que quand on peut avancer, il faut le faire. Je crains souvent que quand on n'avance pas au moment où on le peut, on finisse par ne plus avancer du tout.

Loïc LORENZINI : Je remercie M. DARRIULAT pour la présentation de ces éléments de rentrée et plus précisément sur l'opiniâtreté et le volontarisme dont il a fait part cet hiver lors des débats qu'il y avait eu ici pour la mise en place du projet de sectorisation des collèges. Les élus écologistes avaient soutenu par un vœu cette proposition de réforme et je suis très content de voir que la rentrée semble bien se passer dans les établissements qui faisaient partie de cette réforme. Les moyens avancés annoncés par le gouvernement de l'époque semble-t-il sont mis en œuvre, c'est important peut-être de le rappeler. Puis, sur le moyen terme, rappeler aussi que c'est l'ensemble des établissements de cette réforme qui vont augmenter, qui vont gagner en qualité de travail pour la communauté enseignante et également pour la communauté des élèves.

Sur Coysevox, je vais témoigner puisqu'il y avait eu un débat un peu franc, la rentrée s'est vraiment bien déroulée. Puis de conclusions très rapides. C'est vrai que cette réforme est une mise en pratique du vivre ensemble pour les jeunes, pour les enfants qui n'ont pas les mêmes fantasmes que leurs parents, les mêmes peurs, les mêmes appréhensions et qui trouvent cela tout à fait naturel de se retrouver ensemble de façon collective comme cela dans leur école. C'était un petit mot sur ce projet et pour le volontarisme de M. DARRIULAT sur cette réforme.

Puis, un dernier mot sur le projet de performance énergétique dans les écoles, cela va dans le bon sens, ce ne sont pas les élus écolos qui diront le contraire. Rappeler aussi que souvent, ce sont des

économies et que généralement, les dépenses d'énergie et de fioul coûtent cher aux établissements, représentent un point important dans les budgets. Donc ces projets de performance permettront peut-être d'orienter différemment les budgets des écoles, notamment peut-être pour faire plus de budgets pour des projets pédagogiques et favoriser la qualité d'être dans ces écoles.

Gérald BRIANT : J'ai deux trois petites questions et une remarque. D'abord, par rapport aux emplois aidés, il y a 1 500 emplois aidés sur Paris, est-ce que la suppression des emplois aidés a une conséquence dans les écoles de l'arrondissement ?

Sur la question des bissecteurs, je serais aussi demandeur d'avoir une information par rapport à l'autre bissecteur justement, a-t-on la même fuite qu'on a sur Coysevox et tout cela ? Du coup, cela peut aussi donner à voir sur la méthodologie qui a été employée.

Enfin, on avait déposé un vœu notamment sur la question des bissecteurs en disant qu'il y aura un troisième bissecteur à ouvrir et que cela devait commencer dès 2017 le travail sur celui-ci.

Daniel VAILLANT : Je n'ai rien à retrancher ou à ajouter à ce qu'a dit le Maire après l'exposé de l'adjoint aux affaires scolaires et qui a toujours le mérite de faire cette communication dans la transparence et la vérité.

C'est un des éléments qui depuis beaucoup d'années conduit d'ailleurs le 18^{ème} à être crédible auprès des autorités rectorales, c'est-à-dire de dire la vérité, de faire les demandes en fonction des vrais besoins, pas demander 50 pour avoir 25 mais demander 30 pour avoir 30. Je crois que l'exposé qui d'ailleurs, j'ai bien le sentiment, n'est pas remis en cause du tout, montre que ce travail est payant, ce travail de vérité et de transparence.

La deuxième chose, c'est une question, je comprends qu'on ne puisse pas me répondre. Mais je m'interroge toujours sur l'affaire des enfants non scolarisés dans une école, on parle d'une école publique ou d'une école privée sous contrat, peu importe, mais des enfants qui au nom d'une disposition qui existe permet à des enfants de ne pas aller du tout à l'école. Le 18^{ème} est-il concerné, si c'est marginal, cela doit rester marginal mais a-t-on une idée du nombre d'enfants qui restent chez au mieux papa et maman ?

Enfin, troisième réflexion, je me réjouis que malgré que ce fut une bataille difficile, les moyens engagés sont très lourds, mais que Paris reste aux quatre jours et demi avec après 15h00 l'accompagnement qu'on connaît, que je crois très utile, performant, qui n'a pas l'air en tout cas au niveau de notre arrondissement d'être mis en cause par les parents notamment, voire les équipes pédagogiques. Personnellement, je vous le dis, ce qui doit primer c'est l'intérêt général de l'enfant, ce ne sont pas des problèmes catégoriels ou corporatistes, c'est ce qui nous a guidés à Paris, on y a mis les moyens lourds. Mais je suis heureux de voir que cela continue et que personne ne remet en cause ce dispositif. J'ai un doute, je ne suis plus parlementaire, c'est à la carte commune après commune, en fonction des moyens etc. Je ne vous cache pas que je suis dubitatif sur le fait qu'il y ait des secteurs à quatre jours, des secteurs à quatre jours et demi. L'Éducation nationale doit rester nationale et donc je pense qu'il faudrait avoir une réflexion avant d'agir trop promptement pour remettre en cause ce qui m'apparaissait un acquis.

Philippe DARRIULAT : Sur les CPA 12, le Maire a dit ce qu'il y avait à dire. Sur Coysevox, Berlioz, d'abord revenir à ce que disait M. BOURNAZEL, je ne crois pas du tout avoir dit que j'étais très satisfait qu'il y ait 20 %, je partage tout à fait votre avis, c'est trop. Je constate aussi que c'est beaucoup moins que ce qu'on nous annonçait, c'est tout ce que j'ai dit. Ce qui est évident, je partage tout à fait ce que vous disiez, c'est un public à reconquérir. Nous le reconquerrons, premièrement si

tout le monde dépassionne ce débat et que la rentrée apaisée permette d'avoir une année scolaire apaisée parce que c'est comme cela qu'on verra tout ce qu'il y a pu avoir d'abusif dans ce qui a été dit et qu'au fond, cette politique est au service des enfants et des collégiens ; puis en continuant dans la situation de transparence. C'est un combat qui n'est pas fini, c'est un combat de tous les jours.

Maintenant, je pense que c'est un combat qui doit être le moins politique possible, qu'il est dans les mains des équipes enseignantes, il est dans les mains des parents d'élèves, il est dans les mains des collègues, c'est un travail pédagogique que nous devons accompagner, répondre aux demandes mais c'est là évidemment que la bataille concrètement se gagnera.

Sur les emplois aidés. A ma connaissance, cela n'a aucune conséquence ; le seul élément qui pourrait avoir à ma connaissance des conséquences mais on n'a pas dit qu'il y en avait au contraire, c'est sur le dispositif de ce qu'on appelle les points école, ces personnels qui sont dans la sécurité, qui font traverser les enfants devant les écoles. Il y avait un certain nombre de contrats aidés là-dedans mais à ma connaissance, on n'est pas dans une situation où il y aurait la moindre suppression de poste. Dans les activités du soir maintenant, et tout cela ce sont des subventions associations.

Sur le bissecteur, l'autre bissecteur qui avait fait c'est vrai moins de bruit, moins de manifestation et tout cela. On est dans une situation pas tout à fait inchangée là aussi, la fuite est vraiment lambda dans ces collègues. Maintenant, soyons honnêtes, les écoles les plus concernées avaient déjà une fuite importante, je veux dire les parties d'Hermel qui doivent aller à Marie-Curie, il y avait déjà une partie importante des gens dans la situation et cela n'a pas considérablement augmenté du tout, cela a été relativement marginal sur cette question. Là aussi, la rentrée s'est bien passée. Les équipes enseignantes avec, je tiens à le dire parce qu'on dit tout ce qui est positif, parce que dès fois, on a un petit chagrin, c'est que les équipes enseignantes des deux collèges ont travaillé ensemble à la préparation de la rentrée. Je regrette que cela n'ait pas été le cas ailleurs, dans l'autre bissecteur et qu'il y ait des équipes enseignantes qui soient dispensées de la préparation de la rentrée. Je ferme la parenthèse.

Les enfants non scolarisés, M. VAILLANT, cela nous concerne, on est au courant puisqu'on doit recevoir une lettre à chaque fois des familles et une information du rectorat qu'on transmet à chaque fois au rectorat, c'est vraiment très marginal, un, deux parents, on va dire par rentrée, mais il y en a toujours. Cela fait toujours un suivi parce que les inspecteurs vont dans les familles et vont vérifier. On a eu un conflit parce qu'il n'y a pas de scolarisé du tout une fois dans une famille et qu'il y a eu une obligation avec un jugement de la maire puisqu'elle ne faisait pas son rôle d'éducatrice à la place de l'école, une injonction de mettre dans un établissement public ou privé, je ne sais plus ce qu'elle avait choisi d'ailleurs, mais elle n'a pas pu continuer selon cette disposition.

Évidemment, je partage l'immense satisfaction que nous restions à quatre jours et demi, je continuerai cette année à les visiter, des ateliers ARE en compagnie des parents d'élèves dans une école pour chaque semaine. A chaque fois, c'est un moment sympathique, les parents sont contents, on a vu des sondages qui montrent que les enfants sont à plus de 90 % heureux de ce moment quand ils y participent, donc très belle réforme.

M. le Maire avait parlé de Vincent DE VATHAIRE, de Véronique GILLIES-REYBURN, de Laure BARBARIN, je voudrais dire un mot aussi sur Pierre Emmanuel MARTY puisqu'il quitte l'arrondissement, qui était le directeur adjoint de la CASPE, la Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance du 18^{ème} arrondissement, qui s'occupait de tout ce qui était pédagogique, c'est lui qui avait porté la réforme, c'est lui qui fait que chaque fois que je vous disais dans le 18^{ème} on est exemplaire, d'abord c'est parce que c'est vrai mais c'était aussi vraiment grâce à lui et à son

engagement, à la façon dont il a dirigé ses équipes, il a choisi de changer, de faire évoluer sa carrière. Je voulais quand même le saluer et j'espère en votre nom à tous à la fin de ce Conseil.

Eric LEJOINDRE : Merci d'avoir salué Pierre Emmanuel MARTY puisque c'est vrai que j'avais oublié de le faire et que cela a été un des acteurs importants.

Le rectorat a mis en place un comité de suivi pour la question de la mixité en général et notamment des bissecteurs et qu'on a bien l'intention que ce soit un vrai comité de suivi, c'est-à-dire qu'il s'y regarde des choses, qu'il s'y décide des choses et le cas échéant qu'il s'y corrige des choses. A notre place de mairie, non au cœur de la réforme mais à côté, nous y serons évidemment très attentifs.

Quant à la question que posait M. BRIANT sur les emplois aidés pour le périscolaire, M. DARRIULAT a dit l'essentiel, une grosse partie, la Ville a beaucoup professionnalisé son périscolaire, donc on n'est plus concerné. Le reste ce sont des subventions aux associations. Reste à voir quel type d'emplois les associations en question utilisaient et celles qui disposaient de contrats aidés, si elles n'en disposaient plus, on verra bien. Pour le moment, on n'a pas de point d'alerte sur cette question mais on y sera évidemment particulièrement attentif.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.228/2017.DASCO.74 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.229/2017.DASCO.120 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.230/2017.DASCO.121 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.231/2017.DASCO.125 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.232/2017.DASCO.127 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.233/2017.DPA.49 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.234/2017.DDCT.92 à l'unanimité

CAISSE DES ECOLES

DELIBERATION : 18.2017.235 : Caisse des Écoles (18è)-Subvention (263 575 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

Dominique DEMANGEL : Il s'agit de la tranche 2017 de l'application de la convention qualité entre la Caisse des écoles et la Mairie. Comme j'ai eu l'occasion de vous parler de cette convention, je vous en dirais simplement un mot sur les objectifs 2017 qui portent sur la qualité des aliments et particulièrement sur l'alimentation durable ; nous sommes dans le 18^{ème} très proches de l'objectif 2020 c'est-à-dire de 50 % d'alimentation durable. Je dirais même que si on incluait dans cette statistique ce qui relève de l'approvisionnement de proximité, on serait au-dessus des 50 %.

Deuxième objectif qui est celui de l'amélioration de la gestion et notamment de la qualité des paiements, un gros effort a été fait pour avancer l'inscription des parents et le fait de calculer les tarifs plus tôt dans l'année qu'au mois de septembre pour éviter qu'il y ait des embouteillages. Cette mesure marche très bien puisque nous sommes tous les ans un peu plus en avance sur les inscriptions des parents et des calculs des tarifs.

Enfin, le dernier volet de cette convention porte sur la collecte des biodéchets qui se poursuit dans treize écoles. Nous sommes bloqués par la réglementation, nous ne pouvons pas en termes d'appel d'offres aller au-delà mais nous attendons que la Mairie de Paris déploie son propre système de collecte, ce qui devrait pouvoir se faire dans le courant de cette année, au moins partiellement, c'est-à-dire sur les points de collecte qui relèvent maintenant de l'application de la loi, ce qui nous permettra de mieux redéployer sur d'autres points de collecte.

Cette convention nous permet d'avoir une subvention qualité de 263 575 €, ce qui est un peu inférieur au montant de l'année dernière mais il s'agit d'un élément purement comptable puisque cette subvention est calculée par rapport au montant de la subvention restauration de 90 % à peu près et que notre subvention restauration avait baissé en raison d'une baisse des effectifs qui n'était pas une baisse intrinsèque mais le fait que nous avons anticipé une augmentation importante des rationnaires après la modification du système des quatre jours et demi qui a été plus importante que ce qui s'est passé en réalité, d'où cet ajustement. Donc, nous avons 263 575 €.

Je profite de cette occasion pour vous dire que la DSP sur la restauration scolaire vient à échéance à la fin du mois d'août 2018. J'aurai l'occasion de vous reparler des modalités de renouvellement de cette délégation pour les années à venir.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.235/2017.DASCO.104 à l'unanimité

PETITE ENFANCE ET FAMILLE

DELIBERATION : 18.2017.236 : Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles. Subventions (50.000 euros) et conventions avec deux associations pour le fonctionnement d'une ludothèque (18e).

DELIBERATION : 18.2017.237: Subvention (182.998 euros) et avenant n°1 avec l'Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil « A Petits Pas » au 6/8, impasse du curé (18e).

DELIBERATION : 18.2017.238 : Subvention (86 872 euros) et avenant n°1 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e)

DELIBERATION : 18.2017.239 : Subvention (96.179 euros) et avenant n° 1 à l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie La Caravelle (18e).

DELIBERATION : 18.2017.240 : Subvention (111.339 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Ateliers pour les Petits (18e) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les Petits (18e).

DELIBERATION : 18.2017.241 : Subvention (207.833 euros) et avenant n°1 à l'association Centre d'Actions Locales du 18ème (18e) pour la halte-garderie La Toupie (18e).

DELIBERATION : 18.2017.242 : Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subventions (79.500 euros) à treize associations, dont cinq avec convention ou avenant à convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

DELIBERATION : 18.2017.243 : Subvention (1 777 306 euros) à quatorze associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de quinze lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la Caisse d'Allocations Familiales dans les centres sociaux.

DELIBERATION : 18.2017.244 : Approbation du transfert de la délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 2, rue Maxime Lisbonne à Paris 18e.

DELIBERATION : 18.2017.245 : Subventions (75.000 euros) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e)

Violaine TRAJAN : Je vais vous parler de la rentrée dans les crèches puisque ces délibérations me donnent l'occasion d'en dire quelques mots.

Sur la commission d'attribution, on s'est amélioré encore, c'est une bonne chose, c'est près de 1 000 enfants qui rentrent en crèche jusqu'à la fin du mois d'octobre. On s'est amélioré sur les ratios de satisfaction. Il y a eu plus de 759 enfants en crèche collective et 300 en crèche associative et on a étudié 1 722 dossiers. L'an dernier, je vous disais à peu près 50 % mais là, on n'est pas loin des 60 % de satisfaction, donc c'est une bonne nouvelle. C'est la troisième année qu'on applique cette méthode de cotation pour attribuer les places en crèche, cette méthode fait des petits puisque ce matin, on était à l'Hôtel de Ville en réunion avec xxx et le Maire et il y a d'autres arrondissements qui l'ont mis en place parce que c'est une méthode efficace et qui est en plus reconnue des parents mais aussi des professionnels. Cette année avec le service enfance, on va améliorer encore les choses et notamment communiquer un calendrier des commissions sur toute l'année pour que les parents puissent bien connaître le processus dès le mois de septembre sur toute l'année. J'en profite pour saluer les agents du Relais info famille sans qui on ne pourrait pas faire ce travail et puis du service enfance, donc les équipes de Sylvain COMBE.

Ensuite, sur l'entrée des crèches, vous dire que les parents, les enfants et les professionnels sont arrivés dans des crèches plus belles puisque l'été, c'est l'occasion aussi de faire quelques travaux. Quatorze établissements ont fait l'objet de travaux pour un budget de 3 595 000 €, Mme ROLLAND l'a un peu évoqué dans sa présentation. Donc, saluer les travaux faits et le dire aussi puisqu'on ne voit pas quand les travaux sont faits pendant l'été. Il y a deux gros établissements qui ferment pour rénovation, la crèche Georgette-Agutte et Evangile qui sera reconstruite. Ce sont des engagements de mandature qui sont mis en place.

Sur les personnels, on sait aussi que c'est un sujet sensible puisqu'il y a quelquefois des périodes de grève dans les crèches. La rentrée se fait sous de bon augure puisque les équipes sont complètes et on est salué quand je vais dans les crèches, notamment parce que le pool de remplacement mis en place porte ses fruits et les équipes se rendent compte que c'est plus agréable puisqu'il y a moins de personnels absents, donc c'est aussi un bon dispositif.

L'année est prometteuse puisque les conférences du rive vont reprendre, le conseil des parents s'implique toujours autant et d'ailleurs vous dire que le CD la voix des crèches, grâce à l'opiniâtreté des parents va sortir ses musiques, il sera vendu partout dans les commerces faire le bonheur de plein d'enfants.

Pour revenir sur les délibérations, nous en avons plusieurs qui couvrent tous les champs de la Petite enfance. Il y a les modes d'accueil, il y a des subventions pour des fonctionnements de crèches associatives, des subventions pour soutenir les parents, c'est très divers, soutenir les parents dans leur rôle de parents pour trouver des loisirs etc. Puis aussi pour les familles monoparentales.

La première subvention est une subvention pour la Ludothèque. On s'était mobilisé pour que cette ludothèque rue Stephenson continue de fonctionner puisque la SNCF ne souhaitait plus la gérer, donc un nouveau gestionnaire est nommé, l'UDAF 75. C'est vrai qu'avec M. BADINA SERPETTE ou M. DURAND et M. NEYRENEUF et évidemment M. le Maire, on s'est mobilisé pour que cette

ludothèque continue d'être là puisqu'elle accueille plus de 10 000 personnes par an. C'est un lieu ressource et précieux. Cela était une subvention de 50 000 €.

Ensuite, on a une délibération pour la crèche A Petits Pas, qui accueille des enfants dont les parents vont rentrer en formation diplômante ou trouver un bon CDI ou un CDD. Ils sont soutenus par des professionnels et les résultats sont exemplaires puisque 100 % des familles qui rentrent à la crèche retrouvent un emploi et une formation diplômante. C'est vraiment une chance pour le 18^{ème} d'avoir A Petits Pas. Là, c'est une subvention de 182 998 €.

Ensuite, Les enfances une crèche parentale pour 86 872 €, très ancienne, c'est 19 places.

La subvention pour l'association Accueil Goutte d'Or, c'est pour le fonctionnement de la halte-garderie La Caravelle pour 19 places.

Ensuite, une subvention pour Les ateliers pour les petits qui gèrent 34 places au quartier Montmartre.

La crèche La toupie, une halte-garderie qui a 20 places, quartier la Moskova.

C'était pour les modes d'accueil.

Ensuite, on a des subventions de 79 500 € pour des associations qui soutiennent les parents. Nous concernant, c'est :

- ADOS pour toutes les actions pour le périscolaire, l'aide au devoir mais aussi les actions pour les parents.
- EIDIP, vous pouvez venir vendredi, ils inaugurent leur nouveau local ; c'est une très bonne chose parce qu'enfin, ils vont pouvoir se déployer davantage, rue Tchaïkovski.
- TNT animait des ateliers autour de l'éducation numérique pour les parents, remarquée et attendue des parents.

Je continue avec des subventions à quatorze associations, c'est tout Paris mais nous concernant, ce sont les lieux d'accueil parents enfants, nous en avons trois dans le 18^{ème}, ils sont précieux :

- L'Arbre bleu, qui d'ailleurs animait avec les enfants de la Goutte-d'Or une conférence sur les rixes à la salle Saint-Bruno et qui a fait l'objet de succès puisque plusieurs familles sont venues ;
- L'IRAEC quartiers Grandes-carrières ;
- Babillo quartier Amiraux, qui a ouvert une nouvelle plage horaire destinée aux parents ayant des enfants de trois à six ans.

C'est une grosse subvention de 1 777 306 € mais pour les trois surtout, c'est moins.

Je continue avec le transfert d'une délégation de service public. On a déjà voté deux délibérations là-dessus en février et en juin. L'ancien délégataire, l'association n'était plus en mesure d'assurer la gestion de cet établissement. Donc un autre prestataire a été nommé pour reprendre la gestion de cette crèche qui est rue Maxime-Lisbonne, c'est crescendo et c'est une bonne nouvelle pour les personnels et les familles.

Enfin, une subvention pour des associations qui œuvrent dans les quartiers Politique de la Ville et surtout qui déploient des actions pour les familles monoparentales. Nous concernant, c'est Adage, on connaît tous cette association qui soutient les familles monoparentales, il y en a beaucoup dans le 18^{ème} et d'ailleurs les crèches leur sont grandes ouvertes puisque dans la cotation mise en place, les

familles monoparentales ont la priorité pour être soulagées et trouver plus facilement un emploi et ne pas le perdre.

Eric LEJOINDRE : Je me joins à vos remerciements auprès des professionnels aussi bien de la Mairie que dans les crèches qui ont permis là aussi que les crèches rouvrent tranquillement et puissent accueillir tout de suite les enfants.

Je voulais remercier Mme TRAJAN et tous les autres d'avoir trouvé la solution pour que nous puissions continuer à avoir cette ludothèque planète jeu rue Stephenson, c'était un enjeu important pour le quartier, il a fallu que la Mairie d'arrondissement et notamment Mme TRAJAN se mobilisent beaucoup pour y arriver.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.236/2017.DFPE.4 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.237/2017.DFPE.65 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.238/2017.DFPE.86 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.239/2017.DFPE.156 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.240/2017.DFPE.158 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.241/2017.DFPE.159 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.242/2017.DFPE.179 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.243/2017.DFPE.189 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.244/2017.DFPE.196 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.245/2017.DDCT.96 à l'unanimité

Je voulais vous donner le résultat du vote à bulletin secret que nous avons conduit en début de séance :

- bulletins dans l'urne : 39
- blancs ou nuls : 9
- exprimés : 30
- n'ont pas pris part au vote : 6
- Donc 30 ont voté pour M. LORENZINI qui est maintenant adjoint au Maire du 18^{ème}.

Toutes mes félicitations.

M. LORENZINI continuera à suivre les délégations qu'il suivait depuis le début de la mandature mais aura en plus à célébrer les mariages, à participer aux permanences de sécurité. Bref, tout ce qui fait la joie de la vie d'un ou d'une adjointe au Maire d'arrondissement qui a l'air de rien, au-delà de la nécessité de suivre ces sujets, beaucoup de travail au quotidien pour faire en sorte que nous puissions administrer normalement cette ville mais en même temps célébrer les mariages, c'est plutôt sympa aussi.

VIE ASSOCIATIVE & ANIMATION LOCALE

DELIBERATION : 18.2017.246 : Subventions au titre de l'animation locale (12.000 euros) à 2 associations (18e).

DELIBERATION : 18.2017.247: Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté au Budget Participatif parisien 2016 : autorisation de financement 2017 pour la rénovation et l'aménagement de cinq locaux associatifs (151 545 euros)

DELIBERATION : 18.2017.248: Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des Associations du 18e et autorisation donnée à monsieur le maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : Avant de présenter mes délibérations, je voulais dire un mot du forum des associations qui s'est déroulé il y a 48 heures à peine qui a été un vrai succès, salué autant par tous les habitants qui s'y sont rendus que par les associations qui ont salué le travail d'organisation de ce forum. Je veux saluer le gros travail fourni par le service de démocratie locale, Corinne FOULATIER et tous ceux qui ont travaillé autour d'elle, Alix GUIBOUT et la maison des associations, M'hamed BINAKDANE et ses agents qui ont été présents toute la journée. C'est un gros travail de toutes ces équipes qui a permis que ce soit un vrai succès. Une petite précision chiffrée, nous avons compté plus de 3 100 visiteurs, ce qui est une augmentation très sensible par rapport à l'année dernière ; nous avons fait de gros efforts de communication. Je veux saluer Aline WEBER pour la communication qui a été faite beaucoup plus en amont et de manière plus visible que ce qu'on a pu faire précédemment. Nous nous en réjouissons. On a encore du travail parce qu'on voit tous qu'on peut continuer à améliorer, on ne s'en privera pas. Ce rendez-vous annuel que les habitants et les associations attendent s'est vraiment bien passé et on en est très content.

Je voudrais vous présenter une première délibération qui concerne deux subventions au titre de l'animation locale à deux associations que l'on connaît bien dans l'arrondissement. Il s'agit des Amis du Dix-huitième du mois, ce journal que nous apprécions tous et par ailleurs de la République de Montmartre dont on connaît le rôle en termes d'animation de Montmartre. Donc, je vous demande de bien vouloir voter pour cette délibération.

Seconde délibération qui concerne la mise en œuvre du projet Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires qui avait été adopté dans le cadre du budget participatif 2016. Ce projet très intéressant permettait en particulier de financer des rénovations ou l'équipement de locaux associatifs. On sait que c'est souvent nécessaire parce que les associations ont très rarement les fonds nécessaires pour faire des travaux importants. Ce projet adopté permettait de financer ces travaux. Nous avons là une première tranche de financement qui concerne plusieurs associations. Pour ce qui nous concerne dans le 18^{ème}, c'est la salle Saint-Bruno qui va en bénéficier, il s'agit là d'un premier jet, une subvention de 36 000 € qui va permettre de contractualiser avec un maître d'ouvrage afin de définir le projet qui se fera en concertation avec les utilisateurs et les habitants, ce qui est assez exemplaire et doit être soutenu. Toute cette réflexion sur la rénovation de la salle Saint-Bruno va pouvoir démarrer. Je vous demande de bien vouloir voter pour cette délibération.

Dernière délibération, notre rendez-vous mensuel de validation des inscriptions des associations à la Maison des associations, quatorze ce mois-ci. Nous en avons sept dans le domaine des arts et de la culture, deux dans le domaine des sports et loisirs, deux dans le domaine humanitaire, deux dans le domaine des relations internationales et une en matière d'aide aux associations.

Je profite de cette occasion pour faire un petit point, pour vous dire que depuis le début de la Maison des associations, 1 283 associations s'y sont inscrites. Depuis lors, toutes ne sont plus forcément actives ou certaines ont été dissoutes. Actuellement, il y a encore 993 associations inscrites à la MDA du 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Nous nous associons tous aux remerciements de M. DAVIAUD pour l'organisation du forum des associations. Comme il ne peut pas se remercier lui-même, je veux à mon tour le remercier comme je remercie les membres de mon cabinet qui ont beaucoup travaillé sur ce forum qui a accueilli, allez savoir pourquoi beaucoup plus de monde cette année que l'année précédente et dans une ambiance et une vraie bonne humeur même si nombreuses sont les associations qui nous ont fait part par ailleurs de leur inquiétude sur les niveaux de financement, que ce soit dans le cadre des appels de la Politique de la Ville, de l'Etat comme de la Région et sur la question des emplois aidés. C'était un beau forum des associations mais avec une forme d'inquiétude pour ceux qui ont passé un certain temps, je vous le confirme, faisait preuve d'un tout petit peu de gravité, aussi bien d'ailleurs pour les associations sportives que pour les associations culturelles et évidemment que pour les associations de solidarité.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.246/2017.DDCT.129 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.247/2017.DDCT.134 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.248 à l'unanimité

LOGEMENT, ARCHITECTURE & URBANISME

DELIBERATION : 18.2017.249 : Réalisation 183 rue Ordener (18e) d'un programme de création de 9 logements sociaux (5 PLA-I et 4 PLUS) par AXIMO.

DELIBERATION : 18.2017.250: Réalisation 40bis-42, rue du Ruisseau (18e) d'un programme de construction neuve de 10 logements sociaux (6 PLA-I et 4 PLUS) par la RIVP.

DELIBERATION : 18.2017.251: Réalisation 40, rue Pajol (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf).

DELIBERATION : 18.2017.252 : Secteur Chapelle International (18e) - Acquisition d'un data center et de locaux techniques utiles au projet d'agriculture urbaine

DELIBERATION : 18.2017.253 : Secteur Chapelle International (18e) – Acquisition de l'impasse du Gué.

DELIBERATION : 18.2017.255: Cession de lots de copropriété au 15 bis rue Polonceau (18e).

Michel NEYRENEUF : Je propose de faire d'abord un lot d'un certain nombre de délibérations et de regarder ensuite une par une deux délibérations plus importantes qui peuvent amener éventuellement des discussions.

La DLH 172, c'est l'aboutissement de Réinventer Paris tel que cela avait été lancé sur tout Paris. Nous avons un seul projet dans le 18^{ème}, c'était au 183, rue Ordener et ce projet, après beaucoup de discussions avec les riverains, avec AMETIS qui est le lauréat de Réinventer Paris à cet endroit-là, finalement va aboutir et les travaux vont pouvoir bientôt commencer. Là, nous sommes appelés à voter pour neuf logements sociaux insérés dans le programme d'Habitat participatif de dix-sept logements en plus. Cela se fera sous la forme d'une VEFA, c'est-à-dire une vente en état final d'achèvement et c'est la société AXIMO, qui est en réalité une filiale de Paris Habitat qui gèrera ces neuf logements (cinq logements PLA-I et quatre logements PLUS). Nous ne pouvons que nous satisfaire de l'aboutissement de ce projet qui a eu un peu de difficultés à sortir mais qui maintenant est sur des bonnes voies.

Je voudrais ensuite vous parler de la réalisation de dix logements sociaux dans le cadre encore d'une VEFA, c'est-à-dire d'un projet réalisé par un promoteur privé qui s'appelle le Groupe Accueil, qui envisage la construction d'un bâtiment de 23 logements collectifs en accession à l'adresse 40bis-42,

rue du Ruisseau. En plus, il y aura dix logements sociaux à l'intérieur qui seront acquis par la RIVP dans le cadre de cette VEFA : six logements PLA-I et quatre logements PLUS.

Ensuite, je vous invite à voter la DLH 189 qui est la réalisation au 40, rue Pajol d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM l'Habitat Social Français qui est aussi une filiale de la RIVP. Cela permettra un gain de 59 % dans la consommation d'énergie.

Ensuite, la DU 91, il s'agit dans le secteur Chapelle International et pour ce qui concerne la halle Sogaris d'une acquisition d'un data center et de locaux techniques utiles au projet d'agriculture urbaine. Nous avons déjà voté la vente du data center, des locaux, il se trouve que la Ville a estimé que les surfaces prévues à cette époque-là n'étaient pas suffisamment importantes pour une question de groupe électrogène à l'époque d'une puissance de 800 et qu'il pense devoir passer à 2 000 ; cela fait qu'il y ait un surcoût parce qu'il y a une surface supplémentaire, le volume acheté par la Ville à la Sogaris.

Puis, pour le projet d'agriculture urbaine qui sera sur la terrasse, il y aura à l'intérieur de la halle une aire de livraison, des locaux techniques, une place de stationnement, des locaux à usage de vestiaire, sanitaire et réfectoire, un bureau, un mansarde et des sheds livrés bruts au deuxième étage que l'agriculteur pourra ensuite aménager sous forme de réserve. Donc ce sont ces volumes que nous nous proposons d'acheter à la Sogaris dans le cadre de cette opération qui avance bien.

Ensuite, la DU 144 sur le secteur Chapelle International, il s'agit de rendre à l'impasse du Gué qui est actuellement propriété de Paris Habitat son statut domanial et de la rendre à la Municipalité puisque cette impasse du Gué a pour vocation de ne plus être une impasse mais d'être une des voies pour parvenir au futur secteur Chapelle International qui est juste derrière. Donc la Ville se propose de la racheter.

Enfin, dans le cadre de cette enveloppe, un projet sur la cession de lots de copropriétés au 15bis, rue Polonceau. La Ville a été obligée de préempter ce local en 86 parce que cela faisait partie d'un ensemble de propriétés où il y a maintenant le gymnase à la Goutte-d'Or. Donc c'est en réalité l'entrée de l'immeuble du 15, rue Polonceau qui est un grand porche très joli et il était resté à l'abandon, occupé par Paris Habitat pour y mettre des choses. Je me rappelle que dans les fêtes de la Goutte-d'Or que nous organisons à l'époque où je n'étais pas élu, nous nous en servions pour être aussi un local technique. Petit à petit, c'est atterri à la SIEMP dans le cadre de la première mandature à laquelle j'ai eu l'honneur de participer, dans les années 2000. Puis, la SIEMP finalement y a installé un artiste. Cet artiste souhaitait se maintenir, Carine BONNET. Finalement, est arrivée la solution de la vente de ce local qui fera à la fois logement et lieu d'activités artistiques à Carine BONNET sur des modalités financières pour lesquelles ils se sont mis d'accord. Donc, c'est quelque chose d'intéressant mais cela met quand même du temps à advenir.

Galla BRIDIER : Je souhaitais revenir sur la délibération DLH 172 et sur le projet Réinventer Paris au 183, rue Ordener pour insister sur le fait que ce projet présente la particularité d'être le premier projet en habitat participatif qui verra le jour dans le 18^{ème} arrondissement. J'y tiens particulièrement et parce que j'ai cette délégation dans le 18^{ème} mais aussi parce que je suis convaincue que l'habitat participatif apporte une nouvelle façon de construire la ville et même de la penser. Je rejoins la satisfaction de M. NEYRENEUF de voir arriver cette délibération puisque cela marque une pierre supplémentaire dans l'avancée de ce projet qui effectivement subit quelques vicissitudes et parcelle sur laquelle depuis de nombreuses années beaucoup n'arrivait pas à sortir de projets.

Parmi les difficultés, il y a eu celle du financement des parties collectives que sont le studio qui sera commun à l'ensemble des logements, ainsi que la salle collective. Je voudrais saluer le travail de

AXIMO et les fonds propres qu'ils mettent au financement de ces parties collectives et qui donc pourront bénéficier autant aux locataires du logement social qu'aux habitants des autres types de logements. Il n'y aura plus et il n'y aura pas de discrimination à l'usage de ces parties comme nous aurions pu le penser au départ si elles n'étaient pas financées par également le bailleur social.

Je saisis l'occasion de cette délibération pour réappuyer sur un élément important qui va arriver plus tard dans l'évolution du projet qui est celui des pré-attributions comme cela peut se faire et comme cela s'est déjà fait sur des projets de ce type afin que les futurs locataires du logement social puissent participer à l'élaboration du projet, au suivi de chantiers et à l'écriture du règlement intérieur qui définira l'ensemble des droits et devoirs des futurs occupants. J'espère bien que nous pourrons aboutir, il me semble qu'à un précédent Conseil d'arrondissement, M. BROSSAT s'était prononcé en faveur de cette disposition.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces compléments, c'est vrai qu'on a d'autres opportunités dans le 18^{ème} sur lesquelles peut-être on arrivera à faire naître notamment de l'habitat participatif. Ce sera utile, y compris pour continuer notre travail de diversification et mixité des quartiers. C'est aussi une belle façon de faire venir un public qui a souvent ensuite envie de s'impliquer non seulement dans son immeuble mais aussi dans son quartier.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.249/2017.DLH.172 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.250/2017.DLH.176 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.251/2017.DLH.189 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.252/2017.DU.91 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.253/2017.DU.144 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.255/2017.DU.197 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.254 : Mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur les emprises 3/9 et 11 rue Marc Seguin (18e) - Compte-rendu de l'enquête préalable à la DUP et avis favorable à la poursuite de l'opération.

Michel NEYRENEUF : Sur la DU 177 qui concerne la mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique sur les emprises du 3, 9 et 11, rue Marc-Seguin. C'est la réponse officielle que va faire la Ville si nous la votons, aux réserves du commissaire-enquêteur. Il y a eu une enquête publique entre février et mars 2017, que cette enquête publique à partir d'une faisabilité proposée par ADOMA qui proposait à la fois la reconstruction des 272 logements et qui rajoutait 80 logements en foyer de jeunes travailleurs. Cette enquête publique a été très suivie par les riverains et beaucoup

de riverains se sont exprimés auprès du commissaire-enquêteur qui nous a demandés d'ailleurs d'organiser ensuite une réunion publique, nous l'avons organisée et nous avons bien compris quels étaient les différents problèmes et dès l'époque d'ailleurs, nous savions déjà un peu comment on pourrait remédier à l'aspect un peu brutal du projet tel qu'il avait été proposé.

Je répète les recommandations et la réserve du commissaire-enquêteur :

- Première recommandation, rechercher la meilleure solution pour compenser la perte de la friche végétalisée au 11, rue Marc-Seguin ;
- Deuxième recommandation, dé densifier le projet initial en allégeant le bâti sur l'arrière de l'îlot afin d'y créer un espace vert crédible et pas seulement symbolique, en tirant au mieux parti du jeu de retrait en partie haute des immeubles, en enlevant ponctuellement un niveau pour aérer la silhouette des immeubles sur la rue ;
- Troisième recommandation, apaiser l'image du nouveau front bâti sur la rue Marc-Seguin par retrait sur alignement et transparence vers les cœurs d'îlot, par exemple.

La réserve était la suivante : mettre en place une structure de dialogue vraiment efficace entre tous les intéressés à ce projet. Il s'agit de Co-concevoir cette évolution et pas seulement d'en être informé.

La délibération nous propose de lever ces réserves et de répondre aux recommandations de la façon suivante :

D'abord, le projet de 80, place de FJT a été supprimé. Le projet se résume maintenant uniquement à la reconstitution des logements que possède le foyer actuel, c'est-à-dire aux environs de 272 logements.

Cette résidence travailleurs migrants actuellement se transformera en une résidence sociale à vocation plus universaliste, donc plus mixte et plus généraliste, à savoir que priorité sera donnée au relogement des travailleurs migrants qui y habitent actuellement mais en même temps, comme nous l'avons fait déjà pour un foyer place Kracher, il y aura aussi des T1 bis qui sont propices au relogement de familles monoparentales, par exemple. On aura une résidence sociale qui fonctionnera comme toutes résidences sociales de Paris et il n'y aura plus de spécificité propre à ce que c'est que le village africain un peu qu'il y a actuellement, avec toutes les dérives qui y sont conduites notamment par les lieux communs et par le fait que finalement, il n'y a pas un titulaire de bail par logement mais ils sont plusieurs à être titulaires du bail puisqu'il y a des logements de deux ou trois personnes, ce qui ne permet pas de gérer de façon tout à fait correcte l'occupation et la vie commune, d'abord pour les personnes elles-mêmes du foyer et aussi pour les riverains.

Cette diminution importante par rapport au projet initial permettra la réalisation d'un front bâti moins homogène et notamment par le séquençage et les variations des hauteurs du bâti élevées d'un rez-de-chaussée plus quatre étages courants et avec des attiques par endroit.

Il y aura aussi la création de transparent sur l'intérieur de la parcelle grâce à des échappées visuelles importantes, une très importante puisqu'elle sera de 15,7 mètres de large tout au moins, il ne s'agit pas d'un projet que je vous présente, il s'agit de la faisabilité qui sera présentée en réunion publique et sur laquelle nous pourrons discuter avec les habitants et avec les riverains. Une autre échappée visuelle de quatre mètres qui sera à peu près à la hauteur où est actuellement le petit jardin dont il a été question précédemment.

La surface des espaces verts proposée augmente considérablement puisqu'elle passe de 576 m² actuellement en comptant le petit jardin à environ 1 119 m², ce qui veut dire que les espaces verts,

des vrais espaces verts, la surface sera doublée avec en plus des toitures végétalisées d'environ 500 m².

Quant à la structure de dialogue et à la concertation, il est proposé d'abord une réunion publique que j'essaie de monter, je peux annoncer déjà une date mais sous réserves, cela devrait être le 26 septembre en Mairie, ce serait une première des choses sur lesquelles cette faisabilité pourra donner lieu à des discussions et à des évolutions.

Deuxièmement, il a été acquis le fait que des riverains – à déterminer et à discuter lors de cette réunion publique – seront représentés au jury de l'architecture puisqu'en réalité, une faisabilité est une chose mais après, il y a le projet architectural. Donc, comme dans la plupart des opérations qu'on essaie de mettre en œuvre maintenant même si là ce n'est pas la Ville qui est aux commandes mais c'est ADOMA, il y a eu accord pour qu'il y ait participation de riverains au jury. Un comité de suivi du chantier et de suivi du projet architectural sera mis en place sans difficultés, on en discutera aussi à cette réunion publique qui devrait avoir lieu le 26 septembre.

Par toutes ces initiatives prises par ADOMA et ces réactions qu'elle a faites suite à l'enquête publique, il y a une véritable écoute de ce qui a été dit par les riverains et sanctuarisée d'une certaine façon par le commissaire-enquêteur, ce qui va permettre à ce projet de retrouver une voie peut-être plus pacifique pour pouvoir aboutir.

Il y a un élément important cité au moment de l'enquête publique, c'était le phasage, prévu en trois phases avec cinq années et à ce jour, le projet qui sera présenté propose finalement un phasage en deux phases et une durée réduite à quatre ans.

Eric LEJOINDRE : Merci pour toutes ces précisions sur un sujet qui nous occupe depuis longtemps et qui va enfin avancer parce que l'état dans lequel est pour le moment ce foyer et les conséquences qu'il peut avoir sur l'environnement, cela fait un certain temps qu'on a une nécessité absolue d'avancer. On s'est mis dans de bonnes conditions pour le faire et je m'en réjouis.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Le projet semble évoluer mais il y a un certain nombre de réserves fortes émises par le commissaire-enquêteur ainsi que par les riverains. Je voudrais interroger M. NEYRENEUF sur la date de la prochaine réunion avec les habitants...

Michel NEYRENEUF : Je l'ai dit trois fois, je pense que ce sera le 26 septembre. Nous sommes en train d'essayer de finir de la monter le 26 septembre.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons nous abstenir en attendant de regarder de près le projet et de voir un peu dans l'échange avec les habitants et les riverains leurs attentes et voir comment les choses ont évolué de leurs côtés, puis être surtout à l'écoute afin de prendre une décision dans l'intérêt général.

Il faut avancer, vous avez raison M. le Maire, mais il faut avancer aussi avec la qualité de vie qu'il y a derrière pour des habitants qui, dans ce quartier, subissent beaucoup de problèmes et qui ont envie simplement que les projets réussissent dans l'intérêt général et pour leur qualité de vie. Dans l'attente d'échanges avec eux et d'écouter un peu leur retour le 26 septembre, nous allons nous abstenir.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.254/2017.DU.177 à la majorité et 9 abstentions dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI)

DELIBERATION : 18.2017.255 : Chapelle Charbon dans Paris Nord Est (18e). Modification des objectifs poursuivis préalable en vue de la création d'une ZAC

Michel NEYRENEUF : Sur le travail sur Chapelle Charbon, nous avons voté une délibération en 2016 afin de créer une ZAC sur l'ensemble du périmètre opérationnel, le périmètre qui va grosso modo de la rue de la Chapelle jusqu'à Rosa Parks qui contenait à la fois les terrains SNCF et les emprises de Cap 18, etc.

Il se trouve que, pour des questions juridiques de montage de ZAC etc., les services de la Ville nous ont fait comprendre qu'on avait besoin pour pouvoir commencer la première phase de Chapelle Charbon, c'est-à-dire les trois hectares qui devraient être livrés d'ici la fin de la mandature. Si on voulait vraiment le faire maintenant, il fallait dissocier en deux temps car nous serions obligés aujourd'hui de devoir annoncer exactement ce que nous allons faire sur Cap 18 et sur tout le secteur de la deuxième phase, or nous ne sommes pas encore prêt à le faire puisqu'il y a des discussions qui peuvent être longues avec la Foncière des régions et avec les autres personnes qui sont compétentes et qui sont propriétaires des terrains et que cela risquait de reporter l'ensemble de l'opération d'une année. Il a donc été décidé de proposer de faire une ZAC sur la première phase qui permettra de réaliser les trois hectares promis, pas au moment des élections municipales mais promis par la suite et c'est un plus et qui va nous permettre de la faire tout de suite.

C'est ce qui vous est proposé dans cette délibération qui, en même temps, précise dès le départ que cette ZAC aura pour objet d'être élargie dans un deuxième temps dès que nous aurons suffisamment avancé avec la Foncière des régions notamment sur la deuxième phase qui nous permettra de réaliser en tout 6,5 hectares promis dans le cadre de cette première délibération que nous avons votée en 2016.

Là, nous n'avons pas affaire à une délibération qui envisage un retour en arrière mais au contraire, une délibération qui permet d'avancer et de réaliser finalement ces trois hectares dès maintenant. Je vous invite à la voter favorablement.

Eric LEJOINDRE : Je me joins à cet avis donné par M. NEYRENEUF parce que, comme on s'y est engagé, non pas dans la campagne puisque Chapelle Charbon était prévu pour être plutôt la fin de l'aménagement mais comme nous avons obtenu cet arbitrage positif pour aller plus vite encore sur Chapelle Charbon que prévu, je pense qu'il est temps que nous puissions rentrer dans le concret et cette délibération le permet.

On travaille cette première partie du futur grand parc de Chapelle Charbon qui est une partie importante aussi parce que c'est celle qui enfin permet de rouvrir vers le nord la partie Tristan-Tzara, cette ZAC qui au fond n'a jamais été finie. Donc là, on redonne des perspectives vers le nord. C'est extrêmement attendu par les habitants parce que pour le moment, on est sur un cul-de-sac qu'il faut ouvrir pour lui donner du sens. Je me réjouis que nous ayons pu accélérer sur cet aménagement. Accélérer maintenant ne veut pas dire ralentir plus tard. Nous devons continuer en fonction de l'accord que nous pourrions avoir avec la Foncière des régions sur Cap 18 à continuer l'aménagement du parc. Mais n'attendons pas, avançons parce que c'est vraiment l'intérêt du quartier, l'intérêt des habitants et d'ailleurs de tout Paris parce que ce parc aura une dimension plus qu'un square de quartier, ce sera un parc d'une vraie belle dimension.

Christian HONORE : J'ai bien entendu ce qu'a dit M. NEYRENEUF lorsqu'il parle que l'on n'irait pas à rebours, c'est-à-dire que les 6,5 hectares de parc seraient construits, ce que nous avons voté. Je

m'interroge et je voudrais quand même qu'il y ait plus de convictions et de certitudes là-dessus parce qu'il y avait une délibération, maintenant il y en a deux. En première tranche de trois hectares sauf que la création des 3,5 hectares à venir sont gagés sur la mutation de Cap 18. C'est ce que j'ai lu dans la délibération. J'aimerais qu'il y ait plus de convictions et que nous en soyons plus assurés. Les trois hectares, nous en sommes d'accord ; les 3,5 hectares se feront pour vulgariser lorsqu'on aura trouvé le moyen d'assurer la mutation de Cap 18, c'est ce qui est écrit. Que vous nous disiez que les services de l'Hôtel de Ville vous ont dit d'aller vite au niveau juridique, cela est compréhensible, nous sommes d'accord. Simplement, sommes-nous certains maintenant que ce parc de 6,5 hectares sera bien créé ?

J'étais intervenu et M. le Maire m'avait fait remarquer que ce parc de 6,5 hectares allait compenser le fait que Paris et le 18^{ème} arrondissement étaient le territoire sur lequel le nombre de mètres carrés d'espaces végétalisés était le plus faible. La question mérite d'être posée, je vous fais confiance. Mais je voudrais m'assurer qu'à la fin du compte, c'est-à-dire après 2020, les 3,5 hectares seront construits parce que c'est de cela qu'il s'agit.

Eric LEJOINDRE : Je voudrais juste rappeler où l'on en était et où l'on en est maintenant.

L'aménagement de Paris nord-est comprend depuis le départ l'aménagement de cette partie qu'on appelle Chapelle Charbon. Nous avons obtenu parce que moi-même, M. NEYRENEUF et d'autres ici se sont mobilisés que nous accélérions la mutation de Chapelle Charbon pour en faire un grand parc. Ce grand parc est prévu pour faire un peu plus de 6,5 hectares. Est disponible aujourd'hui la première partie de ce parc. Nous l'avons toujours dit, ce parc se fera en deux temps. Nous avons deux options : soit attendre et donc perdre un an dans l'aménagement des premiers trois hectares en attendant que les discussions se finalisent avec la Foncière des régions, que le plan d'aménagement global soit réalisé. Donc, nous aurions d'un bloc commencé les travaux sur ces 6,5 hectares mais nous aurions perdu un an ou un an et demi.

Il nous a semblé souhaitable, préférable, utile, aussi bien pour nous que pour les habitants que nous puissions commencer sur une première partie avant, c'est tout. Donc l'alternative c'est voter cette délibération et commencer sur les premiers trois hectares dès maintenant ou attendre et voter sur tout d'un bloc peut-être dans un an ou un an et demi et obtenir la première moitié du parc plus tard, c'est aussi simple que cela. Pour autant, l'engagement que nous avons pris est rappelé dans la délibération puisque vous l'avez vu, vous avez sans doute remarqué que c'est d'ailleurs le premier paragraphe qui indique la perspective dans laquelle nous nous plaçons et rappeler tout au long de la délibération notre objectif de faire ces six hectares.

Quand on peut avancer plus vite et qu'on a les sous et les arbitrages positifs pour le faire, il vaut mieux le faire, ce qui n'interdit pas, loin s'en faut, de continuer à travailler en temps masqué sur le reste du parc. C'est le sujet de ce soir : commence-t-on tout de suite les trois premiers hectares ou pas ?

Après, dans tout projet, il peut y avoir des allers-retours, il peut y avoir des changements, mais en tout cas notre majorité s'est engagée, a voté, l'a déclaré. Donc au moins tant que ce sera nous, je n'ai aucune inquiétude à avoir. Mais nous étions déjà pour Eole au moment où il s'agissait de ne faire que des logements là-dessus. Nous n'avons pas varié et allons continuer ; il n'y a pas d'inquiétude à avoir. L'enjeu de cette délibération est de commencer tout de suite ou d'attendre encore un peu.

Loïc LORENZINI : Je voulais rappeler que les élus écologistes au sein de la majorité et avec la majorité travaillent à renforcer les espaces de nature dans notre arrondissement, les espaces limités en voiture, les espaces limités en bruit. Ce projet que nous accompagnons et que nous suivons de

nombreuses années va dans le bon sens. Il va ouvrir des nouveaux espaces à des habitants alors qu'avant, ces espaces n'étaient pas accessibles.

Cependant, nous craignons que – mais c'est vrai qu'on n'en est pas responsable, la mutation de Cap 18 ne nous appartient pas – que cela fragilise le projet d'ensemble et les trois hectares du parc annoncé d'un seul tenant.

On annonce aussi 500 logements, faisant partie de la convention passée entre la SNCF et la Ville de Paris. Là encore, depuis le début, nous disons dans les différents temps que nous avons de concertation, de réunion, que 500 logements nous paraissent encore trop importants. Même si trois hectares sur le papier semblent être importants, on sait que dans une partie de notre arrondissement, ce n'est sans doute pas suffisant.

Puis, un élément n'a pas été cité dans la délibération, celui du CDG Express. Je n'ai plus forcément en tête le passage du tronçon qui devrait être créé si le CDG voit le jour, mais si sur cette première partie, le CDG, son tracé, sa tranchée devait venir encore plus grignoter sur les espaces ouverts, on ne serait plus à trois hectares.

C'est pour ces raisons que nous ne voterons pas contre parce que globalement, nous pensons que c'est un beau projet mais nous préférons nous abstenir en marquant notre vigilance et je réaffirme ici que les 500 logements nous paraissent être encore un peu exogènes, comme un cheveu sur la soupe même si cela fait partie d'une convention entre la Ville et la SNCF.

Eric LEJOINDRE : Ceux qui ont assisté à la réunion publique que nous avons été contraints de tenir le 12 juillet, justement pour pouvoir faire voter cette délibération vite, c'est-à-dire pour ne pas perdre du temps, savent que notamment sur cette question, M. NEYRENEUF et moi-même sommes intervenus pour trouver le bon équilibre. Mais encore une fois, trouver le bon équilibre n'exige pas d'attendre pour commencer ce qu'on peut faire. Ce n'est pas parce qu'on ne sait pas exactement pilepoil ce qu'on fera après qu'il ne faut pas commencer à faire ce qu'on sait déjà faire. Je ne souhaite pas que nous perdions un an, un an et demi avant de commencer les travaux de ce parc. Je souhaite donc que nous avançons avec toutes les incertitudes qu'il peut y avoir. Il faut que certains d'entre nous autour de la table et ce sera évidemment avec beaucoup d'enthousiasme, mon cas, décident d'avancer et pour avancer il faut voter cette délibération.

Gérald BRIANT : Évidemment, on partage l'idée d'aller vite, de ne pas perdre de temps surtout quand on peut le faire et quand on a les moyens financiers. Contrairement à l'intervention précédente, nous félicitons qu'il puisse y avoir du logement. Je rappelle quand même qu'il y a 13 000 demandeurs de logements à Paris dans le 18^{ème} dont bon nombre d'ailleurs sont en situation de précarité dans le 18^{ème} et sont déjà habitants du 18^{ème}. Donc il faut aussi penser à eux. C'est bien si on peut le faire dans le cadre d'une construction où on gère la densité, l'espace vert. Je pense qu'on peut le faire sur ce projet-là.

Après, j'entends bien la volonté d'aller vite, j'ai quand même un souci qui est qu'il y a un informulé dans cette délibération, c'est le projet Charles-de-Gaulle Express et qui d'une certaine manière, je ne voudrais pas non plus que cette délibération soit le cheval de Troie de ce projet que nous combattons.

Donc, je souhaite être mieux informé sur la délimitation, sur le tracé parce qu'après, on aura beau jeu de dire le groupe communiste front de gauche, vous avez voté un projet qui permet que l'imbrication du Charles-de-Gaulle se fasse naturellement.

Donc, sous réserve d'avoir plus amples informations, je propose qu'on soit sur la même position que le groupe des verts, que nous nous abstenons.

Eric LEJOINDRE : Un mot sur le Charles-de-Gaulle Express pour vous dire que je n'en sais à ce stade pas plus non plus mais que j'ai demandé aux délégués interministériels en charge de cette question d'organiser une réunion publique rapidement pour que nous puissions en savoir plus où on en est.

Mais de la même façon qu'il y a une incertitude sur ce que deviendra Cap 18, il y a une incertitude sur le fait de savoir où, comment et dans quelle forme passera ou ne passera pas le Charles-de-Gaulle Express. Cette incertitude me conduit-elle à penser qu'il faut retarder le parc Chapelle Charbon ? Non. Je ne comprends pas bien en quoi elle pourrait nous amener à retarder la première partie du parc. J'entends toutes les opinions et tout cela est très utile et très respectable, il me semble juste que nous avons tous intérêt à accélérer quand on peut accélérer et en l'occurrence, quand il s'agit de construire un parc, je ne vois pas bien ce qui peut nous amener à être en retrait. D'ailleurs, quand bien même toutes nos craintes les plus fondées existeraient, on serait quand même contents d'avoir cette première partie du parc rapidement.

Mais après, chacun est totalement libre et l'essentiel, c'est que nous avançons.

Michel NEYRENEUF : Je voudrais intervenir sur quelques questions posées.

En ce qui concerne la Foncière des régions, il est indiqué dans la délibération que c'est actuellement l'absence d'accord sur le foncier. Cela veut dire qu'un accord, on y arrivera. Justement le fait est que cela va prendre du temps, cela va prendre peut-être un an et c'est ce que je disais, le temps qui aurait retardé le démarrage de l'ensemble. Il y a d'autres inconnus qui vont se préciser assez rapidement. Il y a le secteur Hébert qui est à côté et il est juste à côté de Cap 18. Dans le secteur Hébert, il y a un certain nombre de locaux d'activités, de bureaux et de choses comme cela qui sont prévus. Il n'est pas encore finalisé ce secteur ; cela va faire partie de la discussion justement pour discuter avec la Foncière des régions avec Cap 18 pour voir comment on peut utiliser ce qui est autour pour commencer à aussi proposer des réinstallations dignes à ce que actuellement Cap 18.

Pour tout cela, il nous faudra un certain temps et ce temps certain, ce qu'il faut évidemment, c'est qu'il arrive avant 2020, car c'est le meilleur moyen de pouvoir ensuite voter une délibération avant 2020 même si parfois des délibérations votées pendant une certaine mandature sont rayées d'une carte dans la mandature suivante. Mais on verra bien avec la Municipalité suivante mais toujours est-il qu'on peut faire en sorte de faire que les accords et les discussions et tout cela soient signés avant 2020 et par là, on pérennise le projet.

Pour CDG, d'abord CDG ou pas, il faudra laisser des voies parce que ce sont des voies importantes, la SNCF a toujours demandé à avoir dans le fond de Chapelle Charbon deux voies. Après, ce n'est peut-être pas la même chose, si jamais sur ces voies ne passe qu'un train tous les vingt ans ou si il y en a une toutes les quinze minutes, de fait cela change. Mais en termes de superficie, cela ne change rien. C'est-à-dire que quand on a parlé des trois hectares, ce sont trois hectares d'espaces verts. Le logement n'est pas une variable par rapport à l'espace vert. Le CDG Express n'est pas une variable par rapport à l'espace vert. Ce qui est prévu, ce sont trois hectares d'espaces verts.

Enfin, sur la question des logements, il y a d'abord une évidence, la ZAC de l'Évangile a besoin d'être finie. On ne va pas travailler sur un secteur d'une ville en laissant les pignons des immeubles de la ZAC de l'Évangile tels qu'ils sont actuellement, que personne ne voit parce que personne ne va à Chapelle Charbon à part les gens qui vont au Five mais sinon, on ne va pas construire un parc devant des pignons aveugles. Donc, il y a une logique déjà nécessaire de finir la ZAC de l'Évangile. Après, il

peut y avoir discussion sur 500 logements ou pas, sur est-il nécessaire d'aller au-delà de simplement recouvrir les pignons et faire des logements qui vont compléter ou éventuellement d'en créer encore ailleurs comme nous a proposé la DU et c'est là-dessus que nous nous sommes manifestés le Maire et moi-même sur cette question. Mais la variable, cela ne fera rien changer par rapport à la grandeur du parc. Pour le moment, ce sont trois hectares.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces compléments utiles et de rappeler qu'on ne fait pas un objet urbain en partant de rien mais en partant de la réalité telle qu'elle est aujourd'hui et pour l'améliorer.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.256/2017.DU.210 à la majorité soit 31 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/LR/CI-NI) et 14 abstentions dont 2 pouvoirs (EELV/PC-FDG)

COMMERCE

DELIBERATION : 18.2017.257 : Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 5 000 euros.

DELIBERATION : 18.2017.258 : Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 5 000 euros.

DELIBERATION : 18.2017.260 : Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 9 000 euros

Afaf GABELOTAUD : Je vous présente trois délibérations d'un coup puisqu'il s'agit des indemnisations amiables en raison des préjudices subis des travaux d'extension du tramway.

Donc, je vous proposerais de voir la DAE 243, 256 ainsi que la 289 en même temps puisqu'il s'agit, dans le cadre de nos commissions d'indemnisation amiable qui réunit la Ville, la RATP un certain nombre de personnes autour de la table, d'indemniser en fonction de dossiers déposés par les commerçants en question.

Il s'agit d'une boulangerie, d'une boucherie, et d'une alimentation générale pour les montants de 5 000 €, 5 000 € et 9 000 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.257/2017.DAE.243 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.258/2017.DAE.256 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.260/2017.DAE.289 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.259 : Subvention (8.000 euros) à l'association des commerçants du Haut Montmartre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (18e).

Afaf GABELOTAUD : On nous reproche souvent d'être en retard sur les subventions pour les illuminations de fêtes d'année. Nous continuons donc avec une subvention de 8 000 € aux commerçants du Haut Montmartre. J'en profite pour saluer M. LOUP son président, actif commerçant et actif président du Haut Montmartre pour les fêtes de fin d'année 2016. C'est une subvention légèrement à la hausse du fait d'un périmètre plus agrandi, donc un devis plus important mais qui laisse toujours la ville sur la même proportion, c'est-à-dire 26 % du montant du devis.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.259/2017.DAE.284 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.261 Subventions (128.500 euros) à vingt structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers Politique de la ville

Afaf GABELOTAUD : C'est une subvention qui est globale à l'ensemble parisien et en ce qui nous concerne, c'est pour cinq projets dans le 18^{ème} arrondissement dans le cadre du volet emploi et développement économique du contrat Ville 2015-2020. Je tiens à saluer le travail de Mme AKKARI puisque ce travail était fait en collaboration avec la Politique de la Ville, qui permet à travers ces subventions de porter à travers les projets économiques locaux des aides et des subventions à des structures porteuses de projets dans le cadre d'activités d'emplois et de création d'emplois, de l'inscription des filières économiques porteuses d'impact social. Il y a un certain nombre d'objectifs à atteindre. On a cinq structures choisies dans le 18^{ème} arrondissement :

- le Positive Planet qui est rue Jean-Varenne pour un montant de 8 000 € ;
- l'association des Goutte-d'Or de la mode et du design pour un montant de 10 000 € ;
- l'association Ile du monde pour un montant de 5 000 € ;
- l'association Alinéa pour La bonne tambouille pour 4 000 € ;
- et le Mam' Ayoka pour 6 000 €.

Soit sur l'ensemble des 128 500 €, 33 000 € dévoué au 18^{ème} arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.261/2017.DDCT.94 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.262 : Subventions (30.000 euros) et conventions avec 2 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux mise en place du programme Citéslab, le réseau d’amorçage de projets sur les territoires sensibles (18e, 19e et 20e)

Afaf GABELOTAUD : Il s’agit en ce qui nous concerne de subventionner deux structures, la BGE Paris et Projet 19. Dans ce cadre, il s’agit d’un programme d’investissement territorial intégré, surtout par les Fonds européens qui affichent des priorités en création d’entreprises par les habitants des quartiers Politique de la Ville. Les Citéslab sont des structures qui vont permettre dans les quartiers de pouvoir développer des lieux où on va pouvoir aider, accompagner les habitants dans la création d’emplois, la création d’entreprises, création de projets. Il s’agit vraiment de se mettre au cœur des quartiers pour les aider à travers les Citéslab, ce qui est relativement innovant. Il s’agit de subventions de 30 000 €.

Le Conseil d’arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.262/2017.DDCT.121 à l’unanimité

DELIBERATION : 18.2017.294: Arc de l’innovation - SOHO (18e) – Accord pour la constitution d’une société de projet entre la RIVP et la Caisse des Dépôts pour le portage du programme.

Afaf GABELOTAUD : Une délibération importante puisqu’il s’agit de revoir un modèle économique et de permettre dans le cadre de l’Arc de l’innovation et des SOHO intégrés dans le cadre de l’innovation, des Small office Home office, c’est un ensemble d’immobiliers en rez-de-chaussée dans le secteur Chapelle International qui permettra l’installation de petits bureaux, d’activités économiques, d’artisanat en rez-de-chaussée et d’avoir une activité de vie, de pouvoir habiter au premier étage, de retrouver un peu ce qu’on connaissait sur les boulevards parisiens, c’est-à-dire des échoppes et le premier étage dévolu à la vie et aux locaux d’habitation.

Ce programme comporte 8 000 m² de locaux SOHO, donc il y a un certain nombre de VEFA dans ces projets. Il est question dans le cadre de cette opération de soutenir la constitution d’une société de projets entre la RIVP et la Caisse des dépôts pour le portage d’un programme avec l’acquisition d’une VEFA pour permettre à la RIVP de contracter un emprunt et donc ce qui permettrait sur un remboursement de trente ans de jouer plus facilement sur les loyers proposés sur ces SOHO parce qu’aujourd’hui, on a quand même remarqué que le niveau de loyer pour atteindre l’équilibre actuel était un peu élevé. Donc ce montage financier permettrait de pouvoir accéder en VEFA à ces acquisitions par la RIVP grâce à la Caisse des dépôts, à mieux travailler sur les loyers proposés et de les faire baisser afin de pouvoir trouver des candidats.

Laurent QUEINNEC : Ce concept de petits bureaux est très prometteur et correspond à une certaine évolution du monde du travail, donc c’est très bien. Cela dit, cela appelle une certaine réserve qui dépasse le cadre strict de la délibération que nous allons voter mais c’est l’occasion ici d’en discuter.

A lire l’exposé des motifs, ces petits bureaux, ce sont des espaces rez-de-chaussée plus un étage. Dix lots denses, des immeubles de 37 à 50 mètres sur un territoire en mutation – je cite l’exposé des motifs – qui ne recevrait pas aisément des commerces traditionnels. Cette petite phrase m’a fait un

peu peur, c'est donc l'objet de cette intervention. Lorsqu'on conçoit de tels aménagements, il faut privilégier l'équilibre. Ici, on a une forte densité, l'exposé des motifs le dit, et on a donc 62 000 m² de logements dans un environnement qui ne se prête pas au commerce traditionnel et de proximité, ce qui est un peu ennuyeux. D'où ma question, n'y a-t-il pas un risque de trop forte densité et y a-t-il des choses de prévues pour le commerce de proximité dans ces nouveaux aménagements ?

Dominique DEMANGEL : Juste une petite remarque, on avait souhaité dans le projet pour l'ensemble du secteur d'aménagement de Chapelle International qu'il puisse y avoir une possibilité de réserver des mètres carrés pour un projet d'installation médicale compte tenu des nouveaux habitants ainsi que du déficit en offres médicales dans ce quartier. On avait déjà eu un contact auparavant avec la RIVP pour que ce projet puisse s'inscrire dans le cadre du schéma des SOHO. Compte tenu de la constitution de cette nouvelle société, on sera amené à rediscuter avec la nouvelle société de ce souhait et de le faire dès maintenant, suffisamment en amont pour que l'on puisse réserver les mètres carrés. La constitution de cette société qui permettrait effectivement une baisse des loyers devra aller dans le bon sens pour permettre la réalisation d'une telle opération.

Eric LEJOINDRE : La logique est exactement l'inverse de celle que M. QUEINNEC proposait. Le commerce a besoin de clients et pour avoir des clients, il faut des habitants. Donc pour le commerce, il faut que les choses soient denses. Moins c'est dense, surtout dans les parcelles comme les Chapelle International qui ne sont pas directement accessibles comme peut l'être le cœur de ville. Plus on veut de commerce, plus il faut de clients, donc il faut d'habitants ou d'activités, peu importe. La crainte justement sur Chapelle International, c'était et cela reste que cette densité de clients potentiels ne soit pas suffisante pour faire vivre le commerce traditionnel qui a besoin de beaucoup de flux. Quand vous êtes, pas tellement un boulanger mais un boucher ou un petit commerçant, vous avez besoin de beaucoup de flux pour avoir quelques clients. Ce sont clients qui font vivre votre commerce. S'il n'y a pas de clientèle, le commerce dans ce pays étant libre, il ne fonctionne. Donc il faudra que nous travaillions avec Mme GABELOTAUD et avec l'ensemble des porteurs de ce projet notamment pour des offres de restauration qui la journée seraient utiles aux travailleurs et éventuellement le soir seraient utiles aux habitants. C'est pour cela qu'il faut bien qu'on réfléchisse ces questions de densité en fonction de l'intérêt des quartiers plus qu'en fonction d'un chiffre qu'on plaque comme cela. C'est vrai d'ailleurs aussi bien pour le nord de la Chapelle, Chapelle Charbon et Hébert que pour n'importe quelle autre zone d'aménagement. L'inquiétude que vous pointez a conduit justement à ce qu'on imagine cette modalité différente d'insertion et d'ailleurs on pensait et on pense toujours que de l'artisanat qui draine sa propre clientèle pourrait tout à fait avoir sa place là où un commerce plus classique pourrait avoir du mal à trouver son public, ses clients et donc son chiffre d'affaires. Voilà pourquoi aussi il nous a paru utile à l'époque de prévoir que l'on puisse lier un bail à un logement parce que cela peut être un élément attractif pour une personne qui voudrait installer une activité dans un endroit qui est très bien relié par les transports en commun mais qui reste un endroit où il faut aller. Ce n'est pas un endroit où on passera comme cela sauf pour aller dans les terrains de sport, sauf pour aller au gymnase, sauf pour les travailleurs qui iront à la halle Sogaris. Il y a bien un enjeu que vous avez bien pointé mais je le prends un peu de la façon exactement inverse et c'est tout l'intérêt de cette structure. Après, il faudra qu'elle fasse ses preuves. La question du loyer que pointait Mme GABELOTAUD est importante, c'est d'ailleurs pour cela que nous votons cette délibération. Mais je pense qu'on a trouvé le bon équilibre et qu'il devrait permettre à ces activités de se tenir. Voilà pourquoi il faut à mon sens voter cette délibération.

Afaf GABELOTAUD : Effectivement, c'est un concept totalement innovant, les SOHO c'est un concept, donc il y a une vraie volonté de créer un univers propre à développer des activités en rez-de-chaussée, avec une vie au premier étage. Donc ce qu'on a pu connaître jusque dans les années 2000 où cela existait de façon assez fréquente parce que cela crée une synergie et une énergie, puis cela permet d'avoir à nouveau certains artisans qui ont fui le centre de Paris pour aller s'installer plus

loin en banlieue pour avoir des ateliers moins chers et pouvoir vivre à proximité d'une activité qui demande une certaine présence et un investissement en temps qui est quand même assez important. Donc avoir un atelier à Paris et puis vivre à l'autre bout de Paris ou en banlieue peut s'avérer être difficile. Donc c'est un concept assez intéressant pour revoir un certain nombre d'activités ou accompagner des activités émergentes qui ont cette même problématique de se donner à fond et d'avoir beaucoup de temps dans son travail et parfois des périodes de vie où on est 15 heures, 16 heures sur son bureau pour maquetter quelque chose ou pour développer certaines choses. Donc c'est une volonté de voir et d'accompagner l'artisanat mais aussi de nouvelles formes d'économie et de façon de travailler.

On est tout à fait conscient d'une certaine densité, il va falloir des pieds d'immeuble pour avoir des commerces de proximité, cela est prévu aussi. Cela est prévu aussi, dans l'ensemble il n'y a pas que des SOHO, il y aura aussi des activités économiques plus classiques qui sont plutôt à visée des habitants qui sont là. De toute façon, l'équilibre se fera tout seul puisque c'est à la demande que s'installeront un certain nombre de commerces. Cela est prévu comme des restaurants, comme le disait M. le Maire. Donc, tout cela se fera tout à fait naturellement mais il faut préciser que ces SOHO sont une volonté à part entière de créer une activité à part et un village à part au sein de Chapelle International.

Je suis heureuse de voir cette délibération puisque nous avons pointé, les SOHO font partie d'un appel à projets dans le cadre de l'Arc de l'innovation, un appel à candidatures pour pouvoir occuper ces SOHO. On a vu que le retour était relativement faible à cause justement des loyers trop élevés. Nos remarques sur le niveau de loyer sont aujourd'hui clairement prises en compte puisque cette délibération va permettre de réduire significativement les loyers et atteindre des niveaux plus dans les retours que l'on a qui sont il faut payer plutôt tant que les 300, 350 qu'on nous proposait dans un premier temps.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.294/2017.DAE.285 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

ENTREPRISES CULTURELLES

DELIBERATION : 18.2017.263 : Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association MILA (18e).

Loïc LORENZINI : Je voulais vous remercier de la confiance que chacun d'entre vous avait fait part tout à l'heure en m'élisant maire-adjoint en charge des entreprises culturelles. J'en profite pour faire le vœu collectif qu'on puisse réussir toutes les actions que nous avons entamées depuis le début de ce mandat.

Concernant cette délibération DAE 167. Le MILA est une association dont l'objectif est le soutien à la production et à la diffusion des musiques actuelles et le soutien et l'appui de jeunes sociétés musicales indépendantes, pour le développement économique de leur activité et soutien à l'emploi.

Le MILA est installé dans le quartier de l'îlot Blémont Messenger. Il est installé dans un pôle qui rassemble une dizaine d'entreprises dans le pôle et une vingtaine dans des locaux commerciaux de proximité immédiate.

Les entreprises hébergées par le MILA bénéficient de services mis en place par l'équipe du MILA, des services autour d'offres de formation et notamment la création d'outils d'appui juridique, notamment par exemple appui juridique sur les contrats des salariés.

Les entreprises participent au conseil d'administration, ce qui participe également à un très bon dialogue entre l'équipe d'animation et les entreprises.

Pour cette année 2017 et 2018 et les suivantes, le MILA va pouvoir développer un nouveau projet dans un nouveau local. Ce projet va s'appuyer à développer un espace de coworking et renforcer et renforcer l'accompagnement et la mutualisation des moyens pour les entreprises et se rapprocher aussi des habitants et des autres entreprises du quartier qui est en Politique de la Ville.

La délibération pour le MILA consiste en la vote d'une subvention d'un montant de 30 000 €.

Carine ROLLAND : Le MILA voulant dire Marché indépendant des labels.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.263/2017.DAE.167 à l'unanimité

TOURISME

DELIBERATION : 18.2017.264 : Subvention (44 000 euros) et convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre (18e).

Evelyne DAMS : La présente délibération consiste à soutenir financièrement le Syndicat d'Initiative de Montmartre. Il s'agit d'un acteur essentiel de Montmartre que nous connaissons bien tant pour le quartier de la Butte Montmartre que pour la fréquentation touristique. Je me permets de rappeler les chiffres de cette fréquentation touristique.

Pour 2016, cela atteint un nombre de visiteurs annuel de 10 millions, pour le site du Sacré-Cœur et nous plaçant immédiatement au deuxième rang derrière la cathédrale Notre-Dame et avant le musée du Louvre et la Tour Eiffel, respectivement fréquentés par 7 et 6 millions de visiteurs.

Dans ce cadre, le SIM assure toutes les fonctions d'un office de tourisme avec l'accueil, l'information, l'élaboration de produits touristiques grâce à deux personnes à plein temps, outre les emplois ponctuels. Ces derniers temps, le SIM a renforcé les relations institutionnelles avec l'OTCP et le CRT, l'Office du tourisme et des congrès de Paris et le Comité régional du tourisme.

Je donne un peu d'actualité à l'occasion de cette délibération, le SIM a différents projets en gestation dans le but d'optimiser sa gestion financière comme le transfert de son siège et la reprise du kiosque situé au Métro Anvers.

Ces projets pourraient se concrétiser dans le prochain semestre. Nous, Mairie d'arrondissement, en lien direct avec les services de l'Hôtel de Ville, nous accompagnons le SIM autant que faire se peut.

La présente délibération a un montant de 44 000 € et s'inscrit dans cet accompagnement et le renouvellement de notre soutien. A ce titre, je vous invite à la voter favorablement.

Carine ROLLAND : Le SIM sera bien sûr un partenaire important de la prochaine Fête des vendanges dont le thème sera les lumières.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.264/2017.DAE.63 à l'unanimité

PREVENTION & DE LA TRANQUILITE PUBLIQUE

DELIBERATION : 18.2017.265 : Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Protection civile de Paris (aide au financement du loyer du local situé 13 rue de Panama, 75018 Paris)

DELIBERATION : 18.2017.266: Subventions (18 500 euros) et conventions avec 15 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

Sarah PROUST : La délibération numéro 9, c'est une subvention de 6 000 € ainsi qu'une convention avec l'association la Protection civile de Paris notamment pour le financement du loyer qui est rue de Panama.

J'en profite parce qu'on travaille beaucoup avec la protection civile, on ne les remercie jamais assez et on ne salue jamais assez son rôle qui, au-delà de l'aide aux victimes et du soutien aux victimes pendant les sinistres, fait aussi énormément de formations et toutes les formations aux premiers secours dispensées par la protection civile sont toujours des formations utiles et importantes et rappelons-le que notre soutien va aussi à cette organisation pour cela dans les locaux du 13, rue de Panama pour la subvention de 6 000 €.

La suivante est une délibération avec un certain nombre de subventions pour un montant de 18 500 €. Quinze associations sont ciblées dans cette délibération dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la Ville. Trois concernent le 18^{ème} arrondissement.

Une subvention de 1 000 € pour l'association Ethnologue en herbe. J'aimerais juste dire un mot de cette association puisque c'est un projet spécifique sur la question des usages urbains et notamment de l'espace public. L'objet de cette association pour ce projet spécifique, c'est de travailler sur la question de la frontière entre le 18^{ème} et le 19^{ème} avec un certain nombre de jeunes. On en avait beaucoup parlé l'année dernière mais les dispositifs de prévention sur la question des rixes 18^{ème} 19^{ème} continuent, c'est pour cela que le choix était fait de soutenir cette association à hauteur de 1 000 €.

Il y a ensuite 1 000 € pour l'association HAMZA Graines de boxeurs passage Ramey et une autre subvention de 1 000 € pour l'association la Maison bleue porte Montmartre. C'est une délibération plus importante sur l'ensemble de Paris pour 18 000 € et 3 000 € qui concerne le 18^{ème}.

Carine ROLLAND : Effectivement, deux aspects importants dans la protection civile et systématiquement présents sur tous les événements que nous organisons toujours avec beaucoup de vigilance, de rigueur et de disponibilité, il est important de les saluer et les dix clubs de prévention dont vous avez bien souligné le rôle.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.265/2017.DPSP.9 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.266/2017.DPSP.10 à l'unanimité

ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE & DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

DELIBERATION : 18.2017.267 : Subventions (150.000 euros) et conventions avec dix organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2017.

Frédéric BADINA-SERPETTE : La première délibération que je vous présente est relative aux trophées annuels de l'ESS organisés par la Mairie de Paris depuis 2009, très attendus par les acteurs Parisiens de l'entrepreneuriat social. Cette récompense permet aux structures lauréates d'obtenir une subvention au démarrage ou à l'accompagnement dans le changement d'échelle.

Comme le rappelle la délibération, le secteur de l'ESS représente près de 9,5 % de l'emploi à Paris, au travers de réseaux associatifs, mutualistes, coopératifs et des réseaux pour entreprendre.

Nombre de salariés et de créateurs d'entreprise se tournent aujourd'hui vers ce secteur pour donner du sens à leur vie professionnelle, retrouver des valeurs plus progressistes et solidaires que dans d'autres secteurs, mais aussi pour y trouver d'autres modèles de transformation de la société, une gestion moins focalisée sur le profil, une gouvernance plus participative et des projets à fort impact social sur les territoires.

Chez nous, dans le 18^{ème}, de nombreux acteurs ont déjà été désignés lauréats : La Louve, Carton Plein ou encore le Hazard Ludique. Chaque année, le nombre de dossiers de candidature est croissant, cette année pour l'édition 2017, il y en a 57, signe qu'aujourd'hui, la Ville de Paris est identifiée auprès des acteurs de l'ESS comme un territoire fertile, avec une administration qui accompagne et fait grandir les projets, avec des élus qui soutiennent les entrepreneurs.

J'en profite d'ailleurs ici pour saluer la petite équipe de la DAE, direction de l'attractivité et de l'économie, pilotée par Patrick TRANNOY, dont le professionnalisme et le dynamisme ont vraiment permis de construire un lien de confiance reconnu avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le jury a décidé de récompenser dix structures et de distribuer 150 000 € de subvention à des entreprises solidaires d'utilité sociale, des ESUS, des entreprises d'insertion ou encore des coopératives. Elles œuvrent chacune dans le domaine de l'emploi, de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion, de l'économie circulaire, du lien social, l'accompagnement des séniors, la mode, la jeunesse ou encore l'alimentation.

L'année dernière, aucune structure du 18^{ème} n'avait été récompensée, pour autant, on en a reçu un certain nombre avec qui nous avons travaillé. Mais cette année, parmi les dix lauréats, figure une très belle entreprise coopérative de l'arrondissement qui est installée place Mac-Orlan dans le quartier Chapelle, il s'agit de Mam'Ayoka avec sa directrice Sophie LAWSON qui dirige une coopérative de restaurations et de traiteurs, en insérant des personnes éloignées de l'emploi, avec un menu assez représentatif de la diversité culturelle de chacune des personnes qui sont accompagnées dans ce restaurant, notamment des femmes. Parmi les développements envisagés par la structure, il y a notamment un service de portage de repas à domicile pour les aînés. C'est notamment ce qui fait l'objet de cette récompense et c'est donc une subvention de 15 000 € qui pourrait être ainsi attribuée à Mam'Ayoka pour déployer l'activité et continuer de créer du lien social dans le quartier.

La deuxième structure du 18^{ème} qui est lauréate de ces trophées, c'est le salon Joséphine pour la beauté des femmes qui permet à des femmes en situation de précarité d'accéder à des soins esthétiques et de retrouver confiance en elles pour mieux s'installer dans la vie active. L'association souhaite aujourd'hui développer son activité, lancer une activité de formation pour une meilleure insertion professionnelle dans la coiffure. Une subvention de 10 000 € pourrait leur être ainsi attribuée.

Vous regarderez la délibération mais les huit autres lauréats portent des projets axés notamment autour de la collecte et du compostage biomécanique de déchets, l'insertion des publics en situation de handicap ou encore, par exemple, Foot de rue récompensé à titre exceptionnel mais parce qu'il porte un projet innovant dans le cadre d'une coopérative d'activité et d'emploi. C'est un modèle assez similaire à la coopérative Clara que nous connaissons bien ici.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération qui nous permettra de consacrer les lauréats de cette nouvelle édition et d'entériner l'attribution des subventions.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.267/2017.DAE.84 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.268 Subventions (170.000 euros) et conventions avec sept associations gestionnaires de recycleries

Frédéric BADINA-SERPETTE : La deuxième délibération, je la porte conjointement avec mon collègue M. MENEDE qui, en ce début de semaine, est en déplacement professionnel. Elle est relative au soutien de la Ville aux structures qui œuvrent dans l'économie circulaire et plus précisément dans la gestion des ressourceries. Il s'agit ici de passer convention avec sept de ces structures sur tout Paris.

Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie zéro déchet de la Ville et du soutien au réemploi et la réparation des objets, on vous en parle souvent avec M. MENEDE ici. J'en profite pour vous rappeler en son nom d'ailleurs qu'elle s'inscrit dans la continuité du programme local de prévention des déchets ménagers assimilés, qui vise à réduire de 10 % le tonnage des déchets par habitant entre 2010 et 2020.

Ce plan sera voté avant la fin de l'année en Conseil de Paris. M. MENEDE et moi aurons d'ailleurs l'occasion d'en partager avec vous les actions ici-même.

La présente délibération vise à soutenir financièrement les structures telles que la Petite Rockette dans le 11^{ème}, Ma Ressourcerie dans le 13^{ème}, la Ressourcerie créative dans le 14^{ème}, la ressourcerie culturelle La Table des Matières, dans le 14^{ème}, Mille et une collectes, une toute nouvelle ressourcerie dans le 17^{ème}, celle du 20^{ème} à Belleville et Coup de Main qui intervient dans le 20^{ème} mais aussi qui dispose d'un espace de réparation et de stockage boulevard Ney.

Avant de passer au vote, j'aimerais dire un mot sur la situation de l'Interloque. Vous n'êtes pas sans savoir, si vous avez lu le Dix-huitième du mois ou si vous êtes passé devant que la structure a fermé. J'ai eu l'occasion de répondre à un certain nombre de questions du Dix-huitième du mois sur le sujet, mais je voulais partager avec vous plusieurs éléments. Nous regrettons la fermeture de cette structure, que nous connaissons depuis longtemps. Je pense ici notamment aux élus qui sont au Conseil depuis un certain temps.

Depuis 2014, des contacts avaient été pris à plusieurs reprises pour échanger sur l'activité, les projets de développement et notamment les conséquences de l'ouverture de la deuxième ressourcerie Interloque dans le 2^{ème} arrondissement. Nous avons quand même une petite inquiétude sur la santé financière de la structure et beaucoup de difficultés à déboucher sur des solutions qui permettent de faire en sorte que la structure puisse être pérenne, malgré son expérience et son âge dans l'arrondissement. Puis, on a quand même constaté un essoufflement assez certain de l'équipe qui a eu du mal à se renouveler.

Plusieurs conséquences dans le 18^{ème} nous avons subi. Il y avait notamment un renoncement à la collecte en pied d'immeuble dans le quartier Politique de la Ville, moins d'ancrage territorial et des difficultés à construire des partenariats pérennes avec les acteurs du territoire. On en a parlé plusieurs fois avec l'équipe. On s'est dit qu'il y avait de la place pour tout le monde dans l'arrondissement en matière d'économie circulaire, que toutes les initiatives sont complémentaires. C'est en tout cas comme cela que nous avons construit la relation avec les équipes de l'Interloque, en arrivant avec M. MENEDE, de sorte à faire un peu converger toutes les initiatives du 18^{ème}.

Maintenant que l'Interloque est fermé, on va essayer de parler un peu de l'avenir. D'abord, il y a plusieurs projets que nous avons en tête, notamment des structures porteuses de projets qui sont venues nous voir, nous avons des dossiers sérieux, il nous reste à trouver un local, le gros défaut de

l'Interloque est qu'il avait plusieurs locaux différents dispersés sur le 18^{ème}, ce qui n'a vraiment pas facilité l'organisation au quotidien de la ressourcerie et qui derrière n'a pas consolidé le modèle économique, en tout cas, cela ne marchait plus comme cela pouvait marcher avant.

On est en train de chercher des locaux à la hauteur de leur besoin et au-delà, on teste plusieurs choses, notamment une ressourcerie éphémère à Chapelle nord qui a pu collecter 4,5 tonnes d'objets en l'espace de six semaines, qui a touché près de 1 200 personnes dans un quartier Politique de la Ville, dans le cadre d'une coopération inter-bailleurs.

Nous proposons aussi à l'ensemble des acteurs de l'économie circulaire d'être présents sur tous nos événements, vous aurez pu voir forme des temps libres que Carton Plein et SoliCycle étaient d'ailleurs présents. Vous noterez par ailleurs que la maison du Zéro Déchet s'est installée chez nous.

Enfin, dans le cadre de la fête des Vendanges, nous avons décidé, avec le Maire et Mme ROLLAND, d'expérimenter tous les ans des nouvelles actions en faveur de la réduction des déchets, avec outre un stand de sensibilisation tenue par la DPE et ouvert aux associatifs, des expérimentations menées par Carton Plein. Cette année, Carton Plein transformera sur place le carton en paillette de cartons, qui servira à alimenter le composte des Parisiens.

Christian HONORE : Nous allons voter ces deux délibérations. Cependant, pour les gestionnaires de recycleries, je voudrais en profiter pour vous parler des déchets urbains qui jonchent les sols du 18^{ème} arrondissement. Nous ne cessons avec M. BOURNAZEL d'être interpellés à ce sujet. Pardonnez-moi de vous le dire, mais cela interroge quand même sur la politique de la propreté de la Ville en ce domaine.

Nous aurons l'occasion d'en reparler au Conseil de Paris, dans le cadre de la MIE sur la propreté, mais je voulais quand même saisir cette occasion pour vous dire que la Politique de la Ville en matière de propreté laisse à désirer.

Eric LEJOINDRE : Très honnêtement, étant moi-même rapporteur de la MIE, j'aurais largement l'occasion de reparler de la politique de la propreté, cela n'a absolument rien à voir en quoi que ce soit avec les délibérations que nous votons, même si le fait de réduire le nombre des déchets est un enjeu. D'ailleurs, c'était tout l'enjeu de la série d'auditions que nous avons eue vendredi dernier dans le cadre de la MIE. Oui, la réduction des déchets est un enjeu de propreté, simplement, le meilleur déchet, c'est encore celui qu'on ne produit pas.

Mais pour autant, je veux bien qu'on tire les choses dans tous les sens, mais prendre la parole sur cette délibération pour parler de cela, il faut vraiment être aussi libéral que moi pour ne pas vous la couper.

Nous avons encore énormément de délibérations à voir, il a été souhaité qu'énormément de vœux aussi soient déposés. On a un impératif absolu de 23h, donc je souhaite que nous puissions finir notre Conseil avant 23h.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.268/2017.DPE.51 à l'unanimité

VOIRIE & DEPLACEMENTS

DELIBERATION : 18.2017.269 : Programmes 2017 et 2018 de zones 30 – Demande de subventions auprès du Conseil régional d’Île de France.

Félix BEPPO : J’ai le plaisir de vous présenter deux délibérations qui touchent à notre politique de déplacement qui, je le répète, est la même depuis 2001 et dont nous nous félicitons parce qu’en matière de réduction des pollutions en tout genre, atmosphérique et sonore, notre politique de déplacement porte ses fruits, tant sur le recul de l’utilisation de la voiture dans les déplacements à Paris, que sur la promotion qui est faite des vélos. Donc, les deux délibérations que j’ai la faveur de vous proposer portent sur cette politique de déplacement.

La première délibération concerne la généralisation et l’extension des zones 30 à Paris. L’objectif est que d’ici à 2020, l’ensemble des arrondissements de Paris puissent être touchés par la circulation à moins de 30 km/h. Le principe de hiérarchisation de ces extensions sont qu’à partir de 2020, il y aura un réseau primaire sur les grands axes où on pourra circuler à 50 km/h, une voirie locale où on circulera à 30 km/h et un maximum d’aménagement d’aires piétonnes et de zones de rencontre. Nous aurons l’occasion de reparler ici-même très prochainement de l’aménagement de la rue Marcadet, qui fera l’objet, avec le comité vélo, de réflexion avec les services voiries et la mission vélo et qui fera l’objet d’un aménagement sur toute l’année 2018 pour concrétiser dans le 18^{ème}, la nécessité d’un axe est-ouest, partant de Marx-Dormoy pour aller jusqu’à Guy-Môquet, en passant par la rue Marcadet avec beaucoup d’aménagements qui seront là pour promouvoir la circulation des piétons et des vélos.

Donc, il vous est proposé dans cette première délibération d’approuver le programme 2017 et 2018 de ces extensions de zones 30 et d’autoriser la Maire de Paris à signer les conventions avec la Région puisque l’ensemble des aménagements qui viendront accompagner ces extensions de zone 30, notamment sur les entrées de zone, feront l’objet de travaux pour lesquels la Région sera sollicitée pour des subventions pour réaliser ce programme.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Sur l’introduction de M. BEPPO, je ne suis pas tout à fait d’accord sur les résultats de la politique de Mme HIDALGO. Si l’objectif doit être celui de la réduction de la pollution, je ne suis pas certain, les études sont tout à fait contradictoires que la pollution ait reculé à Paris, en tout cas la pollution sonore, je n’en suis pas sûr. La pollution sonore, beaucoup de Parisiens se plaignent d’une ville stressante, où il y a beaucoup de bruits, c’est un vrai sujet sur lequel il faudra certainement amener des solutions durables.

Ce n’était pas l’objet de mon intervention, je voulais aborder les deux délibérations. La première, pour vous dire que sur le programme 2017 de zone 30, la demande de subvention auprès du Conseil régional d’Île-de-France, évidemment nous soutenons. J’en ai profité d’ailleurs pour interroger la présidente de la Région et je peux vous informer que la commission permanente de la Région Île-de-France répondra favorablement d’ici quelques jours. Donc, c’est une bonne nouvelle.

Sur la deuxième délibération, je voudrais vous poser une question et faire une remarque, sur la DVD 102 concernant le service public Vélib’, la convention entre le syndicat mixte Autolib’ et Vélib’ Métropole. La question est sur le calendrier. On a un calendrier extrêmement serré, d’abord parce que la moitié des stations vont être remplacées d’ici la fin de l’année, 50 % en fin décembre des

stations actuelles seront opérationnelles et 100 % selon la délibération, en avril 2018. Pendant quelques semaines, un certain nombre ne seront pas opérationnelles, dont acte. Mais est-ce qu'on va tenir vraiment ce calendrier d'avril 2018 ? Parce que 100 % des stations qui ont été renouvelées, alors qu'il y a des procédures de repérage d'amiante, cela me paraît un peu optimiste, je voudrais savoir si vous avez des éléments pour nous rassurer sur ce domaine.

Puis, une remarque c'est que certes, c'est le syndicat mixte d'Autolib' Vélib' Métropole qui prend les décisions, mais la Ville détient la majorité des droits de vote au sein de ce syndicat. Il faut que les Parisiens puissent savoir que dans la réforme engagée, suite à la procédure juridique lancée, c'est un abonnement annuel qui va augmenter de 35 % au 1^{er} janvier, passant de 29 € à 39 € et c'est un tarif de location qui va être doublé, +100 %, passant de 1 € le quart d'heure au lieu de la demi-heure et cela aussi, quand on veut trouver des alternatives, ce n'est pas le meilleur exemple que d'augmenter à la fois l'abonnement et le tarif de location.

Eric LEJOINDRE : Vous avez anticipé la présentation de la seconde délibération, mais M. BEPPO pourra répondre aux interrogations sur les deux d'un coup. Mme MARKOVIC demande la parole, comme cela M. BEPPO conclura sur les deux d'un bloc.

Douchka MARKOVIC : Je voulais profiter de ces deux délibérations pour réaffirmer la position des écologistes qui est d'essayer de faire en sorte d'avoir une ville qui soit la plus apaisée possible. C'est vrai que le fait de passer le maximum de zones à 30 km/h va permettre aussi d'aller vers une ville plus apaisée et on l'espère que c'est un moyen aussi ensuite de transformer ces zones, au moins quelques-unes en zones piétonnes, puisqu'il faudrait aussi que Paris laisse plus de places aux piétons.

Je souhaitais aussi profiter de cette délibération pour rappeler que le 1^{er} octobre, c'est la journée sans voiture et pour la première fois, elle sera zonée dans tout Paris, le 18^{ème} pourra bénéficier de cette journée sans voiture pleinement. On peut s'en réjouir. Il faut rappeler que nous avons, dans ce conseil, j'avais déposé moi-même deux vœux dans le sens de cette journée sans voiture pour tous et notamment les arrondissements en périphérie.

L'autre point que je voulais aborder est par rapport aux pistes cyclables. Il est important de rappeler que les associations demandent d'avoir des vrais pistes cyclables, vraiment délimités, avant un marquage au sol bien visible ; c'est rarement le cas malheureusement. L'importance aussi de faire en sorte que ces pistes cyclables soient prises sur les emplacements de voiture et non pas sur les trottoirs. Je voulais réaffirmer ces deux points.

En ce qui concerne la nouvelle convention, se pose aussi la question de tous les points accumulés pour les Vélib', quand il y aura de la gratuité acquise grâce à ces points, est-ce qu'il y aura cette passation, est-ce qu'il y aura un transfert de ces acquis ?

Félix BEPPO : Pour revenir sur la délibération concernant les zones 30, rappeler, pour reprendre ce que disait Mme MARKOVIC, sur le fait que l'extension de la zone 30 rend immédiate les contresens cyclables à l'intérieur de la zone 30, donc par rapport à ce qui est demandé d'encourager les vélos, c'est la raison pour laquelle nous avons toujours demandé à ce que ces zones 30 soient étendues sur tout Paris, c'est que de facto, on a la possibilité des contresens cyclables sur l'ensemble de ces zones 30, ce qui signifie que d'ici à 2020, le vélo sera totalement à sa place sur l'ensemble de la capitale.

Dire à M. BOURNAZEL que sur la pollution sonore, si on conteste que les Autolib' font moins de bruit, que les bus électriques font moins de bruit et que les vélos font moins de bruit qu'une voiture, aujourd'hui à Paris, des années 90 jusqu'à 2015, moins 40 % pour la voiture particulière. Cet effort, même si certains Parisiens peuvent imaginer qu'on pourrait aller beaucoup plus loin, c'est l'objet du

plan vélo et de la politique des transports et des déplacements que nous menons, je pense que nous sommes sur la bonne voie. En termes de santé publique, c'est aussi le cheval de bataille de la majorité municipale et nous sommes en droite ligne de ce que les Parisiens ont souhaité nous confier en matière de déplacement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.269/2017.DVD.72 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017. 270 : Service public Vélib' – Convention avec le Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole

Félix BEPPO : Rappeler pour information qu'il y a plus de 300 millions de déplacements faits en vélo et Vélib' aujourd'hui, c'est 300 000 abonnés sur tout Paris et que grosso modo, depuis que nous avons commencé cette politique de déplacement dont je parlais, nous avons multiplié par dix les déplacements en vélo. Nous avoisinons les 10 % de déplacements faits grâce aux vélos et grâce à notre politique du déplacement. L'objectif du plan vélo que nous avons voté ici 2015-2020, c'est bien de parvenir à aller d'une part beaucoup plus loin et le système Vélib' est un moyen important pour nous.

Cette convention signée avec la Ville de Paris en 2007, nous lançons Vélib', géré par le syndicat mixte où la Ville est représentée et nous avons signé une convention qui arrive à échéance au mois de décembre 2017. Pour anticiper cette échéance, nous avons créé un syndicat mixte un peu plus large pour permettre à ce que des communes périphériques, beaucoup plus que les 30 rentrées lors de la première convention, puissent venir adhérer et développer avec nous le service Vélib' tel que nous le connaissons, ainsi que le système Autolib'.

Les modifications apportées sont que le marché a été lancé au mois de mai de cette année, la société Smoove and Go a été retenue pour reprendre – je vais répondre à M. BOURNAZEL – le système que vous connaissez d'Autolib' qui était payé par une partie des usagers et par les collectivités, aujourd'hui, nous étendons les bénéficiaires avec ces possibilités de convention d'adhésion. Un effort est fait sur les prix, les tarifs vont augmenter. A ma connaissance et au moment où je présente ce dossier, les services de la mission vélo et de Smoove and Go me disaient pas plus tard que vendredi que les décisions n'avaient pas été prises en matière de tarif et étaient encore en cours de discussion avec le Conseil de Paris. Je ne sais pas à quel moment cela sera effectif. Je pense que vos questions seront à poser à ce moment, mais ce qui est proposé là c'est que la Ville et que la Maire de Paris puissent signer cette convention avec le syndicat mixte et qu'on puisse développer un nouveau service.

Les changements majeurs par rapport à ce que vous connaissiez sur le fonctionnement de Vélib' sont :

- le transfert de compétence de la Ville au syndicat mixte,
- le marché lancé et attribué à Smoove and Go,
- l'extension à près de 60 communes qui souhaitent rejoindre la gestion et installer des stations Vélib' sur leur commune,
- une nouvelle offre de Vélib' 30 % sur toutes les stations Vélib'.

Il y aura 30 % de vélos électriques dont l'autonomie a été augmentée. C'est quelque chose qui va dans le bon sens ; ces vélos seront plus légers et les stations prévues essentiellement sur les

communes qui rejoignent le syndicat mixte, il y a plus de 1 000 stations à créer ; aujourd'hui, nous en avons 1 200 sur l'ensemble de Paris.

A l'exception des tarifications qui seront discutées prochainement et qui feront l'objet d'une délibération, je vous demande de voter favorablement cette délibération et d'autoriser la Maire à signer la convention avec le syndicat mixte Autolib' et Vélib'.

Eric LEJOINDRE : Je vais mettre aux voix ces deux délibérations, en rappelant que nous avons un comité vélo et je suggère que tous ceux qui ont des suggestions à faire sur la vie du vélo dans le 18^{ème} y participent activement, parce qu'il est ouvert, il prend un certain nombre de préconisations que nous traduisons ensuite.

D'ailleurs, la fête du Vélo sera fêtée dans le 18^{ème} le 1^{er} octobre et notamment, avec une balade qui préfigurera la piste cyclable Marcadet, qui permettra d'aller du marché de l'Olive au Square-Carpeaux ou du Square-Carpeaux au marché de l'Olive, dans les deux sens, exactement comme vous voulez. Je vous invite à y participer avec vos vélos ou vos Vélib'.

Je n'aurais pas la discourtoisie de mettre en parallèle l'augmentation potentielle du prix du Vélib', de l'augmentation réelle du tarif du Pass Navigo.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.270/2017.DVD.102 à l'unanimité

ESPACE VERT & NATURE EN VILLE

DELIBERATION : 18.2017.271 : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

Philippe DURAND : La végétalisation est un enjeu majeur de la transition écologique des villes. Elle est nécessaire pour adapter notre ville aux changements climatiques.

Je vais vous faire un rappel rapide de la mandature, l'objectif est de :

- planter 20 000 arbres supplémentaires,
- atteindre 100 hectares de murs et de toits végétalisés, dont un tiers consacré à la production de fruits et légumes,
- ouvrir au public 30 hectares d'espace vert supplémentaire,
- aménager un potager et un verger dans chaque école, développer l'agriculture urbaine
- végétaliser l'espace public, notamment par l'aménagement des rues végétales.

Nous allons prochainement végétaliser la rue Montcalm, nous aurons une réunion sur site fin septembre.

Dans le cadre de cette politique, il y a aussi la nécessité de donner des outils aux Parisiens et aux Parisiennes. C'est pour cela qu'il y a eu le permis de végétaliser mis en place en 2015.

Personnellement, j'ai mis en place l'opération Végétalisons notre 18^{ème}, qui séduit de plus en plus de personnes. Puis, il y a eu les opérations des graines à tous les étages et des bulbes à tous les étages qui concernent directement cette délibération.

La délibération prévoit pour la prochaine opération, 40 000 sachets de bulbes distribués à partir d'octobre 2017.

Je vous demande de bien vouloir approuver la mise en œuvre de ce dispositif de fourniture de sachets de bulbes et de graines aux Parisiens et aux Parisiennes, qui seront distribués à l'Hôtel de Ville et après, dans les mairies d'arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.271/2017.DEVE.118 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.272 : Subventions (69 300 euros) à 25 associations dans le cadre de l'appel à projets « Éducation et enseignement de la biodiversité » 2017. Projet « + de nature en ville », lauréat du budget participatif 2016.

Philippe DURAND : La biodiversité, on en parle beaucoup mais on est plutôt analphabète. Parfois, il y a des petites bestioles qu'on n'aime pas trop, on va vers la biodiversité mais il ne faut pas trop que cela nous embête. En tout cas, on a besoin d'éducation et d'apprendre ce que c'est la biodiversité.

Pour cela, la Ville a lancé au printemps 2017, un appel à projets « Éducation et enseignement de la biodiversité » pour permettre aux associations de solliciter des subventions de fonctionnement pour soutenir les projets ou de l'investissement pour avoir du matériel nécessaire à la réalisation de ces actions.

Quarante-six projets ont répondu à l'appel, 26 ont été retenus. Cette délibération propose d'attribuer une subvention à chacun de ces projets pour un montant global de 69 300 €, dont 56 300 € au titre du budget participatif de 2016 « + de nature en ville ».

Les subventions concernent tout Paris. Je vais vous parler des subventions qui concernent plus directement le 18^{ème}. Donc, il y a une association du 18^{ème} qui va œuvrer dans le 14^{ème}, c'est l'association Pépins production qui a permis et qui a aidé des riverains à végétaliser la rue Capron, c'est une subvention pour un montant de 2 000 €.

Il y a l'association Cœur des chats qui œuvre sur la Petite Ceinture, pour la construction de cabanes pour des chats libres et de cabanes pour les hérissons, qui seront installées entre la porte Montmartre et la porte Clignancourt. Il y a beaucoup d'hérissons sur les voies de Petite Ceinture, à EcObox, il y a plein d'hérissons, etc. Donc, ils auront une subvention de 1 000 € dont 400 € en fonctionnement et 600 € en investissement.

Il y a l'association les Amis recycleurs qui, pour un projet pédagogique, est destiné à sensibiliser à l'éco-responsabilité les classes d'élèves de l'arrondissement. Ils accueillent et ils font visiter la recyclerie avec leur aménagement sur la fabrication de nichoirs à oiseaux, d'hôtel à insecte,

l'entretien de l'espace qu'ils ont sur le long de la voie ferrée et la découverte des insectes de jardin. C'est une subvention de 4 000 € sur l'investissement.

Il y a également l'association Veni Verdi pour deux projets de sensibilisation des élèves à l'agriculture urbaine qui ne sont pas dans le 18^{ème} mais dans le 19^{ème} arrondissement. Mais je cite l'association Veni Verdi parce qu'elle a participé à des actions de végétalisation dans le 18^{ème} arrondissement.

Après, il y a tout un ensemble d'associations qui portent des projets plus globaux sur l'ensemble du territoire ou sur plusieurs secteurs. Je vous les cite très rapidement : l'association France Nature Environnement, l'association **Dédale**, l'association **Coquinot**, l'association Des Amis de la Terra Eco, l'association le Corif, l'association Confédération Paysanne, la Ligue pour la protection des oiseaux, l'association Minga : faire ensemble et l'association Noé Conservation.

Je profite d'avoir la parole pour vous renvoyer à la dernière page de l'ordre du jour pour la DEVE 3G, la subvention de 161 000 € avenant à des conventions à quatre associations pour la mission pour la réalisation de quatre projets d'insertion professionnelle pour l'entretien horticole d'espace vert. Donc, vous savez que la Ville de Paris favorise l'échéancier d'insertion, l'accompagnement et le retour à l'emploi pour des personnes qui en sont éloignées. Dans ce cadre, il y a des conventions pour la gestion et l'entretien horticole de certains espaces verts de la Ville de Paris, en ce qui concerne le 18^{ème}, c'est l'association Halage qui entretient le stade des Poissonniers et la somme est de 24 000 €. Nous ne voterons pas cette délibération mais nous voterons les deux premières.

Carine ROLLAND : Aspect important que celui de l'insertion dans les projets espaces verts qui sera aussi très présente sur la Petite Ceinture. C'est un des grands volets des futurs aménagements de la Petite Ceinture.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.272/2017.DEVE.150 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. LORENZINI)

EGALITE FEMME HOMME & INTEGRATION

DELIBERATION : 18.2017.273 : Subventions d'un montant total de 19 200 euros à 7 associations, au titre de l'intégration et des résidents non communautaires

Nadine MEZENCE : Il est proposé une subvention d'un montant de 19 200 € concernant sept associations dont deux dans le 18^{ème} arrondissement : l'association Solidarité Château Rouge qui a pour objet d'accompagner dans l'apprentissage à la langue française tous ceux qui le souhaitent, sans distinction d'origine. Ce sont des ateliers proposés à un public d'adultes peu ou pas scolarisés, pour leur permettre de devenir autonomes dans la vie quotidienne, d'initier un projet professionnel, de mieux s'intégrer dans leur quartier et de découvrir l'offre culturelle et de participer à la vie citoyenne. Il est proposé une subvention de 1 500 € pour cette association.

La deuxième est le Centre d'étude de formation et d'insertion par la langue qui propose des projets de formation aux associations du 18^{ème} arrondissement. Ces formations sont destinées notamment

aux bénévoles et salariés, les contenus qui sont adaptés aux spécificités de chaque association. Pour cette association dans le 18^{ème}, il est proposé une subvention d'un montant de 1 500 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.273/2017.DDCT.86 à l'unanimité

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

DELIBERATION : 18.2017.274 : Subventions d'un montant total de 122 000 euros à 25 associations, conventions et avenant à convention au titre de la Lutte contre les discriminations

Ian BROSSAT : La délibération DDCT 24 concerne toute une série d'associations qui luttent contre les discriminations. Il s'agit de soutenir 26 projets pour un montant total de 145 000 € pour accompagner les changements de pratique et des représentations.

Parmi ces associations, certaines sont bien connues dans le 18^{ème}, je pense notamment au Comité Actions Logement qui, dans notre arrondissement, soutient et défend des personnes mal logées, menacées d'expulsion ou sans logement domiciliées dans notre arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.274/2017.DDCT.24 à l'unanimité

SPORT

DELIBERATION : 18.2017.275 : Subventions (163.250 euros) et conventions avec les Offices du Mouvement Sportif (3e ; 4e ; 5e ; 8e ; 9e ; 10e ; 11e ; 12e ; 14e ; 16e ; 17e ; 18e ; 19e ; 20e) et avec le Comité des Offices du Mouvement Sportif (4e).

Evelyne DAMS : Cette première délibération concerne les OMS parisiens dont celui du 18^{ème} arrondissement. Les 19 OMS sont regroupés au sein d'un comité, le COMS, afin de coordonner les différentes instances après du mouvement sportif et des pouvoirs publics. Accompagner les OMS dans leurs actions et dans les événements liés aux différents sujets sportifs : emploi, sport féminin, santé, mise en valeur des bénévoles sportifs et lutte contre la discrimination.

Dans ce cadre de structuration des OMS à l'échelle parisienne, l'OMS 18 a engagé la refonte de son site internet www.oms18.paris. Vous y trouverez la brochure papier distribuée pendant le forum du loisir. On a également un moteur de recherche par activité sportive. Il est désormais possible pour une association sportive de s'inscrire directement sur le site.

Ces nouvelles modalités ont leur importance parce que l'OMS doit être véritablement représentatif du tissu sportif. L'arrondissement compte plus de 200 associations sportives et plus de 150 utilisent des créneaux sportifs. Nous aidons l'OMS à être représentatif, de manière à ce que cela soit un relais pour nous, un relais autant de formation, d'information et de représentation.

Dans le cadre de notre soutien à ces évolutions en cours, je vous prie de bien vouloir délibérer favorablement pour cette subvention de 15 000 € et la convention qui y est attachée.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.275/2017.DJS.30 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.245 : Gymnase Ronsard (18e) – Réorganisation des locaux et mise en accessibilité PMR – Dépose d'une demande de permis de construire.

Evelyne DAMS : La deuxième délibération concerne le gymnase Ronsard. Je vais me permettre de présenter les principaux travaux réalisés cet été, principaux travaux parce qu'ensuite, il y a des interventions dans l'ensemble des équipements sportifs durant les vacances :

- au stade de la Chapelle, nous avons eu une opération de rénovation complète des vestiaires et sanitaires. Ce sont ceux qui sont côté bowling. Cela faisait longtemps que nous avions des soucis récurrents et c'est un point extrêmement important ;
- au gymnase des Poissonniers, le gymnase haut a fait l'objet d'une rénovation complète, on a la réfection des sols, des murs, des faux plafonds, des éclairages. La poursuite de l'opération de rénovation sera effectuée l'été prochain.

Cette opération s'inscrit dans les budgets participatifs 2016 et avait reçu 900 000 €.

- Concernant la piscine des Amiraux, l'ouverture est légèrement reportée au 6 novembre. Il y a eu quelques aléas de fin de chantier. Nous sommes en attente de la commission de sécurité.

Je tiens à préciser qu'il y a une nouveauté pour la rentrée de la piscine des Amiraux, nous aurons une ouverture nocturne le lundi soir.

Le gymnase Ronsard, c'est une opération en cours depuis peu. Elle correspond à deux programmes de travaux regroupés pour limiter les nuisances aux associations. On a d'une part la rénovation totale du gymnase et d'autre part, la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite, conformément aux obligations légales rendues par la loi du 11 février 2005.

Il s'agit d'une réfection des sols, des ouvrants et de la verrière de la halle de gymnastique ainsi que son traitement acoustique. Les installations techniques sont également rénovées, chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation, installation électrique. Nous avons également une reconfiguration de l'accueil avec des portes coulissantes automatiques et une reconfiguration des locaux du personnel.

Pour obtenir cette accessibilité, il a fallu prévoir une mezzanine qui longe les deux salles de box et de danse situées au premier étage. Elle permet de restructurer les vestiaires sanitaires et les locaux de

stockage des matériels au rez-de-chaussée. Naturellement, nous avons l'obligation de rester dans les murs, donc ce sont des reconfigurations. Les travaux sont en cours depuis la fin juin et sont prévus jusqu'au début de l'année 2018. L'opération accuse un peu de retard lié à l'attribution des marchés mais ce ne sera pas une difficulté pour les associations sportives relogées dans d'autres équipements, puisqu'ils le sont pour l'année scolaire entière, le cas échéant. L'opération correspond à un montant total de 980 000 €.

Je vous prie de bien vouloir délibérer en faveur d'une demande de permis de construire, d'aménager et de modifier un ERP, sachant que je voudrais tout de suite vous rassurer, pas d'inquiétude, en réalité le permis de construire a été déposé fin juin.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.276/2017.DJS.245 à l'unanimité

JEUNESSE

DELIBERATION : 18.2017.277 : Subvention (3.000 euros) au titre de la jeunesse à l'association Rêv'Elles.

Cédric DAWNY : Permettez-moi d'ajouter un complément d'information sur le Mila 18, il faut savoir que le Mila 18, dans le cadre de sa politique d'ouverture sur l'extérieur, met en place un partenariat avec le centre d'animation Binet et le G.R.A.J.A.R sur des chantiers d'insertion et proposera à peu près une cinquantaine de stages de tous les métiers de la musique auprès des jeunes de l'arrondissement.

Je poursuis sur le volet de l'insertion avec la délibération pour l'association Rêv'Elles et leur programme « Rêv'Elles ton potentiel » qui lutte contre l'autocensure et le déterminisme professionnel d'un certain nombre de jeunes filles sur notre arrondissement et le 19^{ème}, par des ateliers d'estime de soi, de développement personnel et de connaissance du monde de l'entreprise.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.277/2017.DJS.229 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.278 : Subvention (1.500 euros) et convention au titre de la jeunesse avec l'association Le Petit Ney (18e).

DELIBERATION : 18.2017.279 : Subventions (9.000 euros) au titre de la jeunesse, à Espoir 18 et Slam ô Féminin et signature d'une convention avec Espoir 18 (18e).

Cédric DAWNY : Je poursuis sur une délibération pour le Petit Ney et son espace culturel de proximité et d'éducation à la culture pour 150 000 € sur le volet d'accès à la culture, de la diversité des spectacles, des pratiques culturelles amateurs, de la mixité des publics et également de l'accueil d'un certain nombre de troupes.

La délibération qui suit, c'est Slam ô Féminin, qui développe la pratique artistique du slam, prosodie pour certains ou poésie du quotidien pour d'autres, une manière pour un certain nombre de jeunes d'exprimer leur idée et de dialoguer d'une autre manière.

Je finis avec une délibération de 7 000 € de l'association Espoir 18, sur la question des actions menées de manière éducative et citoyenne, je citerais entre autres l'échéancier d'insertion à l'international ou l'accompagnement à la scolarité.

Eric LEJOINDRE : C'était très clair et on a absolument compris l'objet de chacune des structures.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.278/2017.DJS.246 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. DURAND)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.279/2017.DJS.250 à l'unanimité

La délibération suivante porte sur des subventions à des associations pour favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2018 du budget participatif. Mme NEYRON n'est pas là mais M. DAVIAUD l'est.

DEMOCRATIE LOCALE & PARTICIPATION CITOYENNE

DELIBERATION : 18.2017.280 : Subventions (80.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2018 du Budget Participatif et signature de conventions.

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit d'une subvention d'un montant global de 80 000 € pour sept associations qui agissent dans différents arrondissements de Paris. Pour ce qui concerne le 18^{ème}, c'est une association que nous connaissons bien, innovante pour la concertation sur internet, déjà intervenue un certain nombre de fois dans des événements que nous avons organisés. Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.280/2017.DDCT.123 à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2017.281 : Subventions (150 000 euros) à 6 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers Politique de la ville.

DELIBERATION : 18.2017.282: Subventions (20 000 euros) à 5 associations oeuvrant dans les quartiers Politique de la Ville pour le soutien aux Conseils citoyens

Maya AKKARI : Avant de délibérer, je voudrais faire part à ce Conseil d'arrondissement de mon inquiétude en tant qu'adjointe au Maire à la Politique de la Ville au sujet de la baisse des subventions de l'Etat pour la Politique de la Ville et la réduction du nombre d'emplois aidés. Cette inquiétude va s'exprimer tout à l'heure à l'occasion d'un vœu porté par ma collègue, Mme PREMEL et que la majorité d'entre nous ici, autour de la table, s'apprête à voter.

Malheureusement, certains partis politiques pensent que la Politique de la Ville ne sert à rien, c'est ce qu'on entend dans certains propos. Pourtant, le Conseil d'arrondissement, tout le long de cette soirée, délégation après délégation, a montré l'importance de cette action ; le pourquoi et le comment, l'action transversale de la Politique de la Ville menée aussi bien par l'Etat, la Région, la Commune, le Département, la Ville peut faire vivre des quartiers populaires dans une ville.

M. BADINA-SERPETTE évoquait par exemple un exemple parmi 100, Mam'Ayoka ; Mme GABELOTAUD La Bonne Tambouille, ou le projet de la filière mode ; Mme TRAJAN évoquait l'action d'ADAGE qui permet à des femmes en recherche d'emploi de faire garder leurs enfants ou qui permet des ateliers de parentalité, ce sont des exemples parmi 300 ; Mme ROLLAND évoquait Les Trois Tambours, tout cela sont des associations qui, sans les financements de l'Etat et de la Politique de la Ville, sans l'investissement des emplois aidés qui souvent sont les cadres des associations qui ont des emplois quasi-militants, parce qu'au regard de leur qualification, de leur professionnalisme et de l'action qu'ils mènent, ils sont sous-payés – on va dire les choses comme elles le sont – sans tout cela, on ne pourrait pas aider nos jeunes à trouver des emplois, les femmes à se réinsérer. On ne pourrait pas faire en sorte que les jeunes les plus éloignés de la culture institutionnelle puissent avoir accès à de la musique, à du théâtre, à de la culture, à des activités sportives.

C'était, M. le Maire, mon coup gueule de la soirée et maintenant, je vais délibérer pour deux délibérations DDCT 95 puis DDCT 131.

La première, il s'agit de 56 000 € pour deux associations structurantes de l'arrondissement, l'ENS et le CEFIL, qui aident une soixantaine de jeunes à entamer un parcours de qualification, en partenariat avec la mission locale pour lutter contre l'illettrisme qui concerne 20 % de la population jeune en France. Une action concrète qui aide des jeunes à se qualifier et à trouver de l'emploi.

La deuxième délibération concerne le conseil citoyen du 18^{ème}. Dans le délibéré des motifs – un petit cocorico pour nous autres du 18^{ème}, de temps en temps, pourquoi pas – nous sommes le seul arrondissement où notre conseil citoyen s'est constitué en association, n'a pas eu besoin de

s'appuyer sur une association externe pour mener à bien sa vie au quotidien. Cette vie au quotidien est aussi parce que nous sommes un arrondissement très dynamique au niveau associatif. Notre conseil citoyen s'est constitué en association et pour cela, il va bénéficier d'une dotation de 3 000 € pour laquelle je vous demande de voter.

Eric LEJOINDRE : Nous en avons fini avec les délibérations. Il nous reste moins d'une heure pour étudier l'ensemble des vœux et questions, ce qui est tout à fait possible parce que cela fait six minutes par question et par vœu, ce qui est trois fois le temps réservé au Conseil de Paris pour étudier ces mêmes objets, donc je pense que nous pouvons y arriver

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.281/2017.DDCT.95 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.282/2017.DDCT.131 à l'unanimité

QUESTION ORALE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

18.2017.283 : Question orale du groupe Communiste-Front de Gauche au Maire du 18^{ème} relatif au dispositif de sécurité dans le 18^{ème}

Danièle PREMEL : Nous serons appelés dans les semaines qui viennent à réfléchir et à travailler à la mise en place, avant la fin de l'année, d'une police de la sécurité quotidienne qui, selon le président de la République, devra construire avec les élus de terrain, avec la population et l'ensemble des acteurs, les solutions de sécurité. Nous avons encore peu d'informations sur ce dispositif sur les différences avec la police de proximité que la plupart d'entre nous ont connue et soutenue, sur ce qu'il faut entendre ou comprendre quand il est dit que la police de sécurité quotidienne au plus près des Français développera une connaissance approfondie des lieux et des habitants et sera chargée de protéger et d'entendre.

La question que nous vous posons, M. le Maire, est d'une autre nature. Il s'agit d'avoir une vision d'ensemble des différents dispositifs actuels œuvrant sur le terrain sur le 18^{ème} pour bien réfléchir sur les convergences, les complémentarités, les synergies avec cette nouvelle police de sécurité quotidienne, afin d'optimiser le plus qu'elle pourrait et devrait nous amener.

Cette connaissance, nous ne l'avons que partiellement. Nous avons regretté et dénoncé la fermeture du commissariat de la rue Cugnot, mais aujourd'hui, quels sont les forces et les acteurs impliqués sur notre arrondissement ? Quels sont leurs effectifs ? Quelles sont leurs formes d'action ou

d'intervention, leurs répartitions sur les différents quartiers ? Quels sont les différents acteurs et leur rôle : polices, médiateurs, éducateurs de prévention, correspondants de nuit, zones de sécurité prioritaire, contrats de sécurité ?

C'est cette vision organisationnelle et fonctionnelle qui nous permettra à nous, élus, et à la population de participer pleinement et efficacement à la mise en place de cette nouvelle police de sécurité quotidienne.

Sarah PROUST : Vous touchez un point important sur les questions de sécurité publique puisque nous sommes tous, et moi pas plus que les autres élus, en lien avec beaucoup d'habitants qui posent la question de savoir qui fait quoi sur la question de sécurité. Donc, il est important d'avoir régulièrement la possibilité de dire que la sécurité, à la fois et ce n'est pas M. VAILLANT qui me contredira, une Co-élaboration de l'ensemble des partenaires et à la fois, il y a aussi des compétences régaliennes de la part de l'État et nous souhaitons qu'elle le demeure.

Néanmoins, il y a, sur les questions de prévention, de tranquillité et de sécurité publique, un certain nombre d'actions menées et j'aimerais dire en quelques mots qui fait quoi en ce moment.

D'abord, sur tout ce qui concerne la police. Vous comprendrez bien que je n'ai pas en ma possession des chiffres que seule la préfecture de police a et si elle souhaite communiquer, elle le fera elle-même. Même si je pense que c'est important que les citoyens et les élus puissent être informés du nombre d'agents de police qui sont dans les commissariats, mais ceci dit, ce qui importe là, c'est moins le nombre d'agents que nous avons sur le territoire que le travail que nous faisons en commun.

Juste une dernière donnée sur les chiffres, nous savons que depuis quelques années, nous arrivons à maintenir, voire parfois à augmenter le nombre d'effectifs dans le commissariat du 18^{ème}. C'est aussi une demande et une exigence que nous devons continuer à avoir et ne jamais considérer que les effectifs sont des acquis, mais que c'est toujours une discussion, voire parfois une discussion, un peu houleuse je ne sais pas, mais en tout cas ferme à avoir avec les autorités sur ce sujet.

Au regard de la situation dans un certain nombre de quartiers, ces derniers mois ou ces dernières années, différents dispositifs ont été mis en place. Je pense très récemment au GLTD Pajol, le groupe de lutte contre la délinquance. On l'appelle Pajol mais cela concerne la place de la Chapelle et tous les alentours. Ce GLTD est piloté par le préfet de police, il a été souhaité par lui avec une demande insistante de la part des élus, notamment du 18^{ème}. Il a une vocation à travailler sur douze mois avec l'ensemble des services de police de l'arrondissement et même au-delà. Il a commencé au mois de juin et la prochaine réunion aura lieu la semaine prochaine. Nous savons combien sur ce quartier, la situation est tendue et nécessite la mutualisation et la coordination de l'ensemble des forces de l'État.

Le travail principal sur ce GLTD est de travailler sur la question des vols, des cambriolages, des vendeurs à la sauvette, de la prostitution qui revient aussi sur le quartier et de l'occupation de l'espace public, puisque nous ne sommes pas seulement sur des questions de répression mais aussi de trouver des solutions face à cette difficulté majeure dans un grand nombre de quartiers de l'arrondissement sur l'occupation de l'espace public.

Néanmoins, il n'y a pas que des groupements nouveaux, il y a aussi l'apport d'effectifs complémentaires. Il y a notamment la brigade de sécurité territoriale du 10^{ème} arrondissement qui apporte de manière quotidienne ses efforts et son secours au commissariat du 18^{ème}, notamment sur Barbès. Il y a la mutualisation avec le travail des policiers de Saint-Ouen et de Saint-Denis pour la

tranquillité sur la porte Montmartre. Il y a, c'est un engagement du préfet de police, c'est une demande extrêmement régulière de la commissaire divisionnaire mais aussi du Maire du 18^{ème} d'avoir, dès que c'est possible, des demi-compagnies ou des compagnies de CRS qui peuvent occuper aussi l'espace public.

Nous sommes conscients qu'on ne règle pas une occupation de l'espace public avec la présence de CRS. Néanmoins, quand cela permet sur des situations extrêmement tendues de pouvoir avoir une présence policière qui sécurise les habitants et qui permet aux effectifs qui connaissent bien l'arrondissement d'aller ailleurs, c'est toujours sécurisant et important de pouvoir les obtenir.

Je ne vais pas en rajouter sur la zone de sécurité prioritaire qui continue à faire son travail, qui nécessite encore un engagement de la part de tout le monde et qui nous permet, de manière très régulière, c'est-à-dire deux fois par mois, de faire un état des lieux sur ce qui se passe et de donner aussi les informations, comme un certain nombre de signalements de riverains que nous faisons dans le cadre de ces zones de sécurité prioritaires.

Le deuxième axe, c'est sur le travail de la Ville. J'insiste toujours lorsque je rencontre des habitants pour dire que la ville, Hôtel de Ville, Mairie centrale ou Mairie d'arrondissement, nous n'avons pas de pouvoir de police et nous ne souhaitons pas avoir de pouvoir de police. Néanmoins, nous nous sommes dotés d'outils de prévention et de sécurisation de l'espace public, ce qui rentre dans le grand domaine de la sécurité, mais n'est pas de la sécurité.

Aujourd'hui, nous avons deux outils. D'abord, les clubs de prévention qui sont au nombre de quatre dans le 18^{ème} arrondissement. La Ville finance chaque année 37 postes d'éducateurs dans le 18^{ème}, dispatchés sur ces quatre clubs de prévention. Ce sont Siloë Aurore qui est sur le sud-ouest de l'arrondissement ; Arc 75 sur Guy-Môquet, la porte Montmartre et Jules-Joffrin ; l'ADCLJC, en train de fusionner avec un club de prévention du 19^{ème} et qui va fusionner avec le MCV dans quelques semaines où c'est en cours d'être totalement fini sur la Goutte-d'Or et sur Chapelle sud et le dernier club, c'est le GRAJAR sur le quartier Blémont, Marcadet Poissonniers et Marx-Dormoy.

Le travail que nous faisons avec M. DAWNY, délégué à la jeunesse et les clubs de prévention, est un travail d'abord de coordination, d'échange d'informations et de pouvoir, si c'est nécessaire, appeler les clubs de prévention d'abord à rencontrer les habitants quand il y a des moments de tension, à pouvoir aussi réorienter quand c'est nécessaire leur travail. On a vu ces dernières années qu'eux-mêmes, les clubs de prévention, ont voulu réorienter sur un travail de rue beaucoup plus important que cela n'a été fait auparavant et de continuer tout ce qui a été fait en matière de soutien scolaire, d'animation culturelle et évidemment, de chantier ou de dispositif de vacances.

Dernière élément sur ce que fait la Ville avec sa direction DPSP, à laquelle a été ajouté le « S » de sécurité il y a un an lors de sa réforme. Aujourd'hui, la direction de la DPSP est découpée en huit circonscriptions. Grâce à la réforme, la circonscription nord qui comprenait avant le 18^{ème} et le 9^{ème} ne comprend plus aujourd'hui que le 18^{ème} sans que les effectifs baissent. Grâce à la réforme, nous avons donc gagné des effectifs de la DPSP puisque ce qui était leur travail sur deux arrondissements l'est aujourd'hui uniquement sur le 18^{ème}.

La DPSP comprend presque 200 agents qui ont des missions extrêmement variées. D'abord, cela me permet de parler d'eux, des brigades des mairies, c'est-à-dire ceux qui nous accueillent quand nous rentrons à la Mairie, ceux qui accueillent les élus, mais surtout les habitants. Ce sont aussi ceux qui sont au point école, qui font traverser les enfants, ceux qui accompagnent les seniors en cas de besoin, par exemple pour aller retirer de l'argent, c'est aussi cela la DPSP. C'étaient les métiers un peu moins connus et ce sont évidemment ceux qu'on appelle les ISVP, les inspecteurs de sécurité de

la Ville de Paris qui ont aujourd'hui une compétence en matière de verbalisation beaucoup plus large qu'auparavant. Ce sont les vététistes, ce sont aussi les médiateurs, vous les avez mentionnés, Mme PREMEL dans votre intervention, ce sont notamment les correspondants de nuit que nous trouvons en maraude sur la ZSP en fin de journée et le soir, qui ont été extrêmement utiles et efficaces au moment des rixes notamment.

Pour finir, c'est important de rappeler aux habitants que la Ville n'a pas de compétence en matière de sécurité, mais qu'elle a essayé avec la brigade de lutte contre les incivilités, de combler ce gap qu'il y avait entre ce que doit faire la police et ce qu'elle ne peut pas faire de manière quotidienne et le service que doit rendre la puissance publique en termes de sécurité et de tranquillité publique à ses habitants.

C'est important mais c'est aussi difficile, je l'entends pour les habitants d'entendre des élus dire : « Ce n'est pas de notre responsabilité, c'est de la responsabilité de la Préfecture ». La Préfecture dire : « Ce n'est pas de ma responsabilité, c'est celle des élus » et c'est pour cela que nous avons construit avec l'Hôtel de Ville le contrat de prévention et de tranquillité publique, adopté il y a un an. Je vous propose de vous référer aussi au contrat local du 18^{ème} signé il y a un an. Nous allons faire en janvier le bilan puisqu'un bilan annuel est prévu.

Dans le domaine de la sécurité, le travail doit être permanent. On voit bien aujourd'hui que c'est la mutualisation de l'ensemble du travail des acteurs qui permettra d'y arriver.

Il me semble, pour conclure, que nous devons toujours alerter les autorités, qu'elles soient préfectorale, ministérielle, etc. de l'importance d'avoir un maillage serré sur les territoires. Donc, la police de proximité, mais je n'ai pas beaucoup plus d'informations que ce qui est dit dans les médias, donc on verra au fur et à mesure, une police municipale, non ; une police de proximité qui permettrait de pouvoir à nouveau mailler le territoire et d'avoir des agents qui connaîtront mieux l'ensemble des acteurs associatifs, des habitants, etc. nous permettrait d'assurer aussi une prévention plus importante sur les différents quartiers. Nous avons besoin de maintenir la pression émise par le Maire de l'arrondissement, émise par un certain nombre d'élus de considérer que les matières de sécurité, si ce n'est pas une co-élaboration, c'est aussi que chacun doit absolument respecter les engagements qu'il prend. Des engagements ont été pris auprès des habitants dans le contrat local de sécurité. Nous aurons tout le loisir, dans les semaines qui viennent, de voir qui a tenu ces engagements pour les habitants du 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette réponse complète.

J'ajoute que quand j'ai été reçu, à ma demande d'ailleurs, par Nicolas LERNER, le directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Intérieur, je lui ai fait part de notre disponibilité pour travailler sur les dispositifs qu'il voulait inventer, tout en lui rappelant que notre première priorité était que les effectifs de police dans le 18^{ème} continuent de croître au moins à la vitesse à laquelle ils ont crû ces dernières années. Je pense que s'il n'y a pas ces personnels de la police, il y est assez illusoire d'imaginer plus de proximité.

VOEUX

DELIBERATION : 18.2017.284 : Vœu déposé par Michel Neyreneuf à l'attention de madame la maire de Paris relatif à la situation des demandeurs de logements propriétaires occupants

Michel NEYRENEUF : Je vais vous parler des propriétaires occupants qui sont demandeurs de logement. Il y a une espèce de flou qui existe et ce vœu a pour objectif de faire que la situation soit clarifiée.

Parfois, dans la cotation, on trouve venant en tête des gens qui sont propriétaires occupants et qui peuvent avoir 34, 35, voire plus de points. On sait après que la plupart des commissions d'attribution des bailleurs sociaux refusent quasi systématiquement tout dossier de propriétaires occupants, qu'il s'agisse de familles vivant à quatre ou cinq dans un petit F1 qu'ils ont acheté il y a très longtemps ou des familles plus au large.

Il faut aussi noter que nulle part dans les documents officiels de la Ville sur le logement, parce que d'une certaine façon, ce serait illégal, ce motif de refus n'est indiqué et que donc, ces demandeurs pensent toujours être dans la course alors qu'en réalité, ils ne le sont pas.

Je propose que le Conseil d'arrondissement émette le vœu que Mme la Maire de Paris demande aux bailleurs sociaux de mettre en place une information commune, claire et précise sur le traitement de ces dossiers de demandeurs de logement de propriétaire occupant d'une part et, à la direction du logement et de l'habitat, de proposer une modalité de prise en compte de ces situations dans la cotation par éventuellement un calcul qui pourrait être fait suivant la surface et le prix de la charge foncière, qui pourrait être des points en plus ou des points en moins, afin que l'instrument en cotation puisse être mieux partagé et prendre en cause ces dossiers relativement nombreux.

Mario GONZALEZ : J'appelle naturellement à voter pour ce vœu, pour la simple et bonne raison que d'abord, il a l'avantage de rappeler les éléments propres à la cotation. Je rappelle que la Ville de Paris était en avance sur ces questions de la cotation puisqu'aujourd'hui, la loi Égalité et Citoyenneté de la précédente majorité a généralisé ou souhaite généraliser ce système. D'ailleurs, je salue Annick LEPETIT qui était la rapporteuse de cette loi à l'Assemblée nationale. La cotation s'est basée au final sur l'objectivité, la transparence et l'égalité dans l'attribution des logements sociaux.

Il y a fallu des ajustements et nous sommes encore dans une phase d'ajustement puisque c'est un processus complexe, la cotation. Mais l'objectivité nous impose une rigueur et la question que vous posez, M. NEYRENEUF, des propriétaires occupants est une réelle question qui mérite effectivement un ajustement.

D'ailleurs, je rappelle qu'il y a deux commissions d'attribution systématiquement puisqu'il y a la commission d'attribution de la Ville et de la Mairie d'arrondissement et puis, il y a ensuite la commission bailleur. Dans le cadre de la cotation, on essaie d'harmoniser tout cela aussi, c'est-à-dire qu'il y ait les mêmes critères de cotation, aussi bien pour la Ville que pour les bailleurs sociaux et cela vaut aussi bien pour une première attribution que dans le cadre d'une demande de changement de logement.

Effectivement, il s'agit là d'une question très importante. Si j'ai bien compris, dans le cadre de la loi Égalité et Citoyenneté, il va y avoir une conférence logement en la fin de l'année, organisée par la Ville de Paris lors de laquelle notamment cette question pourrait être abordée. En tous les cas, elle est fort légitime.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je trouve important juste d'ajouter qu'il y a beaucoup de propriétaires en situation difficile parce qu'en réalité, ils peuvent se trouver dans une difficulté qui n'était pas prévue. Je pense notamment à des personnes qui divorcent, qui se trouvent propriétaires d'un logement mais qui n'ont plus les moyens de payer les remboursements d'emprunt souvent. Il y a les personnes veuves et il y a aussi les personnes qui perdent subitement des revenus. Donc, il est très important qu'on puisse considérer que ces personnes en difficulté puissent obtenir un logement aidé, un logement social. Souvent, la réponse qu'il leur est fait, pour avoir beaucoup de témoignages, c'est qu'on dit : « Il faut que vous vendiez d'abord ». On peut mettre en vente mais pour vendre, il faut être assuré d'avoir un logement après, sauf que c'est toute la difficulté. Donc, je voterai ce vœu.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.284 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.285 : Vœu déposé par Michel Neyreneuf à l'attention de madame la maire de Paris relatif à la désignation des demandeurs de logement pendant la période estivale

Michel NEYRENEUF : Du 15 juillet au 20 août, de nombreux Parisiens désertent la capitale et l'activité administrative vit au ralenti. C'est le cas aussi des demandeurs de logement qui peuvent être désignés pendant cette période, entre le 15 juillet et le 20 août, qui ne pourront prendre connaissance à temps de la demande du bailleur social de constitution d'un dossier, donc ils ne pourront pas répondre au courrier qu'il leur arrivera le 18, le 20 ou le 3 août. Ce sera considéré comme un refus puisque dossier non répondu et entrainera un gel de la demande pendant un an.

D'autre part, la loi ne laisse plus qu'un délai d'un mois entre la transmission du logement par le bailleur et la désignation par le réservataire. Donc, quand le bailleur a un logement à attribuer, il le transmet à la DLH. La DLH, ensuite, attend une commission de répartition qui dit si c'est la Mairie de l'arrondissement ou si c'est l'Hôtel de Ville qui va désigner puis, le logement est transmis. Donc, cela fait déjà une semaine, il ne reste plus que trois semaines. Il faut considérer que pendant ce délai très court, entre le 15 juillet et le 20 août, nous sommes dans l'impossibilité de réunir des commissions de désignation que nous avons voulu mettre en place dans les arrondissements.

C'est pour toutes ces raisons que je vous propose que le Conseil d'arrondissement émette le vœu que Mme la Maire de Paris demande aux bailleurs sociaux de tout faire pour anticiper la transmission des logements à désigner avant le 15 juillet, donc dans la période du 1^{er} au 15, qu'elle essaie d'anticiper pour faire que les logements transmis le 18 ou le 19, le soient le 15 et, si cela n'a pas été possible avant, de les retenir jusqu'au 20 août puisque le 20 août, cela permet de rentrer, d'avoir une semaine et de prendre le temps avant de les transmettre. En même temps, de demander à la DLH que nonobstant cette modification que l'on demande par ailleurs, les dossiers non répondus durant cette période ne soient pas gelés.

Eric LEJOINDRE : Il s'agit là encore d'améliorer un système qui avait déjà beaucoup été amélioré. Je ne sais pas s'il y a des demandes de prise de parole sur ce vœu. Il parle quand même assez bien de

lui-même, l'idée est de s'adapter au rythme de vie des personnes. Bien sûr, il y a une forme de contradiction à demander aux bailleurs d'accélérer au maximum – c'est une très bonne chose – le fait d'attribuer les logements et en même temps, de leur demander de ne pas le faire l'été, mais comme les personnes ne sont pas là, cela crée quand même des éléments de complexité supplémentaires.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.285 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.286 : Vœu déposé par le groupe Communiste-Front de Gauche à l'attention du maire du 18e et de madame la maire de Paris relatif aux baisses de crédits de l'État pour la politique de la Ville et à la baisse des contrats aidés Septembre 2017

Danièle PREMEL : Chers collègues, de nombreux projets au bénéfice des populations, habitants aux cinq quartiers Politique de la Ville et nos quatre quartiers en veille active sont examinés au cours de nos conseils.

Dans un an, à cause de la baisse des crédits de l'État pour la Politique de la Ville, combien d'actions devront s'arrêter ? Combien d'associations seront fragilisées ou disparues ? Ces baisses représentent l'annulation de 46,5 millions d'euros de crédits du programme 147 du budget 2017 de l'État non encore engagé au 1^{er} juillet, destiné au programme d'action des associations intervenant dans le cadre des contrats de ville.

La perte de 11 % des crédits découlant de l'engagement contractuel de l'État, dont la dotation Politique de la Ville, moins 209 millions d'euros destinés à soutenir les villes pauvres abritant des populations pauvres, décret 1182 du 20 juillet 2017 du ministre de l'Action et des Comptes publics.

Derrière ces chiffres, derrière cette approche quantitative bien réelle et dramatique, il s'agit bien d'un recul de la dynamique et de l'émancipation des populations les plus fragilisées du 18^{ème}.

Au contraire de cette approche purement financière sur le dos des populations alors que les grosses fortunes sont épargnées, nous défendons notre conviction et nos valeurs autour d'une citoyenneté qui se construit au jour le jour, au plus près des habitants, dans un dialogue et une pratique qui relèvent de l'éducation populaire.

Ne désertons pas l'espace public de proximité pour ne pas laisser se développer les forces négatives qui se nourrissent du sentiment d'abandon et de solitude. Ne nous y trompons pas. La remise en cause des APL, des contrats aidés, de la dotation Politique de la Ville de l'État aux communes sont un tout qui aggrave la fracture de notre société. C'est pourquoi nous vous proposons, groupe communiste - front de gauche, par ce vœu, que le Maire du 18^{ème} demande à la Maire de Paris de saisir le Gouvernement pour revenir dans l'urgence sur sa décision d'annulation des crédits Politique de la Ville, indispensables à l'équilibre républicain des territoires. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : A été distribué sur table un vœu que nous proposons de soumettre au vote, qui reprend en grande partie les éléments, pas forcément les termes utilisés par Mme PREMEL, mais au fond, il y a une diversité de façon de dire et de présenter les choses, mais en tout cas, l'esprit qui

nous anime et qui est celui aussi évoqué par Mme AKKARI et l'inquiétude très forte qui est la nôtre en matière de crédits de Politique de la Ville.

Les décisions de l'État s'ajoutant par ailleurs aux décisions de la Région en la matière ou plutôt les baisses prévues par l'État, s'ajoutant aux baisses qui ont d'ores et déjà été annoncées par la Région qui rendent les choses très compliquées pour le financement des projets dans nos quartiers, à quoi s'ajoute l'inquiétude très forte, ressentie par tous ceux qui se sont rendus au forum des associations sur la question des emplois aidés.

Voilà pourquoi le texte qui vous a été distribué sur table, reprenant en très grande partie celui présenté dans un premier temps par Mme PREMEL, mais complété par ces éléments en matière d'emploi aidé a été distribué. C'est celui que je vous proposerais de soumettre au vote si les élus du groupe Communiste en étaient d'accord bien sûr et c'est celui sur lequel je vous propose que les uns et les autres puissent s'exprimer.

Il manque une page et le complément arrive. Je vous propose que nous n'en débâtons pas à ce stade, qu'on passe le vœu suivant le temps qu'ils les lisent.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.286 à la majorité soit 36 voix pour dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV), 7 voix contre dont 1 pouvoirs (LR/CI) et 2 abstentions dont 2 pouvoirs (Ms. BOURNAZEL et HONORE)

DELIBERATION : 18.2017.287 : Vœu déposé par Ian Brossat et les élus du groupe Communiste-Front de gauche relatif à la baisse des Aides personnalisées au logement (APL)

Ian BROSSAT : Ce vœu du groupe communiste-front gauche concerne les APL et plus précisément la décision du Gouvernement de baisser les APL de 5 € ; décision intervenue cet été, qui concerne l'ensemble de ceux qui touchent les APL. On sait qui sont les gens qui touchent les APL, ce sont les familles modestes, les étudiants. C'est surtout un ménage sur cinq à Paris qui touche les APL. On sait aussi que 50 % de ceux qui touchent les APL vivent en dessous du seuil de pauvreté.

L'inquiétude que nous avons et qui est d'ailleurs largement exprimée par de nombreuses associations, c'est que cela se traduise tout simplement par une baisse de pouvoir d'achat pour des familles, sachant que les propriétaires, malgré les appels du président de la République, n'ont manifestement pas l'intention de baisser les loyers de 5 € et que tout cela se traduira par des difficultés supplémentaires pour des familles qui ont déjà un pouvoir d'achat relativement réduit. C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu, par lequel il s'agit de demander au Gouvernement de revenir sur cette baisse des APL.

Eric LEJOINDRE : Merci pour la présentation de ce vœu qui va amener un débat. Il y a un débat légitime, d'ailleurs important, qui se tient sur la question des APL, de leurs effets sur les prix des loyers et de la politique du logement en général.

Pour autant et si toutes les modifications peuvent être imaginées, la brutalité avec laquelle on retire aussi rapidement des revenus qui comptent pour les familles apparaît quand même être problématique en soi. Si tous les débats possibles et imaginables sur les APL peuvent se tenir, ce n'est pas en commençant par les baisser brutalement pour tout le monde de 5 € qu'on peut le faire.

Chacun sera amené à voter en totale liberté, comme il le veut. Pour ma part, je voterai de ce vœu, conscient de toutes les limites du système actuel mais considérant que, c'est un peu le cas aussi pour la question des migrants, il vaut mieux créer un système plus vertueux avant de supprimer un système qui fonctionne plus ou moins bien.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Sur le deuxième vœu, celui de M. BROSSAT concernant les APL, je vais à titre personnel m'abstenir sur ce vœu. J'attends d'abord les propositions du Gouvernement en matière de refonte de la politique du logement, de regarder ce texte et l'étudier et éventuellement amender. Je crois que c'est vraiment cela qui nous intéresse, c'est de nous projeter vers l'avenir. Il y a une refonte de la politique du logement à mener, c'est indéniable puisqu'aujourd'hui, la politique du logement ne marche pas et qu'il faut bien la réformer.

Que s'est-il passé ? Le Gouvernement, lorsqu'il est arrivé aux responsabilités il y a quelques semaines, a trouvé un budget insincère. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Cour des comptes. C'est-à-dire que le Gouvernement de M. HOLLANDE avait fait voter un budget dont les crédits n'existaient pas pour partie ; donc, le Gouvernement qui arrive est obligé de prendre des décisions parce qu'il fait exécuter un budget qui n'est pas le sien.

Alors, fallait-il jouer sur les APL ? C'est la question qui est posée. Elle peut être posée mais c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

Sur le premier vœu, celui de Mme PREMEL, la question que vous posez est tout à fait intéressante aussi, mais disons que les termes du débat, en tout cas que vous avez choisis, ne correspondent pas à la vision qui est la mienne. Là-dessus, on a besoin de se projeter vers l'avenir et de regarder ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien, de valoriser ce qui fonctionne bien et peut-être de réorienter ce qui n'a pas fait ses preuves.

En matière de contrats aidés, je ne suis pas contre ; je pense que cela peut être utile mais ce n'est pas l'alpha et l'oméga d'une politique de l'emploi. Je crois que le Gouvernement a raison de dire qu'il faut diminuer ce nombre d'emplois aidés pour retrouver des marges de manœuvre pour porter une politique de l'emploi qui soit tournée vers des emplois durables. C'est tout l'objet de certaines réformes portées par le Gouvernement, mais il faut garder des emplois aidés, notamment au niveau de l'Éducation Nationale et de l'école où ils sont absolument essentiels et que là aussi, il faut être équilibré. C'est la raison pour laquelle, là aussi je ne pourrai pas voter ce vœu.

Pascal JULIEN : Nous voterons ces deux vœux. Le débat reviendra au Conseil de Paris où mon groupe a, comme d'autres j'imagine, déjà préparé des vœux. On n'a pas jugé utile de les poser au Conseil d'arrondissement mais nous voterons ces deux vœux sans difficulté.

Pour répondre à M. BOURNAZEL, le Gouvernement se projettera vers l'avenir mais au moins, il se projettera peut-être en écoutant ce qui se passe sur le terrain et dans ces conseils, parce que certes, le flou est la caractéristique de ce Gouvernement dans beaucoup de domaines mais là, les signes donnés ne prennent pas, selon nous, la bonne voie. C'est vrai aussi bien pour les emplois aidés que pour les APL. Donc, nous voterons avec détermination ces deux vœux.

Gérald BRIANT : Comme nous avons présenté ces vœux, nous allons aussi les voter. Je fais remarquer que j'entends bien ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire de botter en touche par l'opposition sur ces vœux, mais en l'occurrence, force est de constater que par exemple, les étudiants qui aujourd'hui sont dans le 18^{ème}, qui y habitent, vont avoir une suppression de 5 € de leur loyer. Par contre, leurs propriétaires, s'ils ont envie, si tout d'un coup, ils ont comme une pulsion de solidarité, peut-être qu'alors, ils peuvent décider de baisser leur loyer, parce qu'il y a deux poids de mesure. On

fait remarquer que par contre, ceux qui ont moins, on leur prend et c'est obligé ; par contre, ceux qui ont beaucoup, c'est comme vous le faites, c'est au bon vouloir.

Après, on peut dire : « Oui, ne changeons surtout rien. C'est bien, c'est normal ». Non, je trouve cela proprement scandaleux. Aujourd'hui, on a un quart des étudiants qui vivent sous le seuil de pauvreté. On ne peut pas supprimer comme cela 5 €, non, cela ne marche pas. C'est en dépit du bon sens, si on a un petit peu de culture sur ces questions, on sait bien qu'en plus, enlever comme cela brutalement 5 € à tout le monde, quel que soit son revenu, cela ne se fait pas. En plus, je paraphrase le président qui a dit que c'était une bêtise.

Je regrette que cette espèce de positionnement, à mon avis, se veut mériter un vote unanime.

Laurent QUEINNEC : Je voterai contre le vœu sur les APL. Je considère que c'est une distorsion de marché. C'est-à-dire que l'INSEE a fait en 2014 une étude sur les APL et a démontré noir sur blanc que non seulement, cela n'apportait aucun confort, aucune qualité supplémentaire au logement, mais qu'en plus, avec cette distorsion de marché, l'argent allait dans la poche des bailleurs.

Le ragot ici de 140 millions sur 18 milliards, ce n'est pas grand-chose. Qu'auriez-vous dit si l'augmentation avait été de 5 €, vous auriez dit : « Ce n'est rien du tout ». Donc, on ne peut pas du jour au lendemain supprimer les 18 milliards, mais clairement 5 €, c'est la bonne direction et donc, je vote contre votre vœu.

Frédéric BADINA-SERPETTE : M. JULIEN l'a dit, on va voter ces deux vœux, mais ce qui est quand même assez scandaleux dans l'histoire, c'est que les conséquences sont immédiates. On a été plusieurs autour de la table à avoir été sollicité, notamment par la Maison Verte qui s'inquiète énormément des conséquences de la baisse sur les contrats aidés. D'ici la fin de l'année, ils ne sont pas sûrs de pouvoir renouveler un poste, voire deux poste. C'est quand même une catastrophe quand on connaît le travail que fait ce type d'association sur le territoire. Si, M. le Maire, vous l'avez dit, en Île-de-France, c'est un peu la double peine entre ce que fait l'État et ce qu'a déjà fait la Région avec la remise en cause des emplois tremplin et la fin du dispositif qui permet l'aide aux structures d'insertion par l'économie, les conséquences dans le SS sont assez importantes.

Tout cela a conduit les écologistes à agir et à déposer un recours en Conseil d'État qui devrait être étudié sous peu ; déposé par les élus écologistes de la région Île-de-France et par Damien CAREME, le maire de Grande-Synthe. On va voir comment tout cela va être géré, mais on peut légitimement se poser la question de savoir comment on va réussir à assumer ce que l'État nous impose et comment on va assumer 6 000 personnes qui seront transformés en chômeurs, sans formation, sans débouché et ce sans la moindre concertation. Comment va-t-on faire ? Je ne sais pas quel rôle on pourra avoir. En tout cas, on va devoir y travailler à la Ville.

Eric LEJOINDRE : Pour la clarté du débat, le premier vœu que je soumetts aux voix est celui qui concerne la Politique de la Ville et la question des contrats aidés dans la version distribuée.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.287 à la majorité soit 35 voix pour dont 3 pouvoirs (PS/PCF-FDG/EELV) et 8 voix contre dont 3 pouvoir (LR-/CI-NI et M. GUILLOT) et 2 abstentions dont 2 pouvoirs (Ms. BOURNAZEL et HONORE)

DELIBERATION : 18.2017.295 : Vœu du Conseil du 18e relatif à la situation des retraités locataires des logements sociaux de l'AP-HP

DELIBERATION : 18.2017.288 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et Citoyens Indépendants à l'attention de madame la maire de Paris relatif à la situation des retraités locataires des logements sociaux de l'APHP.

Christian HONORE : M. le Maire, mes chers collègues, je suis déjà intervenu sur ce sujet par un vœu au Conseil de Paris le 26 septembre 2016, déposé avec M. BOURNAZEL et Bernard DEBRE. Je suis également intervenu lors d'une délibération le 3 juillet dernier.

L'AP-HP gère des logements destinés à son personnel. Le bail de location stipule que le locataire, arrivé à la retraite, doit quitter son logement. Or, à la retraite, ces personnes ont une baisse de revenu, ce qui leur interdit d'accéder au secteur privé.

Bien évidemment, beaucoup de ces personnes font une demande de logement auprès des bailleurs, parfois longtemps avant leur départ à la retraite. Elles n'obtiennent pas toujours satisfaction. C'est la raison pour laquelle je demande que soit établie une concertation entre la Ville, les bailleurs et l'AP-HP pour trouver une solution. Cette solution participerait à l'objectif de fluidifier le parcours social dans la capitale et de préserver une mixité intergénérationnelle dans le parc social de la Ville.

Je rappelle la convention cadre du partenariat global entre la Ville de Paris et l'AP-HP qui prévoit notamment la mise à disposition de 1 000 logements du parc social de la Ville au bénéfice d'agents de l'AP-HP d'ici 2019.

Si j'insiste sur ce sujet, c'est que mon intention a été attirée sur un cas très douloureux, dramatique. Une infirmière à la retraite a été condamnée par le tribunal, elle est expulsée. Cette dame souffre d'une très grave maladie. Elle va se retrouver à la rue en octobre prochain. Elle incarne le drame que nous pouvons éviter pour peu que l'on parvienne à faire preuve d'imagination. Il me paraît impossible de rester indifférent devant de telles situations. Je vous propose de prévoir en concertation avec les bailleurs sociaux de la Ville de Paris et l'AP-HP, un dispositif qui permet aux locataires de logements sociaux de l'AP-HP de se voir proposer par les bailleurs sociaux de la Ville de Paris, un logement adapté à leurs ressources au moment de leur départ à la retraite et en fonction de la composition de leur famille. Je vous remercie.

Ian BROSSAT : J'entends bien ce vœu, d'autant que comme M. HONORE l'a dit, c'est un sujet dont nous avons largement parlé au cours des derniers mois. Il faut quand même être précis, l'AP-HP jusqu'à il y a encore quelques temps, laissait ses retraités dans ses logements. Nous n'avions pas à gérer ce type de situation parce qu'ils étaient maintenus dans les lieux. L'AP-HP a décidé de fait de changer sa manière de procéder et pour faire de la place à des actifs, elle se débarrasse de ces personnes âgées et notamment de la personne dont vous avez évoqué la situation.

Ce que vous nous demandez en gros, si je résume, c'est de loger dans notre parc social l'ensemble des retraités de l'AP-HP dont l'AP-HP ne veut plus. Compte tenu du fait qu'en plus, dans le cadre de la convention que vous avez évoquée, la Ville de Paris a décidé de mobiliser 1 000 logements sociaux pour des actifs de l'AP-HP.

Donc, sur notre parc, nous allons mobiliser 1 000 logements pour des actifs et en plus de cela, on va devoir reloger l'ensemble des retraités de l'AP-HP dont l'AP-HP ne veut plus. Je vous le dis très clairement, ce n'est pas possible et on ne peut pas d'un côté se féliciter que nous-mêmes, ayant mis

en place un système de cotation qui nous permet d'avoir une transparence de la demande et dans le même temps, multiplier les filières qui visent à prioriser telle ou telle catégorie de personnes.

Ce que je souhaite clairement, mais je crois qu'on pourrait avoir une voix unanime sur ce sujet, c'est que nous exerçons une pression conjointe auprès de l'AP-HP pour que l'AP-HP arrête de mettre à la porte des retraités qui ont donné toute leur vie à l'AP-HP lorsque – je ne parle pas de ceux qui ont des revenus considérables – mais lorsque de fait, ils ne trouveront pas de solution dans le parc privé.

Je crois que plutôt la question, c'est de s'adresser à l'AP-HP et de faire en sorte que ces personnes soient maintenues dans les lieux, d'autant qu'elles ne souhaitent pas déménager. Ce sont des personnes qui ont fait toute leur vie là depuis des décennies et qui souhaitent plutôt continuer à habiter là où elles habitent aujourd'hui.

Eric LEJOINDRE : Mme DEMANGEL dira un mot du vœu distribué sur table que nous vous proposons de substituer au vôtre.

Dominique DEMANGEL : Je pense qu'il est essentiel que les agents des services publics qui travaillent au service des Parisiens puissent se loger à Paris. C'est vrai que l'AP-HP a entrepris depuis quelques années un travail de peignage et de gestion plus dynamique de ses propres logements et a signé une convention avec la Ville de Paris pour avoir des réservations sur des contingents des bailleurs sociaux, dont la convention signée entre la Ville et l'AP-HP était une manière de garantie d'un côté que l'AP-HP allait procéder à une gestion efficace et attentive au service public, en éliminant un certain nombre de situations qui étaient sinon scandaleuses, tout au moins peu efficaces sur la gestion du service public et en même temps, être attentive avec les bailleurs sociaux, sur lesquels il y avait des contingents réservés à une gestion qui servent l'ensemble des Parisiens.

Au moment du départ à la retraite ou peut-être avant, il faut qu'il puisse y avoir une attention particulière de l'AP-HP à ces personnels et notamment aux situations, aux familles ou aux personnes qui sont dans des situations sociales les plus difficiles.

Je vous propose et c'est le sens du vœu qui vous avait été distribué, qu'on demande systématiquement un accompagnement individualisé à l'AP-HP de ces personnels en fin de carrière, qu'on rappelle aussi à l'ensemble de ces personnels les conditions d'accès aux règles d'attribution des logements sociaux de la Ville de Paris et qu'une attention particulière soit portée aux situations d'urgence sociale telle que celle que vous signalez et qui ne semble pas avoir été anticipée suffisamment avant la situation d'extrême urgence d'expulsion qui a eu lieu, pour que notamment dans un certain nombre de cas, les indemnités d'occupation qu'un certain nombre de personnes sont appelées à payer puissent être regardées, sinon de manière pérenne, tout au moins de manière transitoire, avant qu'une autre solution puisse être trouvée. C'est le sens du vœu.

Eric LEJOINDRE : Je vais donner la parole à M. HONORE pour savoir s'il veut retirer son vœu au bénéfice du vœu qui a été distribué sur table.

Juste un mot parce que dans tous ces vœux, il y a au fond un moment la même logique. La Ville de Paris, aussi formidable soit-elle, ne pourra pas se substituer à tous les désengagements sur la Politique de la Ville, le désengagement de la Région, le désengagement de l'Etat, sur la politique de l'AP-HP.

Il faut aussi qu'on table des deniers publics de la Ville de Paris, il faut le dire clairement à l'ensemble de la population. Les mairies d'arrondissement et la Ville de Paris ne pourront pas compenser tous ceux qui veulent se désengager.

Il faut que nous soyons raisonnables sur ce que nous demandons à nous-mêmes, sauf à faire peser sur nos épaules une masse de dépenses supplémentaires très importante, tout en devant absorber des baisses de dotation supplémentaires. Il y a un moment, l'équation sera impossible et je préfère qu'on dise les choses clairement à tout le monde plutôt que de dire : « Oui, la Ville va faire » parce que la Ville ne fera pas et elle ne pourra pas le faire pour tout le monde.

Christian HONORE : D'abord, pour la politisation désengagement, ce sera un autre débat, ce n'est pas le sujet.

Je suis d'accord avec ce qu'a dit M. BROSSAT, le vœu présenté me va très bien. Je voulais dire, Mme DEMANGEL, que la personne concernée était au courant et bien avant, elle a fait toutes les démarches possibles pour obtenir un logement mais il va falloir qu'on règle cette question.

Je vais maintenir mon vœu par honnêteté intellectuelle et nous allons voter le vœu présenté par la Municipalité, ce qui me convient très bien mais il va falloir insister lourdement sur l'accompagnement individualisé et l'attention portée sur des situations qui parfois, sont dramatiques. Si j'insiste beaucoup, c'est parce que j'ai été véritablement ému par cette situation. Je ne veux pas régler le problème de cette personne par l'intermédiaire d'un vœu mais le cas de cette personne fait prendre conscience qu'il y a parfois des situations dramatiques auxquelles nous sommes contraints, en tant qu'élus, d'apporter une solution.

Eric LEJOINDRE : Je vais mettre aux voix avec un avis négatif le vœu tel que déposé par M. HONORE.

Il est rejeté.

.Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.295 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.288 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 35 voix contre dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2017.289 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et Citoyens Indépendants à l'attention de madame la maire de Paris relatif au bon entretien de la voirie et des trottoirs.

Christian HONORE : Ce sujet revient très régulièrement au Conseil pour une raison très simple, c'est que le problème n'a pas été résolu. Je suis déjà intervenu à plusieurs reprises là-dessus, il est peu de dire que beaucoup d'habitants se plaignent du mauvais état de la voirie et des trottoirs.

L'une des causes, les délais parfois excessivement longs pour la pose de revêtement après travaux, bien au-delà des 30 jours prévus. En effet d'un certain cas, les délais peuvent atteindre plusieurs mois entre la fin des travaux et la pose de revêtement avec, bien entendu, les risques d'accident pour les piétons et les cyclistes.

Je suis déjà intervenu avec M. BOURNAZEL en mai 2016 au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris. La Ville de Paris a mis en place une procédure selon laquelle elle transfère aux opérateurs procédant ou faisant procéder aux travaux la charge de la finition des travaux avec la pose de revêtement.

Vous nous aviez indiqué que le mode opératoire allait être réétudié et que la situation allait s'améliorer. Force est de constater que ce n'est malheureusement pas le cas. Aussi, je propose à

nouveau ce vœu qui est d'engager les procédures d'urgence afin que soit assurée la pose de revêtement après travaux sur les trottoirs et sur la voirie dans les délais de 30 jours prévus par le règlement de voirie.

Je vais donner un petit exemple, c'est la première fois que je vais le faire et je vais parler devant mon immeuble, je crois que cela dure depuis plus d'un an, où les travaux ont été engagés et il n'y a pas de revêtement. Ce qui fait que petit à petit, le trou s'agrandit, j'ai pris la mesure, c'est au moins 4-5 cm, ce n'est pas acceptable. Je pense qu'il y ait une défaillance quelque part et qu'il faut y remédier.

Félix BEPPO : Comme le dit M. le Maire et comme l'a dit lui-même M. HONORE, c'est un marronnier ici depuis janvier 2015, lorsque le nouveau règlement en voirie s'est mis en place.

On ne s'est jamais engagé ici de régler le problème et de vous dire qu'on viendra vous dire que le problème est réglé, pour la simple et bonne raison que le règlement précise les délais d'intervention des concessionnaires parce qu'il s'agit des travaux effectués par les concessionnaires. Ce que vous oubliez de dire au passage, avec la mise en place de ce nouveau règlement, c'est aux concessionnaires de financer ces travaux qui auparavant, étaient financés par la Ville.

Nous avons indiqué qu'un bilan devait être fait pour faire le bilan de comment cela se passait chez l'ensemble des concessionnaires. Au moins trois concessionnaires régulièrement font des travaux sur l'espace public, c'est ENEDIS – l'ancien ERDF – GRDF et la compagnie parisienne de chauffage urbain. La réalité de l'application de ce règlement voirie fait que les concessionnaires ne sont pas organisés de la même manière pour que la Ville puisse véritablement faire les contrôles, faire le bilan et appliquer les pénalités puisque dans ce nouveau règlement, la Ville peut appliquer un certain nombre de pénalités.

Je vous avais dit ici-même au mois de mars dernier que fin 2017 et début 2018, Christophe NAJDOVSKI s'était engagé auprès de l'ensemble des maires d'arrondissement au moment de la mise en place de ce nouveau règlement, de faire le bilan et de précisément regarder, tant à la fois ce qui se passait chez l'ensemble des concessionnaires, mais de regarder comment la Ville de Paris et ses services s'organisaient pour pouvoir prétendre aux contrôles des opérations des concessionnaires, notamment sur tout ce qui est rebouchage.

Je vous propose d'enlever ce vœu puisque Christophe NAJDOVSKI s'est engagé à organiser cette réunion et ce bilan. Aucune raison de mettre sa parole en doute puisque l'ensemble des maires d'arrondissement, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, s'étaient mis d'accord avec lui sur ce sujet. Ce bilan est en cours.

Eric LEJOINDRE : Au fond, on était face à un système qui n'était pas satisfaisant, qu'on a remplacé par un système qui vise à améliorer les choses et qui, à bien des égards, le fait mais qui n'est pas non plus totalement satisfaisant.

Malheureusement pour le Maire que je suis, il ne suffit pas de voter des vœux pour régler des problèmes qui ont trait aux discussions avec les concessionnaires à notre capacité à faire contrôler, à faire en sorte que passent plus fréquemment des fonctionnaires de la Ville pour vérifier tout cela. Mais je pense que nous aurons des propositions à faire en la matière, notamment dans le cadre de la MIE que je rapporte parce que cela fait partie des sujets.

Si vous maintenez votre vœu, je vais le soumettre aux voix.

Christian HONORE : M. BEPPO me fait la même réponse l'autre fois où il m'avait dit : « Attendez, on verra ». Non, je maintiens le vœu, il y a des problèmes, M. BEPPO.

Alors, vous me parlez des entreprises, donc très bien mais voilà.

Eric LEJOINDRE : Je vais mettre aux voix ce vœu qui demande des choses mais qui ne propose pas de façon de régler. Il nous demande de régler un problème, il a raison, il ne donne pas beaucoup de pistes pour nous y aider si ce n'est le fait que ce que nous ayons déjà avancés.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.289 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 35 voix contre dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2017.290 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et Citoyens Indépendants à l'attention de la Maire de Paris et au préfet de police relatif à la situation de mineurs isolés étrangers dans le 18^{ème} arrondissement

Christian HONORE : M. le Maire, mes chers collègues, je rappelle la situation. Depuis plusieurs semaines, une vingtaine d'enfants venus du Maroc vivent dans la rue, à la Goutte-d'Or et se regroupent dans le square Alain-Bashung et ses rues avoisinantes.

Livrés à eux-mêmes, sans hygiène, ils vivent dans des conditions indignes. Certains sont dans un très mauvais état de santé. Cette situation pose des questions sérieuses de sécurité pour eux-mêmes et dans le quartier.

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un problème délicat et difficile à traiter. Il s'agit de mineurs vulnérables en situation de danger. Il faut penser aussi aux riverains qui à la fois, s'émeuvent de voir l'état de ces enfants mais aussi, ils sont inquiets parce que certains de ces enfants se droguent et sont violents.

Il est de la responsabilité de la Maire de Paris et du Préfet de police d'assurer les conditions d'une vie digne et la sécurité et la tranquillité publique, en lien avec les services de l'Etat. La prise en charge des mineurs, privés temporairement ou définitivement de la protection de leurs familles, relève quelle que soit leur nationalité ou leur origine, de la compétence du Département par application de dispositions de l'article 112-3 du Code de l'action sociale et des familles.

Notre vœu est de demander à la Maire de Paris et au Préfet de police de prendre les mesures nécessaires pour la mise à l'abri de ces mineurs isolés étrangers qui occupent le square Alain-Bashung et ses rues avoisinantes et de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la tranquillité publique dans le secteur.

En effet, M. le Maire, il s'agit d'un sujet grave et douloureux puisqu'il s'agit à la fois de mineurs, mais il s'agit aussi d'assurer la tranquillité publique dans le quartier.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à M. BRIANT de dire ce qu'on fait sur ce sujet grave qui concerne malheureusement un peu plus qu'une vingtaine de mineurs, même si c'est vrai que le nombre de mineurs présents en même temps au même endroit est autour d'une vingtaine mais cela fait quelques mois maintenant que nous travaillons beaucoup sur ce sujet.

Gérald BRIANT : C'est à peu près d'une cinquantaine de mineurs qui sont autour du square Bashung, qui est plutôt une base de repli parce qu'ils sont aussi sur tout le territoire parisien allant dans le 20^{ème} arrondissement, ce n'est pas qu'une question en plus 18^{ème} proprement dite.

C'est un phénomène qui n'est pas nouveau, hélas, qu'on avait eu l'année dernière. La petite modification cette année est qu'ils sont un peu plus âgés que l'année dernière ; l'année dernière, on avait des très jeunes mineurs, cela allait jusqu'à 8 ans. Là, on est plutôt dans des 14-15-16 ans. Il y avait aussi une première, ce sont des jeunes filles mais qui, au vu de la situation, étaient plutôt des hispanophones qui avaient rencontrées donc qui étaient plutôt des gamines rencontrées lors de la rencontre précédente parce que ce sont des populations qui viennent du Maroc – de ce qu'on a pu identifier – et qui sont passées après par d'autres métropoles, notamment Barcelone qui ont remonté, il y a du cas en Autriche, il y en a qui sont remontés jusqu'au Suède, qui redescendent.

On est face à une question d'abord qui est une question aussi internationale, de relation avec le Maroc et qui nous pose d'énormes problèmes parce que vous avez raison, quand vous dites un enfant qu'il soit étranger ou pas, relève de la Ville de Paris, le Département donc, il a des prérogatives et qui sont via l'ASE.

Sauf que quand vous avez des jeunes et c'est le cas de ces jeunes qui d'une certaine manière, vous ne pouvez pas reconstituer l'autorité parentale, vous êtes limité en termes d'action. Quand vous n'avez pas ce fil, vous ne pouvez pas aller jusqu'au bout.

J'ai vu votre vœu, vous dites de prendre les mesures nécessaires, oui mais vous êtes bien en difficulté de dire quelle mesure il faut faire parce qu'en plus, en termes de mesures, nous avons pris toutes celles qui étaient possibles et inimaginables et que le droit nous permettait de prendre.

On a agi de concert avec l'Etat parce que là en l'occurrence, il y a des questions liées à la protection judiciaire de la jeunesse. Il y a eu des rencontres avec le parquet. Ensuite, sur la question sociale proprement dite, on a pris nos responsabilités, on a missionné des associations notamment TAGA ou Hors Les Murs qui sont spécialisées dans les cas très difficiles et qui sont là pour pouvoir faire de la dentelle, c'est-à-dire individu par individu puisque ce sont des enfants et c'est une préoccupation de tous les instants.

On essaie de débloquer les situations, sauf qu'à un moment, vous avez des difficultés. C'est-à-dire que quand le jeune, vous le faites rentrer dans un service de la Ville et qui, au bout d'un moment, décide de repartir mais voilà, vous êtes un service de la Ville sociale, vous ne pouvez pas enfermer le jeune, cela relève de la PJ. A Donc, à un moment, vous avez des vraies difficultés.

Que faut-il faire ? On a vraiment interpellé de façon assez forte et M. le Maire a eu une réunion avec le Consulat du Maroc, avec les autorités marocaines pour pouvoir poser la question parce que d'une certaine manière, si ce n'est pas réglé à ce niveau, cela va être très difficile. Le parquet va agir.

J'ai peur qu'à force, on essaie de tendre les choses et que les mineurs aillent ailleurs dans une autre ville et qu'on recommence à zéro le travail social engagé, ce qui va se passer et ce qui s'est passé, ce qui va être un gâchis de temps.

Aujourd'hui, une des premières priorités, au-delà de tout ce qu'on fait et ce qu'on fait bien en plus, on veut aller plus loin, c'est-à-dire qu'on travaille aussi à ce qu'aux alentours du site, il y ait un accueil de jour qui soit disponible mais je vous ai dit aussi les limites, pourtant, je suis très favorable aux accueils de jour. Mais là en l'occurrence avec des enfants qui sont en plus, comme vous l'avez très bien dit, dans des comportements addictologiques très sévères, qui en plus, maintenant un peu sous

la coupe des loulous du quartier, il y a tout un tas de choses qui font que c'est très compliqué, on a besoin de réunir toutes les compétences et on le fait, on peut mieux faire.

D'ailleurs, on va faire le bilan de ce qui a été fait pour pouvoir dire les difficultés, ce qu'on peut encore mieux faire. On va essayer d'améliorer le dispositif mais il y a des choses maintenant qui se jouent d'Etat à Etat.

A un moment aussi, il faut que le ministre de l'Intérieur français voie les autorités marocaines et que d'Etat à Etat, il y ait une discussion sur ces enfants. Que cette discussion soit élargie aussi au niveau européen parce qu'on se retrouve avec des enfants qui vont de grandes métropoles européennes et qui se baladent, donc il faut qu'il y ait un suivi au niveau européen pour pouvoir travailler là-dessus parce que d'une certaine manière, il faut se dire que si le Maroc en l'occurrence ne prend pas ses responsabilités, il faudra bien traiter. Comme on est face à des groupes qui bougent, il faut aussi voir quel dispositif on se trouve. La difficulté qu'on a aujourd'hui est que vous avez des mineures, par exemple, vous dites 20 personnes parce que c'est ce que vous observez. C'est vrai qu'entre le début de la crise, début du mois de juillet et maintenant, ce n'est plus les mêmes enfants parce qu'il y en a eus qu'on a réussi un peu à travailler et tout cela et puis, il y en a d'autres qui sont partis.

Évidemment, c'est du travail social, qu'il faut toujours remettre le travail sur le métier mais voilà les difficultés dans lesquelles on est. Par contre, je vous propose, comme c'est un dossier qui nous prend beaucoup de temps, c'est-à-dire qu'on se voit de façon hebdomadaire là-dessus, toutes les semaines, il y a une réunion de travail qui se fait pour voir qui fait un point, qu'on vous dise où on en est au prochain Conseil d'arrondissement, qu'il y ait une information qui vous soit faite. Je ne vais pas voter le vœu parce qu'en plus, les mesures ont été prises. Par contre, si dans un nouveau vœu, vous nous proposez une mesure, on l'examinera et on verra.

Eric LEJOINDRE : Effectivement, on est face à un sujet compliqué qui connaît par ailleurs, M. BRIANT l'a dit, des hauts et des bas et qui demande à ce que l'ensemble des institutions se mobilisent. C'est ce qui est fait depuis le mois de janvier. A ma demande, une réunion s'est tenue sous la co-présidence du Préfet DELPUECH et du Procureur MOLINS la semaine dernière, en présence des autorités marocaines, de la Ville de Paris et de la Mairie d'arrondissement pour essayer de faire encore plus et encore mieux, notamment de faire en sorte que la justice puisse donner les moyens juridiques pour permettre de mettre à l'abri un certain nombre de ces enfants parce que la caractéristique de ces groupes d'enfants par rapport au nombre très important de mineurs isolés étrangers qui sont à Paris et qu'on arrive à mettre à l'abri, c'est qu'ils ne souhaitent pas être mis à l'abri.

Au fond, ce sont des jeunes, des enfants au début de l'année, maintenant plutôt des jeunes qui ne demandent rien. C'est vrai sur l'ensemble des questions, c'est plus facile d'aider 1 000 personnes qui veulent être aidées que d'aider une personne qui ne demande rien.

Il faut qu'on trouve des solutions un peu différentes, un peu innovantes et il faut que la justice donne les moyens et notamment les ordonnances de placement qui permettent de mettre à l'abri ces enfants, y compris pour un certain nombre d'entre eux, même pour la plupart contre leur gré.

M. BRIANT l'a dit, c'est un sujet que nous devons travailler avec les autorités des pays d'origine, essentiellement le Maroc mais il y a aussi des jeunes, notamment des filles de nationalités espagnoles qui ont accompagné ces groupes de jeunes vers Paris et non pas que vers Paris puisqu'il y a aussi des squats dans le 94 qui sont concernés par ce public.

La réaction des autorités marocaines me laisse à penser qu'elles ont envie de travailler avec nous et j'aurais l'occasion de voir l'ambassadeur pour en parler. De la même façon que le ministre de l'Intérieur ou plutôt le directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Intérieur quand je l'ai vu, m'a assuré que le ministre lui-même comptait appeler son homologue à l'issue de la réunion que nous avons tenue la semaine dernière.

L'ensemble des autorités se sont mobilisées. Est-ce qu'on obtient à ce stade des résultats ? Objectivement, pas du tout à la hauteur de ce qu'on peut imaginer, ni pour ces enfants, ni pour l'inquiétude et la tranquillité du quartier qui est un élément qui nous interpelle tout autant. Les deux fonctionnent ensemble et les deux pouvant emmener des tensions qui rendent la situation encore plus difficile à gérer.

J'ai eu l'occasion d'écrire aux habitants du quartier avant l'été, je le referai dans les semaines qui viennent, une fois que j'aurais un peu plus de matériel à leur donner. C'est un sujet qui concerne aussi directement la capacité de gestion de la police puisque les policiers ne sont pas non plus des nounous et des effectifs de police sont quotidiennement amenés à rester au commissariat pour garder des enfants là où ils seraient mieux à travailler sur l'espace public.

Voilà pourquoi, la proposition faite par M. BRIANT, que nous fassions un point régulier là-dessus si vous le souhaitez, est la bonne. Je suis comme lui, je ne veux pas voter un vœu qui ne demande rien de précis.

Par contre, on a rencontré les associations de la Goutte-d'Or, il faudra peut-être qu'on le refasse. Toutes les idées et propositions qui peuvent exister sont bonnes à prendre, de la même façon que la Ville de Paris a envoyé au Maroc et en Espagne des équipes pour essayer de regarder ce qui se fait là-bas et pour voir s'ils ont des résultats qu'aujourd'hui, nous n'avons pas. C'est un sujet de très grande inquiétude, la violence de ce groupe de jeunes polytoxicomanes, totalement désinsérés, sans limite, sans doute n'avoir jamais connu d'adultes autour d'eux ou d'adultes bienveillants autour d'eux est un élément qui nous inquiète beaucoup et qui nous amène à craindre que la situation ne se tende encore.

En tout cas, vous pouvez compter sur notre engagement de tous les jours, notamment celui de M. BRIANT et de Mme PROUST pour essayer de faire en sorte de trouver les bonnes solutions sur un public qu'on n'a pas connu en France sans doute depuis les lendemains de la Seconde Guerre Mondiale, des enfants des rues en France, il en a existé dans les années 50 peut-être même dans les années 60 mais plus depuis les années 80-90. Il y a un travail social, psychiatrique et d'addictologie qu'on ne sait pas forcément faire sur ce public.

Pascal JULIEN : Je pense que M. HONORE aura apprécié la réponse dénuée de langue de bois de la part du M. le Maire et de son adjoint compétent sur cette question.

Je crois qu'on peut remercier l'opposition d'avoir soulevé cette question mais justement, cela aurait dû être une question et le Maire aurait fait le point comme il vient de le faire. Un vœu est assez mal adapté sur un tel sujet, d'autant que vous ne proposez rien de concret et de plus que ce qu'on fait déjà ; que vous d'ailleurs, dans votre deuxième considérant, vous évoquez l'Etat mais de façon très vague. Justement, l'Etat a un rôle à jouer mais qu'il s'agit de mineurs isolés, marocains comme cela vient d'être dit. Je pense qu'il faut appuyer la proposition de M. BRIANT et du Maire que l'on se voie régulièrement mais qu'on évite d'avoir à voter ce vœu.

Christian HONORE : Tout d'abord, je n'ai jamais dit – et j'insiste là-dessus – que le problème était facile à régler. J'ai noté ce que vous avez dit, M. BRIANT et j'ai entendu ce que vous avez dit,

M. le Maire à propos de ce problème. Nous retirons ce vœu mais nous attendons que vous nous donniez des informations.

Je voudrais faire un train d'humour : arrêtez de nous demander de vous trouver des solutions parce qu'on va vous faire des propositions et peut-être que c'est nous qui aurons à régler les problèmes en 2020. Arrêtez de nous inciter, nous allons faire des propositions pour mieux gérer l'arrondissement. Voilà ce que je voulais dire, bien entendu, avec beaucoup d'humour.

Eric LEJOINDRE : Pour ce qui est des différents sujets que vous présentez dans vos vœux, j'espère bien qu'on n'attendra pas 2020 pour en régler, peut-être pas tout mais en tout cas la plupart et notamment celui-là. Vous aurez plein d'idées à proposer aux électeurs, n'hésitez pas dans cette attente à être constructif pour les deux années de mandat qu'il nous reste

DELIBERATION : DELIBERATION : 18.2017.291 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à l'attention de la maire de Paris et au préfet de police relatif à l'amélioration du cadre de vie à Château Rouge et au recours déposé devant le Conseil d'État.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais relayer les multiples demandes légitimes de nombreux habitants du quartier Château Rouge, de vivre en sécurité dans un environnement propre et bien entretenu, demande restée jusqu'à présent sans réponse probante.

Les habitants de Château Rouge réunis en association ont décidé il y a plusieurs mois de porter devant le Tribunal administratif l'abandon manifeste de leur quartier. En première instance, la Mairie et la Préfecture ont été condamnées à 5 000 € d'amende pour double faute commise par ces autorités eu égard à l'insuffisante efficacité des différentes actions engagées par le Préfet de police ou la Maire de Paris, notamment au motif que cette dernière : « Le Tribunal disposait encore d'une grande latitude pour augmenter la fréquence des différents dispositifs de nettoyage, en particulier le soir afin d'assurer la propreté d'un secteur particulièrement fréquenté et plus exposé que d'autres à l'accumulation de déchets ».

En deuxième instance, le rapporteur de la République a demandé le rejet pur et simple de l'appel lancé par la Mairie et la Préfecture, en évoquant, je le cite : « Une situation anormale depuis de nombreuses années, une saleté indigne et un balai ridicule et hypocrite au sujet de l'action policière ».

Il a été suivi en cela par la Cour d'appel qui a confirmé son jugement initial ainsi qu'une amende supplémentaire de 1 500 €. La décision de la Mairie de Paris de faire malgré tout un recours devant le Conseil d'État envoie un mauvais signal, le signal que la Municipalité nie la gravité de la situation subie par les habitants du quartier Château Rouge et rejette ses responsabilités.

L'annonce du ministre de l'Intérieur de créer une police de sécurité au quotidien qui sera au plus près du terrain et en liaison plus forte avec les polices municipales, je le cite, « s'avère une bonne nouvelle qui doit pouvoir s'appliquer à Paris ».

En conséquence, nous demandons à travers vous, à la Maire de Paris et au Préfet de police :

- de retirer le recours qu'ils ont engagé l'un et l'autre devant le Conseil d'Etat ;

- de mener une stratégie durable dans le quartier à travers une série de mesures et d'engagements, notamment visant à déployer un renforcement de moyens pour remédier à l'insécurité dans ces quartiers et notamment, de remonter les filières et les réseaux qui posent de lourds problèmes de tranquillité et de sécurité publique ;
- de mettre en œuvre une véritable police municipale de proximité à Paris, en charge de la prévention des atteintes à l'ordre public qui s'inscrirait dans la logique du ministre de l'Intérieur de créer une police de sécurité, je le cite, « du quotidien qui sera au plus près du terrain et en liaison avec les polices municipales » ;
- de développer une politique volontariste de diversification des commerces de proximité avec la mise en place du contrat de revitalisation artisanale et commerciale, il est urgent maintenant d'agir ;
- de soutenir les projets des habitants pour l'amélioration du cadre de vie de ces quartiers.

C'est un sujet d'intérêt général qui mérite vraiment que l'ensemble des acteurs publics puissent agir dans la durée. La situation s'est aggravée d'année en année. Je souhaite maintenant que la Mairie du 18^{ème} puisse porter auprès de la Maire de Paris les attentes légitimes des habitants, leur exaspération. Je le fais moi-même déjà comme député, j'ai saisi le ministre de l'Intérieur, je lui en ai parlé en direct pour les questions de sécurité, je l'ai interrogé sur ces questions, je maintiendrai la pression. Je souhaite que de votre côté, vous en fassiez de même avec la Maire de Paris.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à Mme PROUST de donner quelques éléments de réponse. On a déjà beaucoup parlé de cette situation et chacun sait, puisque l'information circule vite, que j'ai été moi-même il y a quelques jours avec la Maire de Paris justement sur place pour maintenir cette pression.

Mais chacun sait aussi que s'il existait une baguette magique pour régler ces problèmes, cela fait bien longtemps que sans doute un autre que moi d'ailleurs, l'aurait trouvé. La réalité est que l'engagement sur la diversité commerciale, Mme GABELOTAUD pourrait en parler longtemps, c'est d'abord la Goutte-d'Or et notamment ce quartier qui en a bénéficié et je ne ferais pas la liste de tous les commerces que nous avons réinstallés dans les pieds d'immeubles sociaux.

Reste à engager ou plutôt à faire réussir, un travail avec les commerçants dans les banques privées ou avec les copropriétés privées pour faire en sorte d'améliorer les choses, de la même façon que je demande et nous demandons avec Mme PROUST constamment à la police d'être plus souvent là, plus fréquemment là pour empêcher les installations.

Nous avons d'ailleurs nous-mêmes, à mon initiative, parce que parfois, il faut en parler, entamé un travail avec les structures et les entreprises de la mode, des grandes entreprises françaises qui souffrent de la contrefaçon. J'ai été amené à rencontrer M. Christian PEUGEOT qui est le président de l'association des entreprises françaises qui luttent contre la contrefaçon, pour faire en sorte qu'eux aussi aident la police, d'une certaine façon, nous aident à remonter ces filières.

Cela fait longtemps qu'on a engagé ce travail. A-t-il donné les résultats que nous souhaitons à ce stade ? Évidemment non et personne ne peut imaginer que ce soit le cas. Dans le même temps, chacun constate bien l'ampleur des efforts faits notamment par la Ville en ce qui nous concerne en matière de nettoyage. Aucun quartier de Paris n'est nettoyé autant que ce quartier, pourtant aucun quartier n'est aussi sale. Il y a donc bien là un travail à continuer à engager avec l'ensemble des acteurs et c'est justement pour cela qu'avec la Maire de Paris nous y sommes à nouveau parce qu'on y était allé quelques mois auparavant mais les gens pensaient que nous étions en campagne électorale, on y est encore retourné juste après pour éviter de laisser à imaginer que nous n'étions là que pour des histoires de campagne.

Mais vous avez raison, cet engagement est quotidien et cela fait partie des sujets que j'ai évoqués avec le ministère de l'intérieur comme je l'ai évoqué avec le préfet, sans nier la complexité qui est celle du préfet de police et du commissariat du 18^{ème} qui est confronté ici à des phénomènes importants et proches à la Chapelle, à Barbès, à Château Rouge, à la porte Montmartre, aujourd'hui à la porte de Clignancourt et donc une difficulté à disposer de suffisamment d'effectifs pour être présent tout le temps partout. La spécificité supplémentaire de Barbès, de la Chapelle et de Château Rouge, c'est que la présence notamment des ventes à la sauvette est quotidienne et cela sur des planches horaires très larges. Donc, elle exige une mobilisation policière énorme et avec un coût évidemment en êtres humains absolument important.

Voilà pourquoi nous serons sans doute là encore ensemble pour réclamer toujours plus de moyens au ministère de l'intérieur et à la préfecture de police pour la présence dans ces quartiers. Si la police de proximité doit être réintroduite, ce qu'a indiqué le ministre, elle doit se faire avec des créations de postes là encore parce qu'il n'y aura pas de police de proximité sans création de postes dans la police et là encore, vous pouvez compter sur moi et je pense pouvoir compter sur vous pour demander à ce que ces postes supplémentaires soient créés et attribués au 18^{ème}. Mais si le ministère de l'intérieur crée une police de proximité, il n'est peut-être pas très utile que nous créons nous-mêmes une police municipale. La situation est plus favorable si c'est l'État qui, dans ses compétences régaliennes, assure la sécurité plutôt que si nous faisons une police de proximité municipale. Si l'État, et il aurait bien raison, retrouve des effectifs supplémentaires et permet d'avoir cette proximité, n'allons pas sur leur terrain. Par contre, continuons à faire ce travail lourd, difficile et compliqué de coordination entre les équipages de la DPSP et la police. Les habitants de Château Rouge, comme ceux de Barbès, comme ceux de Chapelle, comme ceux aujourd'hui de la porte Montmartre, ont constaté que nous arrivions maintenant à faire binômer les hommes ou les femmes de la DPSP et les hommes ou les femmes de la police, ce qui permet d'être présent sur des plages horaires beaucoup plus importantes.

J'ai déjà été très long mais on pourrait parler pendant des heures et des heures de ce sujet.

Sarah PROUST : M. le Maire, vous avez donné tous les éléments nécessaires à la compréhension du sujet. Je pense que c'est un sujet trop important pour qu'on polémique entre groupes politiques sur le sujet. La plupart des éléments que relève M. BOURNAZEL sont justes et nous les partageons.

Ensuite, sur le vœu, il y a évidemment des éléments que nous ne partageons notamment sur la question de la police municipale, sur le fait aujourd'hui prendre une position en tant qu'élus municipaux sur un recours, d'ailleurs vous en appelez à la Maire de Paris et par ailleurs, c'est aussi parce que tous les élus et encore une fois avec beaucoup de modestie puisque je sais que l'ensemble du Conseil municipal s'occupe de ces sujets, c'est aussi parce que les élus y travaillent, que des signalements ont été faits assez récemment sur des marchands de sommeil dans le quartier, que nous sommes aujourd'hui en train d'y travailler avec la police et d'autres acteurs et nous avançons aussi sur des tout petits sujets parfois mais qui deviennent des sujets très importants.

Eric LEJOINDRE : L'élément supplémentaire qu'on peut peut-être ajouter, il y en aurait beaucoup mais que je n'ai pas évoqué, c'est le travail que nous avons entamé notamment avec M. GONZALEZ pour essayer d'équiper les copropriétés qui font face notamment à des commerces indécents dans leur pied d'immeuble pour essayer de les équiper pour qu'elles-mêmes, ces copropriétés puissent nous aider. Cela a été le cas à l'initiative d'habitants, par exemple rue Joseph-Dijon, qu'ils puissent nous aider, que ces copropriétés puissent d'elles-mêmes pousser les propriétaires de locaux ou de baux à mettre un terme à un certain nombre de baux commerciaux problématiques. Nous serons là pour les aider à trouver des occupants plus positifs pour ces quartiers parce qu'on peut demander beaucoup à la Ville mais la Ville ne fera pas tout et notamment en la matière avec

Mme GABELOTAUD et M. GONZALEZ ; j'espère que nous pourrons sortir ce guide rapidement maintenant.

Nous avons la capacité de contribuer à outiller les copropriétés. On n'y arrivera pas si tout le monde ne s'y met pas. Il y a des responsabilités de l'Etat, c'est l'ordre public, la sécurité, la libération de l'espace, il y a des responsabilités municipales, c'est la propreté essentiellement et puis la coordination de l'ensemble des acteurs. Il y a des responsabilités des services de police spécialisés, c'est la lutte contre la contrefaçon, c'est la lutte contre les réseaux, c'est la lutte contre la prostitution aussi. Mme PROUST parlait d'une adresse repérée par les habitants sur laquelle nous avons lancé la commissaire en matière de logements indignes. Il y a aussi des appartements prostitutionnels comme le dit le commissaire MOLINS, nous pouvons contribuer à les faire connaître. Après à charge pour les services spécialisés de faire leur travail. Je ne suis pas policier et heureusement pour la police. On cherche constamment, systématiquement des pistes supplémentaires pour faire face à cette difficulté majeure qui est pointée depuis longtemps et que nous allons essayer de contribuer à résoudre. Voilà qui devrait encore en partie satisfaire votre vœu.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je pense qu'il aurait été bien que la Maire de Paris et la majorité municipale puissent, comme élus de proximité, retirer le recours. Je pense que cela aurait été un signal très fort vis-à-vis de la population que de dire on comprend ces difficultés et on va essayer de tous travailler ensemble. L'entêtement du recours montre aux habitants finalement que la Ville de Paris considère qu'elle fait bien son travail puisqu'elle est condamnée pour ne pas l'avoir fait. J'ai cité le Tribunal administratif dans le texte.

Un mot sur la police municipale. Comment a fait une police municipale à Lyon ? Il dit très clairement, je recite son texte, une police de sécurité du quotidien, donc nationale, qui sera au plus près du terrain est en liaison plus forte avec les polices municipales. A Paris, pour l'instant, il n'y en a pas. Ce n'est pas contradictoire la police de proximité, on peut l'appeler comme on veut, la police au quotidien nationale et une police municipale. C'est tout à fait complémentaire. Je pense que ce serait bien qu'on avance sur ce projet de police municipale dans l'intérêt général. En tout cas, je suis à votre disposition pour aider à faire avancer ce sujet de Château Rouge parce que la situation est de plus en plus difficile et que beaucoup d'habitants sont exaspérés. On parlait tout à l'heure de personnes qui ne mettaient pas leurs enfants dans les écoles, là il y a des déménagements, frappé par beaucoup de citoyens qui disent je m'en vais. Je ne peux pas me résoudre à ce que la citoyens puissent dire qu'ils quittent un quartier, je pense qu'il faut qu'ils se réapproprient le quartier et pour cela il faut qu'on trouve des réponses durables collectivement puisque l'Etat, c'est la Ville, ce sont tous les acteurs locaux. On peut non pas résoudre le problème d'un coup de baguette magique mais inverser les tendances. J'ai confiance, il faut rester optimiste mais il faut que chacun prenne ses responsabilités.

Eric LEJOINDRE : Je vais mettre aux voix ce vœu. Il est rejeté. Le travail lui ne s'arrête pas, bien heureusement.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.291 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 35 voix contre dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2017.292: Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et Citoyens Indépendants à l'attention de la maire de Paris relatif à la lutte contre les dépôts sauvages dans le 18^e arrondissement de Paris.

Pierre LISCIA : Le 18^{ème} arrondissement est particulièrement touché par la problématique des dépôts sauvages de déchets sur la voie publique et le phénomène est en nette aggravation particulièrement en période estivale et j'ai souvenir d'une discussion que j'avais eue en Conseil d'arrondissement avec M. MENEDE qui me disait que justement les dépôts de déchets sauvages sur la voie publique étaient bien plus importants l'été notamment.

Ces dépôts sauvages, en plus d'écorner l'image de notre capitale, sont des atteintes évidentes au cadre de vie des riverains et à leur environnement. Les amoncellements de déchets dont nous sommes quotidiennement témoins sont de plus en plus insupportables pour les habitants d'autant que le sentiment général est que cela est fait en toute impunité. Si la Ville mobilise d'importants moyens pour enrayer ce phénomène, qui dit d'ailleurs moyens importants dit coûts importants supportés par la Collectivité et donc in fine par le contribuable, nous savons que ces coûts semblent bien insuffisants, à la fois pour traiter les dépôts lorsqu'ils sont constatés mais aussi pour les empêcher. Je profite de cette intervention pour préciser, pour saluer le travail des agents de la Ville et pour préciser que je ne remets évidemment pas en cause leur travail mais qu'il s'agit au contraire de leur permettre d'assurer au mieux leurs missions et de répondre au mieux aux attentes des habitants.

Pour permettre justement de mieux lutter contre les dépôts sauvages, le Conseil régional d'Île-de-France a adopté un dispositif qui s'appelle Région Île-de-France propre en juillet 2016 et qui a créé un fonds régional visant à soutenir les acteurs franciliens qui s'engagent – je cite – dans une action territoriale et partenariale de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages. M. le Maire, vous dénonciez tout à l'heure le désengagement de la Région Île-de-France, voilà un domaine sur lequel la Région non pas se réengage mais s'engage tout comme d'autres domaines comme ceux de la sécurité ou de l'emploi, mais cela vous ne l'avez pas évoqué.

La Région Île-de-France finance donc tout projet qui a pour finalité d'engager des actions pour diminuer durablement les dépôts sauvages de déchets sur l'ensemble du territoire. Les projets qui ont déjà bénéficié de cette aide régionale sont divers, je vais en citer quelques-uns. Il peut s'agir de l'installation de barrières, d'organisation d'opérations de nettoyage, de la mise en œuvre de moyens de communication ou de sensibilisation, de la pose de signalétiques, du déploiement de dispositifs de vidéosurveillance, de l'installation d'appareils photo avec capteur infrarouge, création de brigade assermentée pour lutter contre les dépôts sauvages ou encore acquisition de véhicules dédiés à la surveillance des points de dépôts récurrents ou d'autres aménagements techniques divers pour empêcher la dépose sauvage.

Plusieurs communes franciliennes ont déjà bénéficié de ce dispositif : des communes urbaines, des communes rurales, des communes de droite tout comme des communes de gauche et notamment des communes qui rencontrent à peu près les mêmes problématiques que celles que nous connaissons au 18^{ème}, je pense notamment à la ville d'Aulnay-sous-Bois en Seine-Saint-Denis.

Considérant que Paris est le seul des huit départements franciliens à ne pas avoir bénéficié de ce fonds régional de lutte contre les dépôts sauvages, nous vous invitons, du moins nous invitons la Maire de Paris puisque les mairies d'arrondissement ne sont pas compétentes en matière de propreté, ce que je regrette, à solliciter le Conseil régional d'Île-de-France pour bénéficier du fonds de soutien régional de lutte contre les dépôts sauvages prévu par le dispositif Région Île-de-France

propre et ainsi lutter efficacement et durablement contre les dépôts sauvages dans le 18^{ème} arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Je voudrais commencer par vous rassurer, nous sommes tout aussi compétente nous Mairie d'arrondissement en matière de propreté qu'en matière de n'importe quelle autre politique municipale, c'est-à-dire tout aussi compétent et en même temps, nous ne sommes pas une mairie de plein exercice, d'ailleurs nous ne le revendiquons pas. Donc, notamment, nous ne demandons pas nous-mêmes pas de subventions à aucune structure régionale ou autre. C'est d'ailleurs pour cela que nos conseils d'arrondissement sont amenés à voter mais après les conseils d'arrondissement, le Conseil de Paris, sur les demandes de subventions, on parlait par exemple des zones 30 qui passent par des délibérations mais qui sont à l'initiative de la Mairie de Paris.

Sur la question des encombrants qui est une problématique importante, on est à Paris sur des montants et notamment des coûts bien plus importants que l'ensemble de la subvention prévue par la Région pour ce dispositif. Mais pour autant, toute subvention supplémentaire peut être bonne à prendre même si elle sera marginale évidemment par rapport au coût non seulement de la propreté mais au coût tout simplement de l'enlèvement des encombrants.

Nous y travaillons, l'ensemble des groupes du Conseil de Paris tous les vendredis depuis un certain temps, nous aurons la mission à laquelle je participerai, des propositions assez importantes notamment sur la question des encombrants et sur la capacité d'utiliser les nouveaux moyens mis à la disposition grâce à la loi sur le statut de Paris, qui sont mis à la disposition de la Maire en matière de verbalisation et de vidéo-verbale. Il est un peu tôt pour donner l'ensemble de ces pistes mais nous devons travailler pour faire en sorte d'éviter ces points encombrants et pour cela, il n'y a qu'une seule chose à faire, c'est d'attraper ceux qui déposent et notamment les entreprises du BTP qui sont à Paris, les principaux pourvoyeurs d'encombrants, avec d'ailleurs une double peine pour les Parisiens que nous sommes, c'est-à-dire que quand on fait des travaux chez soi, on paie l'entreprise pour enlever les encombrants et puis on la repaie une deuxième fois puisqu'ils les déposent dans la rue et donc en tant que contribuables, on est amené à payer une deuxième fois pour enlever les encombrants que certains d'entre nous ont déjà payé une première fois. Donc, il y a là une nécessité absolue d'être meilleur en matière de verbalisation à des horaires qui, à ce stade, ne sont pas les plus simples pour avoir des agents de la ville.

Concernant plus directement votre vœu et puisque nous n'avons pas la capacité de demander directement une subvention et puis pour être très honnête parce que le dispositif dont vous parlez est resté suffisamment discret pour ne pas être encore monté jusqu'à nos oreilles jusque maintenant. J'ai demandé à M. MENEDE de prendre l'attache de Mao PENINOU pour savoir ce qu'il en est, si Paris peut ou pas entrer dans les cadres de cette demande de subventions, tout cela est totalement marginal par rapport aux sommes en jeu, et leur demander d'étudier cela. Si jamais la Ville devait s'engager dans cette démarche, le 18^{ème} prendra sa part et nous pourrions à ce moment voter un vœu pour le demander mais j'ai besoin d'en savoir plus. Comme de toute façon, ce n'est pas directement notre compétence et que cela va rester une goutte d'eau mais chaque goutte d'eau est très utile par rapport à la problématique, je vous propose à ce stade, soit de retirer votre vœu et je demanderai à M. MENEDE de vous dire ce qu'il en est, soit si vous le maintenez, nous allons le rejeter. Ce qui ne veut pas dire que nous ne demanderons pas dans les mois qui viennent cette subvention si elle existe. Pour autant et c'est très utile que la Région s'occupe de tout un tas de politiques, c'est parfait. Mais mieux vaut aussi se concentrer et le saupoudrage d'affichage pour dire qu'on s'occupe des encombrants est utile mais honnêtement par rapport aux crédits de la Politique de la Ville, d'abord on n'est pas du tout dans les mêmes montants, puis je ne suis pas absolument convaincu mais c'est pour cela que nous ne sommes plus à la Région et que vous l'êtes.

Pierre LISCIA : Je maintiens mon vœu.

Eric LEJOINDRE : Je vais le mettre aux voix. Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.292 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 35 voix contre dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)